



INTERNATIONAL NETWORK  
OF BASIN ORGANIZATIONS

RESEAU INTERNATIONAL  
DES ORGANISMES DE BASSIN

RED INTERNACIONAL  
DE ORGANISMOS DE CUENCA

Décembre 2003 - Janvier 2004 - N° 12

## RIOB : LA MARTINIQUE ACCUEILLE LA VI<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE

**Le** RIOB regroupe aujourd'hui de 158 Organismes-Membres ou observateurs permanents dans plus de 50 pays à travers le monde et œuvre pour soutenir concrètement la création et le renforcement des Organismes de Bassin pour une meilleure gestion intégrée des ressources en eau des fleuves, lacs et aquifères.

L'Assemblée Générale Mondiale ne se tient que tous les deux ans et elle est ouverte à tous les Organismes de Bassin, Administrations chargées de l'eau, Organisations de Coopération Internationale, ONG intéressées par cette approche moderne de bonne gouvernance.

Parmi les grands sujets abordés, nous pouvons retenir :

- le bilan de l'Année Internationale de l'Eau Douce 2003, III<sup>ème</sup> WWF de Kyoto, G8 d'Evian, NEPAD, ... ,
- les composantes "bassins" des initiatives européennes et canadiennes sur l'eau, lancées lors du Sommet Mondial de Johannesburg,
- les commissions internationales et la gestion des fleuves transfrontaliers, les suites de la Conférence Internationale de Thonon-les-Bains,
- l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, première réglementation applicable immédiatement dans 25 pays, basée sur la gestion par bassins nationaux et transfrontaliers à l'échelle d'un continent et prévoyant le bon état écologique des eaux de surface et souterraines d'ici à 2015 (programme du Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre),

- le "Programme Associé - RIOB - Global Water Partnership - pour soutenir la création et le développement des Organismes de Bassin dans le monde". Les jumelages entre bassins (projet TWINBASIN), les projets pilotes, la formation, vers un Système Mondial d'Information et de Documentation sur l'Eau, ... ,



Pierre Baril  
et Madeleine Jouye De Grandmaison

- les programmes internationaux sur la gestion par bassin : Banque Mondiale et Banques Régionales de Développement, Nations Unies, DSEA, UNESCO, OMM, Green Cross International, WWF, UICN, ... ,
- le cas particulier des "Iles-Bassins",
- les bilans et projets des Réseaux Régionaux des Organismes de Bassin en Afrique (RAOB), Amérique Latine (RELOB), Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et Méditerranée (REMOB).

C'est Madame Madeleine JOUYE DE GRANDMAISON, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique et Vice-Présidente du Conseil Régional, qui a été élue par les Organismes-Membres pour assumer cette présidence internationale du RIOB.

Plusieurs thèmes directement opérationnels comme la prévention des phénomènes extrêmes (inondations, érosion, sécheresse), la gestion intégrée des eaux souterraines, le monitoring et la participation de la Société Civile, sont également abordés.

Conformément aux statuts du Réseau, la France, Pays organisateur de l'Assemblée Générale, prend la présidence mondiale du RIOB pour 2 ans jusqu'en 2006 :



# SUCCÈS DU RIOB AU III<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL D

## LES "DIX COMMANDEMENTS" POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU PAR BASSIN

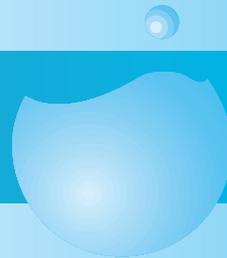
- I** L'eau douce est un bien commun.
- II** Une Gestion Intégrée des Ressources en Eau doit viser la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes, la protection contre les risques, la préservation et la restauration des écosystèmes.
- III** Les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères sont les territoires appropriés pour l'organisation de la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes.
- IV** Un cadre juridique clair doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les compétences institutionnelles, les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau.
- V** Les représentants des populations et des Pouvoirs locaux, des usagers de l'eau et des organisations porteuses d'intérêts collectifs doivent participer à cette gestion, notamment au sein de Conseils ou Comités de Bassin.
- VI** L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations et de ses représentants est indispensable.
- VII** Des schémas directeurs ou plans de gestion de bassin doivent être élaborés dans la concertation et la transparence pour fixer les objectifs à atteindre à moyen terme.
- VIII** Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés et des recherches spécifiques, doivent être organisés dans chaque bassin.
- IX** La mise en place de systèmes de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des consommateurs et des pollueurs s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin des programmes prioritaires d'intervention successifs et garantir le bon fonctionnement des services collectifs. Ces contributions, fixées par consensus au sein des Comités de bassin, devraient être gérées dans le Bassin par une "Agence" technique et financière spécialisée.
- X** Pour les grand fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, des accords de coopération doivent être confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions, Autorités ou Organismes internationaux ou transfrontaliers.

▼ Sept Ministres ont participé à la Table Ronde du RIOB à Shiga le 20 mars 2003



▼ Des participants venus du monde entier pour une meilleure gestion de l'eau





## LE RIQB À LA MAISON DU CITOYEN ET DE L'EAU

Respectant la tradition japonaise et érigée sous forme d'une agora, la Maison du Citoyen a été l'un des endroits les plus attractifs du Forum. Des participants de tous horizons discutent et échangent tout au long de la semaine des principes et pratiques de la gestion intégrée de l'eau et des objectifs du Millénaire : acteurs de la société civile, fournisseurs de services des secteurs privé, parapublic et public, leaders d'opinion, financiers, représentants des gouvernements locaux et nationaux ainsi que des enfants et des jeunes.

Les thèmes abordés ont inclus les inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gouvernance et l'éthique, les partenariats privés, publics et le rôle des ONG, les flux financiers, la gestion et la responsabilité, la participation citoyenne, le rôle des femmes et des enfants et l'accès à l'information.

**Le RIQB a replacé la problématique de la gestion par bassin au cœur des discussions lors de son atelier sur "la participation des usagers dans les Comités de Bassins".** Présidé par M. Pierre Baril, Président du RIQB, l'atelier a rappelé du même coup l'interdépendance des diverses problématiques. C'est également à la Maison du Citoyen et de l'Eau qu'a siégé "la Première Assemblée Mondiale des SAGES pour l'Eau", dont les membres en provenance des cinq continents conçurent et adoptèrent "l'Engagement Citoyen pour le Droit à l'Eau".

Porté devant la Conférence Ministérielle de Kyoto par Mikhail Gorbatchev, l'Engagement réaffirme le droit humain fondamental à l'eau ainsi que la responsabilité des États pour sa mise en œuvre et déclare que les citoyens et les communautés locales ont un droit d'information, de prise de décisions, d'accès aux mécanismes de financement et un droit d'appel.

Afin d'appuyer ses déclarations, "l'Assemblée Mondiale des SAGES pour l'Eau" s'est engagée à contribuer à l'élaboration d'une convention globale sur l'eau, à désigner des "médiateurs de l'eau" (water ombudsperson) et à mettre en place des réseaux de surveillance internationaux qui veilleront à sauvegarder les intérêts des pauvres et à promouvoir des solutions alternatives respectueuses de l'environnement.

L'Assemblée publiera également des rapports par pays sur "Les inégalités d'accès à l'eau potable, l'eau productive et à l'assainissement ainsi que la place et l'implication du citoyen dans les prises de décisions", et les mettra à jour régulièrement. C'est une initiative du SIE à laquelle participent GCI, ALMAE et CCEPA.

On estime à 3500 le nombre de visiteurs à La Maison du Citoyen et de l'Eau à Kyoto.

*Caroline Dufour  
Secrétariat International  
de l'Eau  
Fax : (514) 849-2822  
E-mail : cdufour@i-s-w.org*



## LE RIQB À KYOTO :

### 4 RENDEZ-VOUS QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER !

Dans le calendrier très dense du Forum de Kyoto, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIQB) a organisé quatre rendez-vous avec ses partenaires :

#### • LE MARDI 18 MARS À KYOTO

"Kyoto International Conference Hall", sur l'Agora de "la Maison des Citoyens de l'Eau"

**Débat : "Comment organiser la participation des usagers de l'eau dans les Comités de Bassin ?"**

en partenariat avec le **Secrétariat International de l'Eau (SIE)** de Montréal.

#### • LE MERCREDI 19 MARS À OSAKA

"Osaka International Convention Center", dans le cadre de la session "Water & Information"

**Présentation : "Le Système Euro-Méditerranéen d'Information et de Documentation sur l'Eau (SEMIDE) : 27 pays échangent leurs données"** à l'initiative de l'Unité Technique et des Points Focaux Nationaux du SEMIDE.

#### • LE JEUDI 20 MARS À SHIGA

à l'Hôtel Prince OTSU, dans le cadre du thème "Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des Bassins Versants"

**Session officielle : "Les progrès de la gestion des eaux par bassin dans le monde"** avec la participation de tous les membres présents du Réseau International des Organismes de Bassin.

#### • LE VENDREDI 21 MARS À SHIGA

à l'Hôtel Prince OTSU, dans le cadre du thème "Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des Bassins Versants"

**Session officielle : "Et maintenant, quelles ambitions pour les Organismes de Bassin ?"** autour des membres du Bureau de Liaison du RIQB et du "GWP".

Consultez les photographies de ces événements sur :

[www.riqb.org](http://www.riqb.org)

(rubrique : III<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau - Japon 2003)



Le RIQB à la Maison du Citoyen

## LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN APPELLENT AUX CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 POUR ALLOUER DES FONDS ET PROMOUVOIR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA SÉCURITÉ ET LA PAIX

### LES EAUX TRANSFRONTALIÈRES ET LA SÉCURITÉ :

La gestion durable des ressources en eau est essentielle pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, la protection des écosystèmes et une stabilité sociale et politique dans le monde. L'eau est une cause possible de tensions mais aussi, et cela est plus important, une puissante source de coopération. Cependant, de nombreux conflits liés à l'eau ne sont pas encore résolus et la demande croissante sur des ressources limitées en eau douce augmente le risque de conflits futurs.

La gestion durable des 263 fleuves et lacs ou de plusieurs centaines d'aquifères transfrontaliers, dont les bassins englobent plus de la moitié des territoires et de la population mondiale, est un défi majeur et est d'une importance stratégique pour le futur immédiat et lointain. L'Afrique à elle seule possède 59 bassins transfrontaliers, ce qui représente 80% des ressources en eau superficielle de ce continent. La gestion de ces ressources, essentielles mais

partagées, est cruciale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

**Mais les accords internationaux et les moyens de coopération et d'aide au développement, consacrés aux bassins des rivières, lacs et aquifères transfrontaliers, sont actuellement insuffisants pour répondre à ces défis.**

Une grande majorité des États n'a pas saisi l'occasion de reconfirmer leur engagement à coopérer dans le domaine des bassins transfrontaliers en n'intégrant pas cet objectif dans les conclusions du Sommet Mondial sur le Développement Durable (août 2002) ni dans la Déclaration Ministérielle du 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau (mars 2003).

Une plus forte volonté politique et des actions renforcées sont requises d'urgence, comme l'avait pourtant déjà affiché des déclarations antérieures, comme celles signées à Rio (1992), à Paris (1998), La Haye (2000) et à Bonn (2001).

### LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU ET DES BASSINS TRANSFRONTALIERS :

La mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) requiert une volonté politique et des engagements financiers à long terme.

Ceci devrait inclure : a) l'élaboration et l'extension de nouvelles lois nationales sur l'eau qui instaurent ou renforcent la GIRE et les techniques de gestion par bassin ; b) la création et le renforcement d'organismes de bassin au niveau national et international ; c) l'adoption de conventions, traités, et/ou de déclarations internationales sur la gestion des eaux douces ; d) l'organisation de systèmes cohérents de monitoring, d'échange d'informations appropriées et la création des bases de données adéquates ; e) l'étude et l'application de schémas directeurs nationaux et régionaux sur l'eau ; et f) la mise en place de systèmes de financement rationnels fondés sur les principes de cause commune et de solidarité dans les bassins.

La mise en place d'organismes de bassins transfrontaliers s'est révélée être un succès dans de nombreux bassins au niveau international et national, tels que pour le Rhin, le Lac Léman, les Grands Lacs et le St. Laurent, le Sénégal, le Mékong ou le Murray Darling par exemple, mais beaucoup d'institutions de bassins transfrontaliers n'ont pas encore d'autorité, de capacités ou de ressources suffisantes. Pire encore, il n'y a aucune institution inter-État pour gérer l'eau dans la majorité des bassins transfrontaliers.

La création à grande échelle ou le renforcement des organismes de bassin nécessaires pour améliorer la gouvernance et faciliter la participation des acteurs vont dans le sens des recommandations de la Communauté internationale pour élaborer une vision commune de la gestion de ces bassins.



Les Chefs d'État et de Gouvernement autour de Jacques Chirac

### PRINCIPES DIRECTEURS ET RECOMMANDATIONS :

Une plus forte volonté politique et des actions intégrées et pragmatiques, qui respectent la diversité culturelle et géographique, sont devenues urgentes, si l'on veut réduire la pauvreté et maintenir les écosystèmes.

L'aide internationale doit promouvoir la coopération sur les bassins des fleuves et aquifères transfrontaliers, en finançant et facilitant la communication, et la création ou le renforcement d'institutions communes entre États et acteurs d'un même bassin. De nombreuses régions en développement ne possèdent aucune infrastructure pour collecter et échanger des données avec les pays voisins : l'engagement financier international est vital et devrait être accru.

**Un mécanisme de financement adapté devrait soutenir les actions liées à la gestion des eaux transfrontalières partagées.**

Si cinquante bassins de fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers sont identifiés comme prioritaires pour des raisons de sécurité au niveau international, et comme 2 millions de dollars sont nécessaires, chaque année pendant dix ans, pour établir des mécanismes et des institutions permanents, stables et fiables dans chacun d'eux, l'investissement total serait de 1 milliard de dollars US.

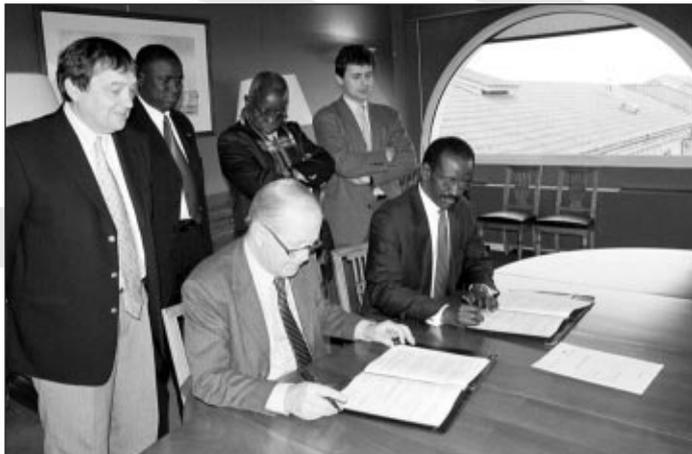
**LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SIGNALAIRES DEMANDENT AUX CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 DE FINANCER LE LONG PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DE L'EAU AU NIVEAU TRANSFRONTALIER.**

**Le Conseil Mondial de l'Eau, la Croix Verte Internationale, le "Global Water Partnership", l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), le Secrétariat International de l'Eau, le Programme Solidarité Eau et le "World Wide Fund for Nature" (WWF), demandent aux Chefs d'État et de Gouvernement, réunis à Evian pour le Sommet du G8, de reconnaître la gestion des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers comme prioritaire et d'allouer 1 milliard de dollars pour les dix prochaines années, afin de financer la coopération entre États dans ce domaine stratégique.**

Ce montant très réaliste représente moins d'un 1/1000 des centaines de milliards qui doivent être investis durant les dix prochaines années pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire et appliquer les décisions arrêtées à Johannesburg dans le domaine de l'eau.

<http://www.g8.fr>

## PROMOUVOIR LES JUMELAGES DE BASSIN POUR RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU



Signature de l'accord de Jumelage entre M. FRANÇOIS-PONCET, Agence de l'Eau Adour-Garonne - France et M. OULD MERZOUG, Organisation de Mise en Valeur du Sénégal

Pour renforcer la capacité des Organismes de Bassin à gérer la ressource en eau, le RIOB fait la promotion des jumelages bilatéraux, comme en témoigne le Programme Associé avec le Global Water Partnership (GWP) ; en effet les échanges directs nous semblent le moyen le plus fiable pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer les ressources humaines de nos Organismes.

**Le projet TWINBASIN<sup>xn</sup> a pour objectif de faciliter ces jumelages, en définissant un cadre d'actions, en supportant la mobilité des personnels entre agences jumelées, et en capitalisant les connaissances ainsi acquises.**

Cette initiative des Organisations de Bassin sera ouverte aux autres acteurs majeurs (Administrations, Universités, entreprises), pour travailler ensemble à la facilitation de ces jumelages.

L'outil ainsi développé s'attachera à la capitalisation du savoir acquis pour le partager ensuite à une plus large échelle ; une attention particulière sera portée sur les relations entre Bassin et recherche, pour renforcer la diffusion des résultats des chercheurs vers les utilisateurs, et pour en améliorer le pilotage par la demande.

**Les résultats du projet comprendront :**

- des guides et des modèles d'agrément pour monter des jumelages fructueux,

- des échanges sur des sujets d'actualité (les eaux transfrontalières, la participation du public, la modélisation, le monitoring, ...),
- des bourses pour faciliter la mobilité des cadres entre bassins (stages pratiques de 0,5 à 2 mois),
- des outils de gestion des connaissances et de formation à distance, etc.

La participation à la communauté TWINBASIN<sup>xn</sup> sera ouverte : il sera "seulement" nécessaire de soutenir les principes du projet, et de signer le protocole TWINBASIN<sup>xn</sup> (le MoU – Memorandum of Understanding) pour devenir membre, puis de participer aux échanges, au travers de Groupes de Travail Spécifiques (Specific Interest Groups – SIGs) spécialisés sur tel ou tel thème d'intérêt.

Les travaux seront réalisés essentiellement à distance, en s'appuyant sur un outil informatique approprié, avec cependant des opportunités de rencontre lors des Assemblées Générales du RIOB.

Des conférences sur Internet seront organisées régulièrement avec des experts pour diffuser les résultats de la recherche, ainsi que les constats des personnels impliqués dans les échanges.

**Le projet soutiendra financièrement les échanges de personnel, à hauteur de 50 % en moyenne des frais de déplacement**

et de séjour dans l'Organisme jumelé ; ce montant pourra être modulé en fonction de l'organisme de départ (la modulation sera définie ultérieurement par le Comité de Pilotage du projet).

**Le réseau devrait rassembler 150 membres d'ici 4 à 5 ans** (organismes de bassin, administrations, entreprises, Universités, ...) ; pour démarrer ses activités, il s'appuiera sur un groupe d'une vingtaine de membres fondateurs, représentatifs des acteurs concernés, et qui constitueront **le Comité de Pilotage du projet** : Coordinateur : Réseau International des organismes de Bassin, Office International de l'Eau (France), Agence de l'Eau Seine Normandie (France), Ea - Pôle de l'eau (France), Confederación Hidrográfica del Júcar - REMOB (Espagne), GWP (Suède), Techware (Italie), RZGW - Gdansk (Pologne), National Water Authority - OVF (Hongrie), Interstate Coordination Water Commission - ICWC Aral Sea (Ouzbékistan), Jara Tirta I Corporation (Indonésie), Réseau Africain des Organismes de Bassin (Niger), Agence de Bassin Algérois - Hodna - Soumman (Algérie), Agence de Bassin Hydraulique - Sebou (Maroc), Organisation pour le Mise en Valeur du Sénégal - OMVS (Sénégal), Comisión Nacional del Agua (Mexique), Apele Romane (Roumanie).

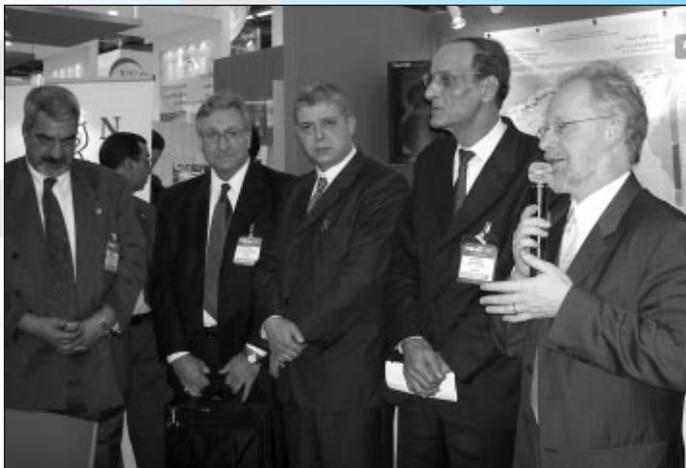
Un groupe de partenaires comprenant l'Office International de l'Eau, le "GWP" et Techware constitueront l'équipe opérationnelle du projet (TwinBassin Support Service), chargée du fonctionnement au jour le jour du réseau (dont en particulier l'attribution et la gestion des bourses de mobilité) et sa promotion.

Le projet a été sélectionné dans le cadre de la priorité "Global change and ecosystems" du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche Européen, lors de son 1<sup>er</sup> appel à propositions ; le financement européen du projet couvrira les dépenses de fonctionnement du réseau (déplacements des membres du Comité de Pilotage, développement des outils, bourses de mobilité, animation des SIGs, dissémination des résultats, ...), à hauteur de 900.000 Euros, sur une durée de 48 mois.

**Le lancement officiel du projet a lieu le 25 Janvier 2004 à l'occasion de l'Assemblée Générale du RIOB, à La Martinique (Antilles Françaises).**

**Tous les membres du RIOB sont invités à cette manifestation.**

**PARTICIPEZ AU PROJET TWINBASIN<sup>xn</sup>**  
**riob2@wanadoo.fr**



Signature de l'accord de Jumelage entre M. P.A. ROCHE, Agence de l'Eau Seine-Normandie - France et M. Mekki ABROUK, A.B.H. de l'Algérie - Algérie

# RÉSEAUX RÉGIONAUX

## RIOB-EUROPE :

**CRÉATION D'UN "GROUPE DES ORGANISMES DE BASSIN EUROPÉENS POUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE"**  
VALENCIA - ESPAGNE - 11 - 12 NOVEMBRE 2003



123 Délégués venus de 19 Pays

**123** Délégués d'Administrations Gouvernementales, chargées de la Gestion des Ressources en Eau, d'Organismes de Bassin et d'Organisations Non Gouvernementales et Internationales, venus d'Albanie, de Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Macédoine, Maroc, Moldavie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Suisse, Ukraine, ainsi que des représentants de la Commission Européenne, se sont réunis à Valencia les 11 et 12 novembre 2003, à l'initiative du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), à l'invitation de la Confédération Hydrographique du Jucar et des Autorités espagnoles.

Ils sont convenus des résolutions suivantes :

- considérant que la nouvelle Directive-Cadre Européenne fixe pour objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux superficielles et souterraines en Europe d'ici à 2015,
- qu'elle retient les bassins ou districts hydrographiques comme territoires d'application,
- qu'après la phase de transition dans les législations nationales des Pays, la mise en application de la Directive-Cadre entre désormais dans une phase active et concrète par les Orga-

nismes de Bassin existants ou en création ou par les Autorités désignées pour chaque district hydrographique,

- que cette application pourrait s'avérer complexe et qu'elle fait appel à de nouveaux concepts et méthodes d'intervention,
- tenant compte de l'ambition des objectifs à atteindre et de l'importance de la tâche à accomplir :

**Les Organismes représentés à Valencia ont souhaité pouvoir mieux échanger leurs informations et expériences et évoquer les problèmes qu'ils rencontreraient avec les Autorités nationales concernées et la Commission Européenne, dans un esprit de forte coopération entre eux et au niveau européen.**

### "EUROP-INBO"

**A cette fin, ils ont décidé de constituer, au sein du RIOB et sans nécessité d'y créer une nouvelle structure spécialement, un "Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre", ouverts à toutes les Organisations concernées de l'Union Européenne et des Pays limitrophes qui voudraient s'y associer.**

Ce Groupe se fixe pour objectif d'aider à la mise en œuvre concrète de la Directive-Cadre Européenne par les Organismes de Bassin de l'Union Européenne élargie, des pays candidats et des Pays intéressés d'Euro-

pe Orientale et de la Méditerranée, notamment en conduisant des initiatives communes sur des actions permettant :

- de concourir aux réflexions locales, nationales et internationales sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'aménagement durable des bassins versants et aquifères ;
- de développer les échanges d'informations, d'expériences et d'expertises entre Organismes de Bassin intéressés ;
- de renforcer la coopération entre les Pays riverains de fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers ;
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats, notamment par des publications et programmes de formation appropriés ;
- d'élaborer et de promouvoir des projets communs concourants à ces objectifs ;
- de faciliter l'élaboration des outils et modèles de gestion nécessaires ;
- de favoriser l'échange des informations et des données indispensables à la connaissance des ressources, des usages et des pollutions et nécessaires à la prévision des risques naturels et accidents, à la définition de plans pluriannuels de gestion et des programmes de mesures et à l'évaluation des politiques mises en œuvre ;
- d'aider à la mise en place de systèmes de financement nécessaires à leur réalisation basés sur les principes "utili-

sateur-pollueur-payeur", et sur la notion de solidarité de bassin ;

- de promouvoir des programmes de formation des dirigeants, des cadres et des techniciens des Organismes-Membres, et d'une façon générale de tous les acteurs de la gestion de l'eau ;
- d'encourager la participation des populations concernées aux processus de planification et de gestion durable des ressources en eau.

### EN PRATIQUE :

L'ensemble des Organismes Partenaires intéressés conviennent de se réunir à nouveau et au plus tard dans un délai de 12 mois et ensuite au moins une fois par an ou à chaque étape importante d'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

**La Pologne a proposé d'accueillir la prochaine réunion plénière** et en fixera les lieux et dates en accord avec le Secrétariat Technique Permanent du RIOB et en s'appuyant sur un **Comité de Coordination**, présidé par le représentant de l'organisme ayant organisé la réunion précédente, c'est-à-dire la **Confédération Hydrographique du Jucar** pour la première période.

L'animation et le Secrétariat du Comité de Coordination seront assurés par le Secrétariat Technique Permanent du RIOB.

**Teodoro ESTRELA MONREAL**  
Secrétaire Technique REMOC  
secretario@remoc.org



# "CEENBO"

**BUREAU DE LIAISON  
TULCEA, ROUMANIE, 11 - 13 SEPTEMBRE 2003**



**Le Bureau de Liaison du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale - "CEENBO" s'est tenu à Tulcea / Roumanie dans le Delta du Danube le 12 septembre à l'invitation "d'Apele Romane".**

Les participants venaient de la plupart des **Pays Membres : Bulgarie, Hongrie, République Tchèque, Serbie & Monténégro, Slovaquie et Roumanie.** La **Moldavie** était représentée par M. Ion Savga, Vice-Président du Complexe "Apele Moldovei" / "Eaux de Moldavie".

Les 25 participants ont été accueillis par le Président du CEENBO, M. Costica Sofronie

et Mme I. Bogdan, du Ministère Roumain de l'Agriculture, des Forêts, des Eaux et de l'Environnement, et par M. Petru Serban de l'Administration Centrale "Apele Romane".

En tant que Secrétaire du "CEENBO", Mme Daniela Radulescu a présenté le bilan des actions entreprises depuis le Bureau de Liaison de Calimnesti, l'année dernière. De même, Mme Madeleine de Grandmaison, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique (France) et M. Jean-François Donzier, Secrétaire du RIOB, ont présenté les conclusions de la dernière réunion du Bureau de Liaison du RIOB, qui s'est tenue à la Martinique, France, en juin 2003.

**Le projet "RIOB-EUROPE" a été très discuté :** l'idée d'un Groupe Européen des Organismes de Bassin est en effet née il y a quelques mois. Le "CEENBO" est directement impliqué dans ce projet qui vise à créer une communauté de travail pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau. M. Donzier a présenté l'état d'avancement de la 2<sup>ème</sup> phase du Programme Associé GWP/RIOB. Certains projets du Programme Associé pourraient être présentés par la Pologne, la Bulgarie, la Slova-

quie et la Roumanie, qui ont proposé six projets qui correspondent aux quatre objectifs du Programme Associé.

**Mme Aliona Haisan a présenté le Point Focal National Roumain d'Aqu@doc-INTER.**

Le 13 septembre, a été consacré à une visite du delta du Danube, l'une des plus importantes zones humides d'Europe.

*Daniela Radulescu  
Secrétariat du CEENBO  
daniela.radulescu@rowater.ro*



## RELOB

### RÉSEAU LATINO-AMÉRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN

**Plusieurs projets sont en cours dans le cadre du RELOB**

- 1 Un accord a été conclu avec la BID pour réaliser le recensement des Organismes de Bassin en Amérique Latine et aux Caraïbes,
- 2 Le lancement de deux études de cas, une en Amérique Centrale et l'autre en Amérique du Sud, avec des appuis financiers de la BID et de la Banque Mondiale,
- 3 L'appui au Programme Associé RIOB/GWP pour l'Amérique Latine,
- 4 Une participation à l'Initiative Européenne sur l'Eau en Amérique Latine,
- 5 le RELOB envisage de s'ouvrir vers les Organismes des micro et sous-bassins,
- 6 La formation du personnel des Organismes de Bassin de la région s'appuiera sur la participation de CAPNET avec l'appui de l'IMTA du Mexique et de l'INAA d'Argentine. D'autres partenaires sont recherchés pour créer un Réseau Régional de Formation sur les Dispositions Institutionnelles et Opérationnelles pour la Gestion des Ressources en Eau par Bassin.

### Une nouvelle Structure Opérationnelle du Secrétariat Technique Permanent

Le Secrétariat Technique Permanent envisage de se réformer pour mieux servir les Organismes de Bassin de la région, avec de meilleures capacités et une réponse plus rapide et directe.

Il est prévu de créer :

- ❖ un Secrétariat de services aux partenaires, au sein de la "Comisión Nacional del Agua" du Mexique notamment pour l'information et la documentation,
- ❖ un Secrétariat du Développement Technologique et de la Formation, au sein de l'IMTA au Mexique également, notamment en liaison avec CAPNET.

Il est également envisagé que M. Raymundo Garrido (Brésil), premier Président du RELOB, se charge de promouvoir la réalisation de documents d'expertise pour le RELOB et le RIOB, de développer les relations internationales et d'organiser des réunions et forums périodiques pour permettre l'échange d'expériences entre les Organismes de Bassin.

*Eduardo MESTRE  
Secrétaire Technique  
Permanent du RELOB  
Mail : emestre@att.net.mx*

## SEMIDE EMWIS

**Systeme Euro-Méditerranéen  
d'Information  
dans le Domaine de l'Eau**

### QUATORZE PAYS DÉJÀ EN LIGNE

**Le** Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau - SEMIDE - propose aujourd'hui un accès direct à l'information gérée par 14 Pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Portugal et Turquie).

D'autres Pays ont déjà des Points Focaux Nationaux opérationnels (Autriche, Belgique, Luxembourg, Egypte, Syrie et Tunisie).

- **Phase 2 :  
Un soutien accentué  
aux pays du Sud du  
Bassin**

En juillet 2003, l'UE a donné son accord pour le co-financement de la seconde phase du SEMIDE, soit un budget de plus de 3,3 MEuro supporté par la Commission Européenne, l'Espagne, la France, l'Italie et les autres Pays participants.

Tout en conservant l'objectif global de renforcement de la coopération régionale dans le domaine de l'eau, l'approche consiste à développer le SEMIDE comme un Réseau Intégré de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau. Ainsi les Pays Partenaires Méditerranéens bénéficieront d'un support spécifique pour le déploiement de leurs propres systèmes nationaux en conformité avec les standards fixés au niveau régional. La langue arabe sera introduite en plus de l'anglais et du français, pour répondre au besoin des huit pays arabophones du Partenariat Euro-Méditerranéen.

Les services actuels seront consolidés : l'annuaire thématique multilingue (qui recense plus de 2500 organisations), le flash électronique (plus de 5500 destinataires), les fora électroniques, la législation, etc. Des activités thématiques (analyses, synthèses et événements), orientées sur les thèmes du Plan d'Action de Turin (1999), seront dévelop-

pées pour fournir de nouveaux contenus au niveau régional.

En préalable au démarrage effectif de cette phase 2 et au titre de 2003, des actions ont été entreprises pour poursuivre la promotion du SEMIDE :

- finalisation de mini CD-ROM au format carte de crédit intégrant diverses présentations du SEMIDE en français et en anglais, ainsi que les "newsletters". La présentation PowerPoint du SEMIDE a déjà été traduite en langue arabe ;
- suivi de l'amélioration des connexions Internet des Points Focaux Nationaux algériens (liaisons satellite) et jordaniens (liaison spécialisée par câble) ;
- mise à jour continue sur le serveur de l'Unité Technique ;
- trois éditions de flashes électroniques du SEMIDE, diffusées à 1350 desti-

nataires pour la version française et 4100 pour la version anglaise ;

- poursuite de l'enrichissement de l'annuaire thématique sur l'eau ;
  - présentation du SEMIDE dans le cadre de manifestations internationales telles que le Forum Mondial de l'Eau de Kyoto, les Ateliers, Séminaires et Conférences sur l'Eau en Méditerranée de Madrid, Montpellier et Valencia ou le "Water Information Summit" de Delft.
- **Un outil  
de la Coopération  
Européenne**

Le SEMIDE a été choisi par la Commission Européenne comme outil d'information et de coopération pour le Programme Régional Euro-Méditerranéen sur la Gestion Locale de l'Eau (MEDA-Eau) et dans le cadre de la Composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau.

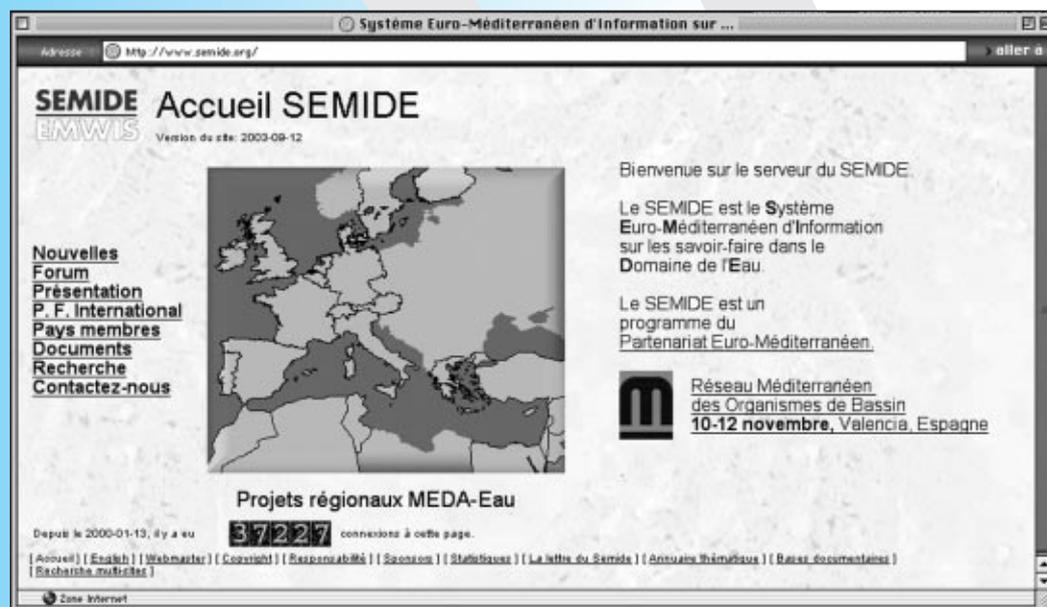
Ainsi l'avancement du Programme MEDA-Eau et des 8 projets lancés en 2003 sont présentés sur le site du SEMIDE. Une collaboration étroite est mise en place avec les "facilitateurs nationaux" et l'IME, Organisme chargé du suivi du Programme MEDA-Eau.

- **Synergie  
avec le Réseau  
Méditerranéen  
des Organismes  
de Bassin**

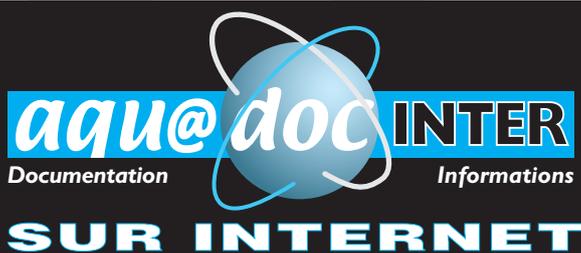
Suite à l'accord de coopération signé avec le RIOB en mai 2002, le SEMIDE a relayé la première Assemblée Générale du Réseau Régional Méditerranéen (REMOB), Valencia (Novembre 2003) et reroute le site Internet :

[www.riob.org](http://www.riob.org)

<http://www.semide.org>



# D'INFORMATION SUR L'EAU



## Le Réseau

se spécialise

sur la Directive-Cadre

Européenne sur l'Eau

Le Réseau **Aqu@docINTER** s'est déployé entre l'OIEau et VITUKI en Hongrie, IMGW en Pologne, l'Agence Povodi Moravy en République Tchèque, et Apele Romane en Roumanie. **Il présente désormais sur son portail les actualités sur l'eau dans ces pays en les axant tout particulièrement sur la Directive-Cadre de 2000.**

En complément à l'accès multilingue aux bases documentaires sur l'eau de ces pays, aux textes en ligne et aux répertoires d'experts, son objectif est de faire connaître quelles sont les avancées pratiques, institutionnelles, économiques, écologiques, techniques et des recherches en cours, mois par mois dans ces pays pour atteindre les objectifs de la Directive-Cadre.

<http://www.aquadocinter.org>

Rappelons que la Directive-Cadre comporte des objectifs de résultats à atteindre pour la qualité des eaux, et notamment le bon état (écologique, physico-chimique, ...) des masses d'eau d'ici à 2015.

Un réseau informant tous les acteurs de l'eau des progrès significatifs des pays sur cette voie se devait d'être créé, pour atteindre ces objectifs.

A ceci s'ajoute la nécessité d'informer sur les démarches assurant la participation du public à la gestion de l'eau, sur les analyses économiques approfondies nécessaires pour évaluer le coût de l'eau et sa prise en charge par les usagers, ...

Le portail **Aqu@docINTER**, à travers ses spécialistes de l'information sur l'eau dans chaque pays, fournit ainsi un condensé des événements et des nouvelles sur ces sujets : édition de guides nationaux de mise en

œuvre de la Directive, évaluation du "Bon État Écologique", recherches sur l'analyse économique des prix de l'eau, recouvrement des coûts, investissements, projets pilotes de participation du public, ...



## SADIEAU

### SYSTÈME AFRICAIN DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR L'EAU

Le Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau - SADIEau repose sur la mise en réseau de différents Centres de Ressources Régionaux : "Centres d'Information SADIEau - CI SADIEau" pour mettre en commun et échanger

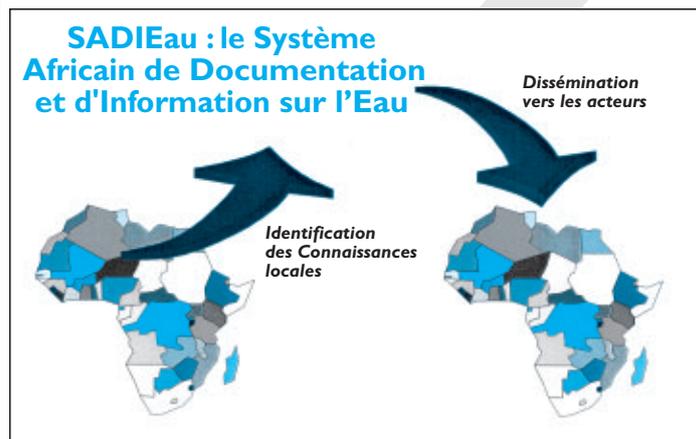
les informations indispensables à leurs activités, qu'il s'agisse par exemple de bases documentaires, d'informations sur les opérateurs ou de mise en commun des techniques ou expériences.

**Ces "CI SADIEau" auront un rôle de points focaux servant de relais entre les utilisateurs, les bases spécialisées locales, nationales, régionales ou internationales.**

SADIEau est destiné à tous les acteurs du domaine de l'Eau : administrations gouvernementales, organisations de bassin, collectivités territoriales, distributeurs d'eau, opérateurs de services d'assainissement, grands aménageurs publics, bureaux d'études, organisations d'irrigants, ONG, organismes de recherche, centres de formation, ...

**SADIEau n'est pas anglophone, ou francophone, ou lusophone, ... ; c'est un dispositif africain d'échange d'informations sur l'eau, qui pratiquera un multilinguisme réel.**

Les Centres de Ressources africains "CI SADIEau", correspondants et co-animateurs du système au niveau local (lien physique avec les utilisateurs), seront appuyés par **une Unité d'Animation** qui assurera la coordination du système en mettant en œuvre les orientations définies par **un Comité de Pilotage Général**, lui-même conseillé par **un Groupe Consultatif** composé de différents utilisateurs.



## DÉFINITION

La Gouvernance, c'est la manière avec laquelle le Pouvoir est exercé dans la gestion des ressources (sociales, humaines, économiques et naturelles), l'organisation des processus de décision, de gestion et de contrôle. C'est aussi la façon dont le Gouvernement communautaire (à double sens) avec les citoyens en général, les groupes organisés, les ONG, les institutions para-publiques, les institutions privées, ...

C'est la capacité du Gouvernement à préparer et à formuler des politiques qui répondent aux besoins des populations et des acteurs économiques, à les faire appliquer et à contrôler leur mise en œuvre, à évaluer leurs effets et à effectuer des prévisions

## LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Il faut faire évoluer le complexe formé des systèmes politique, social, économique, administratif et culturel en place pour développer et gérer les ressources en eau, et délivrer des services d'eau efficaces à tous les niveaux de la société, sociaux (pauvres, ruraux...), géographiques (rural, montagne...) et économiques (écosystèmes, petite agriculture, industrie...).

## LES ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT LA GOUVERNANCE

- ★ la démocratie,
- ★ un système favorisant la circulation de l'information,
- ★ des médias libres,
- ★ la décentralisation des prises de décision,
- ★ la responsabilisation,
- ★ un cadre législatif pour l'eau et un cadre réglementaire pour la police de l'eau,
- ★ un cadre judiciaire pour l'application de cette police,
- ★ un cadre législatif pour les marchés de service de l'eau et d'investissement,
- ★ des institutions adaptées et compétentes et qui fonctionnent,
- ★ la capacité de l'administration,
- ★ la participation des acteurs,
- ★ un système permettant la représentation des acteurs selon un mode démocratique,
- ★ la transparence des décisions, des finances, des budgets et des données

économiques –prix, investissements, financement, résultats,

- ★ la non exclusion d'une part de la population,
- ★ un partenariat public-privé,
- ★ un système de contrôle avec des pouvoirs réels, des moyens et des personnels compétents.

## LES COMPOSANTES ESSENTIELLES D'UNE POLITIQUE DE L'EAU

➔ La politique doit être établie pour l'ensemble du pays avec des dispositifs qui permettent son adaptation et une marge de manœuvre aux niveaux locaux (éviter de rigidifier le système). En particulier, il faut tenir compte des échelles géographiques et hydrologiques et en concertation avec les usagers,

➔ la politique de l'eau doit définir les priorités de mise en œuvre (tout ne peut pas être fait en même temps), établir la hiérarchie des ressources et des usages (ex: une nappe souterraine de grande qualité est plutôt à réserver pour l'eau potable...), les règles de gestion de crise : processus d'arbitrage/choix entre les usages, gestion et résolutions des conflits,

➔ l'État doit veiller à la coordination entre politique de l'eau et autres politiques : politique agricole, urbanisme, énergie... et donc mettre en place un système de coordination des politiques au niveau national et entre les différents secteurs. L'État doit se préparer à effectuer des arbitrages nationaux dans la mesure où certains usages peuvent être très contraires.

### 1 Planification

La mise en œuvre du Cadre politique se fait à partir d'un cadre géographique (bassin versant) et d'un cadre temporel (planification à moyen et long terme).

### 2 Gestion administrative

Il revient à l'État d'organiser la gestion de l'eau c'est-à-dire de répartir les responsabilités (Contrôle ? Sanctions des abus ? Collecte de redevance ? Financements ? Autorisation ou allocation ? ...), de créer les struc-

tures nécessaires pour assurer cette gestion. En revanche la gestion administrative peut pour partie être réalisée par des Organismes non étatiques.

### 3 Gestion technique

Les liens et type de relations entre gestionnaire et responsable technique doivent être définies ainsi que leurs responsabilités respectives.

### 4 Circuit économique stable

L'action dans le cadre de la Politique de l'Eau exige des engagements financiers importants, c'est-à-dire le financement des investissements et du fonctionnement en continu.

Cela nécessite une stabilité et une garantie de la ressource financière.

### 5 La connaissance

La Politique de l'Eau nécessite pour être définie, des connaissances sur la ressource et les besoins. Il en va de même pour sa mise en pratique.

La connaissance doit être organisée au plan national pour pouvoir bien l'utiliser.

Les règles du jeu et de gestion administrative doivent être parfaitement diffusées, expliquées: il s'agit de convaincre et de faire en sorte que la majorité de la population s'approprie ces règles. Si celles-ci ont été définies en concertation avec les usagers, cela sera plus facile.

## COMMENT PROGRESSER ?

On sait ainsi globalement quels sont les ingrédients nécessaires pour qu'une gouvernance soit efficace. En revanche, la complexité oblige à être très pragmatique.

Ce qui est important, c'est d'engager des actions qui feront progresser la gouvernance, selon un chemin ou une trajectoire qui dépend presque exclusivement de la situation au départ de chaque pays.

C'est en ayant ciblé et hiérarchisé les points à améliorer, qu'on pourra bâtir le parcours (avec éventuellement plusieurs hypothèses) que le pays devrait suivre dans le délai imparti.

De là peuvent découler programmes d'action, calendrier, etc.

*Daniel Valensuela - GWP  
Daniel.Valensuela@gwpforum.org*

## PNUE - "DDP" BARRAGES ET DÉVELOPPEMENT

Le PNUE et le "DDP" (Dams and Development Project) ont proposé au RIOB de s'associer au Forum Barrages et Développement, dont la 2ème réunion s'est tenue à Genève du 24 au 26 septembre 2003.

Lors de cette réunion, M. Lionel ROBAUX, représentant du RIOB, s'est attaché à rappeler qu'un barrage est d'abord un outil au service du développement et non pas une fin en soi.

Il a aussi souligné combien la plupart des problèmes à résoudre pouvaient trouver une heureuse solution dans l'organisation d'une réflexion au niveau du bassin et de structures rassemblant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.

Autrement dit un Comité de Bassin, tout simplement !

Pour certains autres participants la surprise a été grande de découvrir que de tels Organismes existaient déjà !

Parmi les questions posées lors du Forum, nous pouvons souligner par exemple :

- 1 Comment organiser un cadre de dialogue national et régional ?
- 2 Comment garantir une évaluation complète des options (comprehensive options assessment) ?
- 3 Comment faire adhérer la population ?
- 4 Comment profiter entièrement de tous les bénéfices d'un barrage existant ?
- 5 Comment respecter les engagements pris ?
- 6 Et bien sur, comment assurer le financement du barrage, et un développement durable ?

Tous ces thèmes doivent faire l'objet d'ateliers organisés dans les prochains mois par les bailleurs et autres parties intéressées.

# "APFM" : PROGRAMME ASSOCIÉ DE GESTION DES CRUES

Le Programme Associé de Gestion des Crues (APFM) est une initiative conjointe de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et du Partenariat Mondial pour l'Eau (GWP).

## LA GESTION INTÉGRÉE DES CRUES (GIC)

Cette nouvelle notion vise à tirer le meilleur parti possible des plaines inondables d'un bassin fluvial et de réduire au minimum les pertes en vies humaines et les pertes économiques. La GIC part du principe qu'un bassin fluvial est un système dynamique aux multiples interactions entre les terres et les masses d'eau. Son objectif n'est pas tant de régler des problèmes locaux que d'améliorer le fonctionnement du bassin considéré dans son ensemble. Il faudrait mieux prévoir les pertes que les crues sont susceptibles de provoquer de manière à les limiter.

## ACTIVITÉS DE L'"APFM"

Elles consistent essentiellement à élaborer des textes d'orientation, notamment un

document de principe sur la GIC, à dresser une liste des pratiques recommandées en matière de gestion des crues et mettre en œuvre des projets pilotes régionaux destinés à tester ses différentes composantes.

### → Etudes de cas sur la gestion des crues

Les responsables de l'"APFM" rassemblent des études de cas sur la gestion des crues dans diverses régions du monde, dans le but de tirer les leçons, notamment en matière de pratiques recommandées. Le rassemblement des études de cas et leur analyse ont permis de cerner les aspects essentiels de la GIC et de déterminer les conditions qui doivent être réunies pour ce type d'approche.

### → Projets pilotes régionaux

Des projets pilotes ont été entrepris sous les auspices des Comités consultatifs techniques du GWP en vue de démontrer dans quelle mesure les principes de la GIC peuvent être appliqués en Asie Méridionale, Amérique du Sud et Amérique Centrale.



## CENTRE DE RÉFÉRENCE SUR LA GESTION DES CRUES

Grâce aux moyens dont il sera doté, le Centre de Référence de l'"APFM" sur la GIC dispensera, à l'échelle mondiale, des conseils stratégiques sur le sujet.

Service d'Appui Technique de l'APFM  
Fax: + 41 22 730 8043  
apfm@gateway.wmo.ch

[www.wmo.ch/apfm](http://www.wmo.ch/apfm)

## UNESCO LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PHASE DU "PCCP"

Initié en 2001, le projet "PCCP" (du **Conflit Potentiel au Potentiel de Coopération**), est une contribution du PHI (Programme Hydrologique International) de l'UNESCO au WWAP (Programme Mondial pour l'Évaluation des Ressources en Eau). L'objectif de "PCCP" est de promouvoir et de faciliter le passage de logiques de conflits à des logiques de coopération dans la gestion des ressources en eau à travers le monde.

Pendant la première phase du projet, qui s'est achevée en juin 2003, de nombreux experts internationaux ont été associés à "PCCP" afin de développer des outils permettant de guider les divers protagonistes de la gestion de l'eau vers une logique de partage de cette ressource.

Ainsi, un groupe de juristes a présenté la manière dont lois et institutions contribuent à favoriser le potentiel de coopération. Les avantages du système juridique international tout comme ses lacunes ont été identifiées.

Plusieurs études ont par ailleurs été conduites sur les techniques de négociation. Ces travaux sont regroupés dans un rapport où sont clairement exposées les règles fondamentales des méthodes de résolution des conflits hydriques.

De nombreuses études de cas illustrent des exemples de conflits hydriques contemporains. Elles analysent leur causes et présentent des expériences de coopération réussie.

**Plusieurs travaux ont également permis d'évaluer le degré de coopération dans les 263 Bassins Internationaux recensés à ce jour dans le monde. Certains bassins ont pu être identifiés comme présentant une situation à risque.**

Enfin, le projet "PCCP" a encouragé la mise en place d'outils pédagogiques sur la prévention des conflits liés à l'eau. Un manuel de cours intitulé "Participation, Consensus Building and Conflict Management" a ainsi été élaboré par l'Institut des Ressources en Eau de l'US Army Corps of Engi-

neers. Un Partenariat pour les Eaux Transfrontalières a été initié avec l'Université de l'Oregon. "Waternet", un autre Réseau regroupant dix Universités d'Afrique australe et l'UNESCO-IHE (Institute for Water Education), a conçu et développé quatre modules de cours sur les ressources en eau et leur gestion partagée. Des cours pilotes ont déjà eu lieu en novembre 2002 au Cap et à Maputo.

L'essentiel des travaux présentés ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de "PCCP" et sous forme de CD-ROM. Ils sont également publiés et disponibles gratuitement depuis novembre 2003.

Dans la seconde phase, qui vient de débuter, "PCCP" poursuivra la recherche sur les outils permettant l'anticipation et la résolution des conflits liés à l'eau. Le projet se concentrera également, en coordination avec le PHI, à développer des indices sur les conflits hydriques.

Les outils éducatifs déjà élaborés durant la première phase seront en outre mul-

tipliés et adaptés à de nouvelles aires géographiques. "PCCP" s'attachera par ailleurs à réaliser de nouvelles études de cas et à impliquer un plus grand nombre d'acteurs officiels dans la préparation de ces travaux.

Enfin, le dernier grand chantier de cette seconde phase consistera à **mettre en place une Structure de Coopération pour l'Eau (Water Cooperation Facility)**, conjointement avec la Cour Permanente d'Arbitration, le Conseil Mondial de l'Eau et le Partenariat des Universités pour les Eaux Transfrontalières.

Léna SALAMÉ  
PCCP-UNESCO  
Fax: +33 1 45 68 58 11  
l.salame@unesco.org

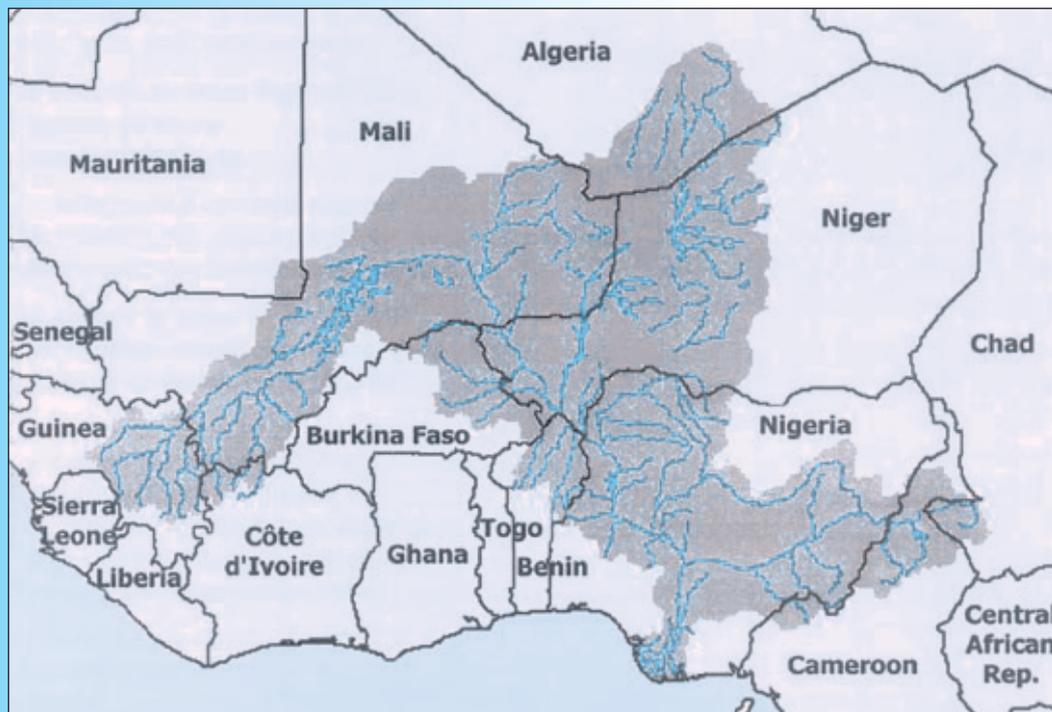
[www.unesco.org/water/wwap/pccp](http://www.unesco.org/water/wwap/pccp)



# AFRIQUE

## 9 PAYS PARTAGENT LE BASSIN DU NIGER

### UN AUDIT CONSTRUCTIF DE L'ABN



C'est en novembre 1964 que les États riverains du fleuve Niger et de ses affluents, ont créé la Commission du Fleuve Niger (CFN) dont le but était "d'encourager, de promouvoir et de coordonner les études et les programmes relatifs aux travaux de mise en valeur des ressources du bassin".

Après dix-sept années, les États ont décidé de substituer à la CFN, une autre institution dont les attributions iront au-delà, l'**Autorité du Bassin du Niger (ABN)** avec neuf États-Membres : le Burkina Faso, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Néanmoins, la crise financière et institutionnelle a perduré, malgré un mandat rénové en 1987, qui assigne désormais à l'ABN les objectifs suivants :

- harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin ;
- participer à la planification du développement par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré du bassin ;
- promouvoir et participer à la conception et à l'exploitation des ouvrages et des projets communs ;

- assurer le contrôle et la réglementation de toute forme de navigation sur le fleuve, ses affluents et sous-affluents conformément à "l'Acte de Niamey" ;
- participer à la formulation des demandes d'assistance et à la mobilisation des financements des études et travaux nécessaires à la mise en valeur des ressources du bassin.

**L'élaboration, à partir de 1998, d'un plan triennal d'actions 2000-2002 et sa mise en œuvre ont permis à l'ABN de relancer progressivement ses activités.** Les réunions statutaires se tiennent régulièrement, la plupart des pays payent leurs contributions et les partenaires du développement ont repris leur assistance.

Cependant, même si l'ABN est créditée de nombreuses études, celles-ci ne sont pas encore traduites en réalisations concrètes pour le bien-être des populations riveraines.

En effet, l'ABN souffre :

- ➔ d'une insuffisance des capacités techniques et opérationnelles pour formuler et mettre en œuvre des actions relatives aux objectifs qui lui sont assignés,

- ➔ du manque de concertation et de coordination entre l'ABN et les Pays-Membres quant à la planification et la mise en œuvre d'actions de développement du bassin,
- ➔ de l'absence d'actions communes concertées capables de tester les mécanismes juridiques et institutionnels définis au sein de l'ABN et de servir de catalyseur à une coopération globale concertée à l'échelle du bassin, débouchant sur des stratégies sous-régionales appropriées basées sur une claire vision partagée de développement du bassin du Niger.

Cette situation a conduit les instances supérieures de l'ABN à prendre un certain nombre de mesures correctives et à organiser un audit institutionnel et organisationnel. Cet audit a été confié à des experts de l'Office International de l'Eau et du RIOB par la Banque Mondiale et a porté sur les points suivants :

#### ● Mandat de l'ABN

#### Redéfinition du mandat, du rôle et des responsabilités de l'ABN.

Sur la base des analyses faites, une structure appropriée a été proposée ; celle-ci est en adéquation avec le mandat et

précise le rôle et les responsabilités de l'ABN pour tenir compte du besoin de renforcement de la coopération entre les États-Membres.

#### ● Organisation de l'ABN

#### Proposition d'un schéma organisationnel de l'ABN clair et fonctionnel :

Une administration fonctionnelle plus efficace et opérationnelle est proposée.

#### Clé de répartition des contributions des pays au fonctionnement de l'ABN :

Des recommandations sont faites pour améliorer la clé de répartition des contributions financières des États (pour les activités et le fonctionnement de l'ABN).

#### ● Renforcement des capacités et ressources humaines

#### Évaluation des ressources humaines du Secrétariat Exécutif de l'ABN, au regard de ses missions :

Les profils utiles des collaborateurs et les critères de performance du personnel pour mener à bien les missions de l'ABN sont définis et clairement formulés.

Une définition des fonctions, des postes et des profils requis pour rendre l'ABN opérationnelle et performante est donnée.

#### Le but essentiel de cet audit est de faire de l'ABN, un cadre juridique et institutionnel véritablement opérationnel et performant à long terme, orienté vers le développement durable du bassin pour le bien-être des populations riveraines.

Il intervient au moment où une "Vision claire et partagée" est développée, laquelle s'apparente à une "déclaration politique qui définit les objectifs à long terme et l'engagement des États pour un programme d'action" et qui va être désormais le cadre de référence pour toutes initiatives de développement national ou régional dans le bassin.



### La gestion des ressources en eau devient un des défis majeurs de la coopération internationale en Afrique.

Ces dernières années, de nombreux Pays africains ont engagé une profonde réforme juridique et institutionnelle afin de s'orienter vers une politique de la gestion intégrée (GIRE) et sur la base des bassins versants. Cependant la plupart des Pays travaillent jusqu'à présent de façon isolée et les réformes sont lentes à se mettre en place concrètement.

De nombreux bailleurs de fonds bi et multilatéraux notamment européens, d'ONG ou de grandes sociétés privées interviennent depuis longtemps déjà au côté des Gouvernements, des Autorités locales et des groupes villageois ou urbains et souhaitent renforcer et mieux coordonner leurs actions dans ce secteur.

De nombreuses rencontres internationales ont été organisées afin de faciliter la mise en place d'une meilleure gouvernance des ressources en eau au niveau régional.

Il s'agit en particulier de mettre en œuvre une gestion durable de l'eau sur le continent africain, conformément aux engagements pris et aux recommandations de la Communauté Internationale formalisées à l'occasion des Conférences de Paris (1998), La Haye (2000), Bonn (2001) et du Sommet de la Terre (Johannesburg, septembre 2002).

### Le lancement de l'Initiative Européenne sur l'Eau a en effet eu lieu à Johannesburg le 3 septembre 2002.

Cette initiative repose sur cinq composantes, dont les deux premières sont dédiées à l'Afrique :

- une composante "Accès à l'Eau et à l'Assainissement", avec un accent sur l'assainissement en zone périurbaine, portée par le Danemark ;
- une composante "Gestion Intégrée des Ressources en Eau" (GIRE), animée par la France, qui porte en particulier sur **les bassins transfrontaliers, qui couvrent la plus grande partie du continent et concen-**

### trient l'essentiel des ressources en eau superficielles et souterraines.

Le Ministère français des Affaires Étrangères a mandaté l'Office International de l'Eau pour l'assister dans la phase d'analyse et de proposition sur le volet "grands fleuves" : une première phase de travail de cette deuxième composante a consisté en un inventaire, dont la méthodologie a été validée auprès des principaux partenaires impliqués. L'inventaire visait à une analyse de l'état des lieux et **une caractérisation de 10 bassins transfrontaliers majeurs en Afrique à partir d'une vingtaine de cas.**



Le rapport d'étape de cette phase a été présenté lors d'une réunion qui s'est tenue à Paris en septembre 2003 en présence de la Commission Européenne et d'États Membres et de différents représentants d'ONG et d'organismes (GWP).

**La Conférence de Ouagadougou d'octobre 2003 a été ensuite une étape importante du processus, avec l'identification par l'AMCOW des quatre premiers bassins sur lesquels démarrera la mise en œuvre de l'Initiative Européenne (Lac Tchad, Lac Victoria, Orange, Volta), la Coopération française soutenant aussi le Niger.**

La deuxième phase comportera deux étapes :

- 1 l'élaboration d'une méthodologie pour dessiner des plans d'actions de bassins adaptés aux situations africaines ;
- 2 l'application, en collaboration avec les partenaires africains et européens, de cette méthodologie sur chacun des bassins retenus pour aboutir à ces plans d'actions, répondant aux critères de la GIRE (contenu, priorités, budgets).

Cette phase devrait s'achever à l'été 2004.

Cette Initiative Européenne sur le thème de la GIRE devrait permettre de faciliter une meilleure gestion des fleuves transfrontaliers africains et d'élaborer des Plans Nationaux de GIRE dans les pays riverains intéressés.

### Conférence des Ministres de l'AMCOW Ouagadougou - octobre 2003

# ÉTHIOPIE

## VERS UNE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT



La délégation éthiopienne reçue à la DGCID par M. Stephan

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, la France apporte un appui au Ministère des Ressources en Eau d'Éthiopie sur les thématiques suivantes :

- ➔ l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain,
- ➔ la gestion intégrée des bassins versants au plan national et au plan sous-régional dans le cas de bassins transfrontaliers,

➔ le développement de l'agriculture irriguée et de l'énergie électrique.

Le Ministre des Ressources en Eau d'Éthiopie a été intéressé par les institutions françaises de gestion des ressources en eau et a suggéré l'organisation d'un voyage d'études pour un groupe de fonctionnaires de haut niveau conduit par son Vice-Ministre, M. Mesfin.

Le programme, encadré par l'OIEau, s'est déroulé entre le 30 août et le 7 septembre 2003. Il comprenait :

- ➔ une présentation du programme de coopération du Ministère français des Affaires Étrangères,

➔ la présentation des activités de l'OIEau (appui institutionnel, formation et systèmes d'information),

➔ la visite de différents organismes et sociétés : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Compagnie Nationale du Rhône, Société du Canal de Provence, Compagnie du Bas-Rhône Languedoc, services déconcentrés de l'État (DIREN), sociétés privées (BCEOM) et autres (AGROPOLIS, association VERSEAU), ...

**M. MESFIN Tegene**  
Vice-Ministre  
Ministère des Ressources en Eau  
Fax : + 251 161 07 10  
mowr2@telecom.net.et

# KENYA

## “EWASO NG'IRO NORTH DEVELOPMENT AUTHORITY”

Le Bassin d'Ewaso Ng'iro Nord est un exemple type du système hautes terres – zone de plateau entourée d'une vaste étendue de basses terres manquant de ressources.

L'étude sur la gestion des ressources en eau du Bassin Ver-

sant de l'Ewaso Ng'iro Nord vient de se terminer. Elle a été financée par la Banque Africaine de Développement et réalisée par l'"Ewaso Ng'iro North Development Authority (ENNDA)". Elle a permis d'identifier la nécessité d'établir des plans

d'aménagement intégré pour tout le Bassin afin de répondre à ce défi à long terme. Pour cela, l'Autorité doit entreprendre la collecte d'informations sur l'aménagement et l'utilisation des ressources.

Ceci implique que l'ENNDA doit établir et gérer une base de données efficace et réaliser une recherche stratégique et un monitoring écologique.

Une base de données mise à jour serait le pivot de la prise de décisions et un guide pour les activités d'aménagement de la ressource.

L'ENNDA a pu acquérir une base de données opérationnelle avec des données sur l'hydrologie, le climat, les caractéristiques socioéconomiques et les domaines thématiques clés de l'environnement du Bassin. L'ENNDA a l'intention d'optimiser cette base et de développer un Système d'Information Géographique (SIG) bien structuré et même d'initier une approche thématique dynamique avec des images satellites. Il est envisagé de relier cette base de données de bassin à d'autres bases nationales pour échanger les informations par un réseau bien structuré.

**L'une des priorités est le développement d'indicateurs de surveillance de la sécheresse et d'un système d'alerte.** Une sécheresse est désastreuse du point de vue économique et le manque d'information stratégique venant du système d'alerte sur la

sécheresse a exposé les communautés pastorales aux caprices de la nature et a contribué fortement à augmenter la pauvreté croissante dans certaines régions du Bassin.

Un système de monitoring plus focalisé est donc nécessaire pour permettre une alerte, de préférence à périodicité d'une semaine, sur l'état des ressources en eau et des forages.

En plus de la base de données, l'ENNDA va entreprendre une surveillance à long terme de la couverture végétale des parcours de transhumance et des ressources en eau. Le monitoring va demander une collaboration active avec des groupes de recherche intéressés à opérer dans le Bassin.

**Eng A. A. Ali**  
Directeur  
Ewaso Ng'iro North  
Development Authority  
Fax : +254-64-52507  
ennnda@kenyaweb.com

**www.riob.org**  
Toutes les informations  
sur le RIOB  
sont disponibles

sur le WEB  
**www.riob.org**

## SRI LANKA - MAHAWELLI AUTHORITY

### DÉCENTRALISATION ET GESTION DE BASSIN



Depuis plus de 1000 ans, les Autorités qui se sont succédées sur l'île ont eu à cœur de maîtriser les pluies bien trop abondantes pendant les moussons, et les ressources en eau insuffisantes hors mousson. Le résultat : une civilisation de l'eau, dont le moderne fleuron est le système de la "Mahawelli Authority of Sri Lanka" (MASL).

Cette institution est présente sur 40 % du territoire de l'île : grands travaux d'hydrauliques, stockages d'eau, hydroélectricité, régulation, répartition, transport de l'eau brute, irrigation, collecte, transformation et commercialisation des productions agricoles, approvisionnements en engrais, semences et produits phytosanitaires, écoles, centres de loisirs, et même cimetières ont été construits et sont gérés de façon centralisée.

La régulation des débits est garantie par un remarquable réseau d'interconnexions de canaux et de tunnels souterrains, reliant les principales ri-

vières de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud de l'île.

Mais après des décennies de développement, la MASL ne parvient pas à prendre son second souffle.

Sous l'impulsion de la Banque Mondiale, un vaste programme de transformation de l'Autorité a été engagé : nouvelle répartition des rôles, externalisation des tâches secondaires, décentralisation des décisions, et la nécessaire facturation du service de l'eau se profile à terme, ne serait-ce que pour valoriser le travail accompli depuis tant d'années.

La déconcentration de la gestion des différents bassins interconnectés a été initiée. Par prudence, les responsables ont d'abord isolé un sous système cohérent, le Bassin de la Kala Oya au Nord-Ouest de l'île. Et ils ont poussé à la **création d'une nouvelle entité pilote la Kala Oya Basin Organisation, KOBO**.

C'est bien un nouvel Organisme, issu de la maison mère, mais différent : s'il perd son rôle économique et de développement, il gagne celui d'aménageur de l'environnement. Surtout il devrait disposer d'un pouvoir de décision décentralisé, associant la société civile. Un Comité pilote de bassin est en train d'apprendre à fonctionner.

En fin de programme, une expertise des réformes proposées et un transfert d'expérience ont été demandés à l'OIEau-RIOB par la Banque

Mondiale. Deux experts français ont été dépêchés et leur mission a été très appréciée. Elle a porté sur les aspects législatifs et institutionnels :

➔ **le projet de loi sur l'eau en cours de présentation au Parlement** contient encore des germes de discordes et de dysfonctionnement ;

➔ l'organisation prévue ne semble pas encore assez préciser le rôle de chaque partie prenante, ni la mise en place effective de la coordination nécessaire, en particulier **le rôle et les pouvoirs du Comité de Bassin**.

La planification et la programmation des projets reposent encore trop peu sur **une approche de régulation de la demande**. Elles sont rendues difficiles par la faiblesse des indicateurs économiques en place. La communication sur les projets reste insuffisante.

En résumé, les intentions de cette réforme de la Mahaweli Authority of Sri Lanka doivent, pour faire face à d'importants défis, se concrétiser en résultats économiques, sociaux et environnementaux.

Le mandat de l'Organisme de Gestion du Bassin du Kala Oya (KOBO) sera de résoudre les problèmes de façon satisfaisante, de former une société prospère et d'assurer un écosystème sain dans le bassin :

❖ pénurie d'eau pour les périmètres irrigués et l'usage domestique,

❖ détérioration de la qualité de l'eau en raison de la pollution provenant de l'agriculture, des déchets domestiques, des petites industries et commerces,

❖ manque d'eau pour les parcs naturels et les zones humides lors de certaines périodes sèches,

❖ mauvaise qualité des eaux souterraines et conflit pour leur utilisation,

❖ peu de connaissances de base sur la disponibilité des eaux souterraines,

❖ dégradation des Bassins Versants en raison de la diminution de la capacité des réservoirs pour cause de sédimentation,

❖ prélèvements illicites de l'eau dans les périmètres irrigués et dans les canaux principaux,

❖ occupation non autorisée des berges des fleuves et des rivières causant l'érosion des rives,

❖ dégradation des lits des fleuves par l'exploitation intensive des sablières,

❖ peu de dispositions institutionnelles pour l'application des lois et des réglementations,

❖ manque de coordination sur les thèmes transversaux dans le secteur de l'eau et des ressources naturelles.

*Neil Bandara  
Gestionnaire de Bassin (KOBO)  
MASL  
Fax : +94 025 76060  
onemrrp@slt.lk*

## CHINE

### L'EAU, L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UNE ÉTUDE DE CAS DU BASSIN DU FLEUVE HAIHE

Le Bassin du Fleuve Haihe est l'une des régions les plus développées de Chine. Le Bassin souffre de stress hydrique accru en raison du développement économique rapide et de l'accroissement de la demande en eau. L'utilisation de l'eau par l'écosystème est compromise et l'environnement se détériore. La pénurie d'eau est devenue un goulot d'étranglement pour le développement futur de l'économie et la production céréalière,

principalement du blé. La faisabilité d'un transfert des eaux du Yangtze vers le nord est en cours de discussion.

La pénurie d'eau et ses problèmes connexes ont imposé en effet des contraintes croissantes au développement économique du Bassin. L'eau destinée à l'agriculture est constamment transférée aux secteurs industriels et urbains. L'irrigation s'approvisionne donc de plus en plus à partir d'un

écosystème pauvre en eau et de nappes d'eau souterraine fossiles et non-renouvelables.

Les Autorités chinoises ont privilégié le transfert des eaux du Yangtze, mais d'autres mesures, y compris la tarification, les économies d'eau et le traitement des eaux usées devraient aussi être envisagées. La situation implique aussi que des mesures d'économie d'eau substantielles soient prises dans les secteurs industriels et urbains.

L'eau agricole pèse lourd dans le bilan hydrique du Bassin. Etant donné la faible efficacité actuelle de l'irrigation, le potentiel d'économie d'eau est relativement important. Un ajustement structurel de l'agriculture peut aussi réduire l'utilisation de l'eau par unité de production.

*H. Yang  
Institut Suisse des Sciences et des Technologies de l'Environnement  
Überlandstrasse 133, 8600  
Dubendorf, Suisse*

# ASIE CENTRALE

## IRTYCH - RUSSIE - KAZAKHSTAN

### GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTIÈRES

Ce projet, qui s'achève en fin 2003, avait pour objet de faciliter la gestion commune des eaux de l'Irtych entre la Fédération de Russie et la République du Kazakhstan sur la base :

- 1 de l'amélioration et de la modernisation des réseaux de monitoring des ressources en eau du Bassin,
- 2 du développement d'un modèle de simulation hydrologique du fleuve Irtych,
- 3 de la mise en place d'un Système d'Observation de Bassin (IRBIS),
- 4 de l'organisation des modalités institutionnelles de collaboration et d'échange de données entre les deux États.

Le projet, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, comportait la mise à disposition à temps partiel d'experts du consortium OIEau/ANTEA/SAFEGE sur une durée de 3 ans de façon à apporter une assistance technique aux parties impliquées au sein de groupes de travail mixtes ; le financement de campagnes de mesures ponctuelles et d'équipements légers ; l'organisation de réunions de concertation et de suivi et le renforcement des capacités des institutions impliquées.

#### Le Système d'Observation du Bassin IRBIS :

Les groupes de travail pilotés par l'OIEau ont été chargés de développer le Système d'Information IRBIS : "Irtysch River Basin Information System".

Ce système vise à produire et à diffuser les informations attendues par la Commission de l'Irtych et nécessaires à l'information du public, en valorisant l'organisation de la production des données ainsi que les résultats de la modélisation.

Afin d'atteindre ces objectifs, compte-tenu des accords internationaux existants, la démarche adoptée dans un premier temps pour le système IRBIS a été de permettre une intégration des données disponibles au sein d'un système d'information unifié au niveau de sa structure et des concepts utilisés.

**Au niveau organisationnel** la structure présentée prévoit que chaque pays assure l'intégration des données sur sa zone, tout en s'appuyant sur des référentiels communs. Cette information peut ainsi être facilement échangée afin de répondre aux besoins de la Sous-Commission qui assurera la diffusion de résultats obtenus sur son site Web.



Un bras de l'Irtych à Omsk

**Au niveau technique**, le groupe de travail a en particulier assuré :

- l'inventaire des organismes qui collectent des données et/ou qui gèrent des systèmes d'information et l'analyse de leurs pratiques ;
- l'acquisition de l'équipement informatique nécessaire aux premières synthèses de données et à la production des informations attendues ;
- la constitution des premières tables ACCESS et couches SIG, avec en particulier celles concernant les référentiels administratifs et hydrographiques ;
- un appui à l'organisation de la saisie des données nécessaires ;
- la formation des ressources humaines concernées aux outils logiciels utilisés (Arcview, Access) ;

- la production des premiers traitements de synthèse (cartes, listes, statistiques, ...).

**Ainsi, au terme de ce projet, la Commission Internationale du Bassin de l'Irtych dispose d'un premier système d'information opérationnel s'appuyant sur :**

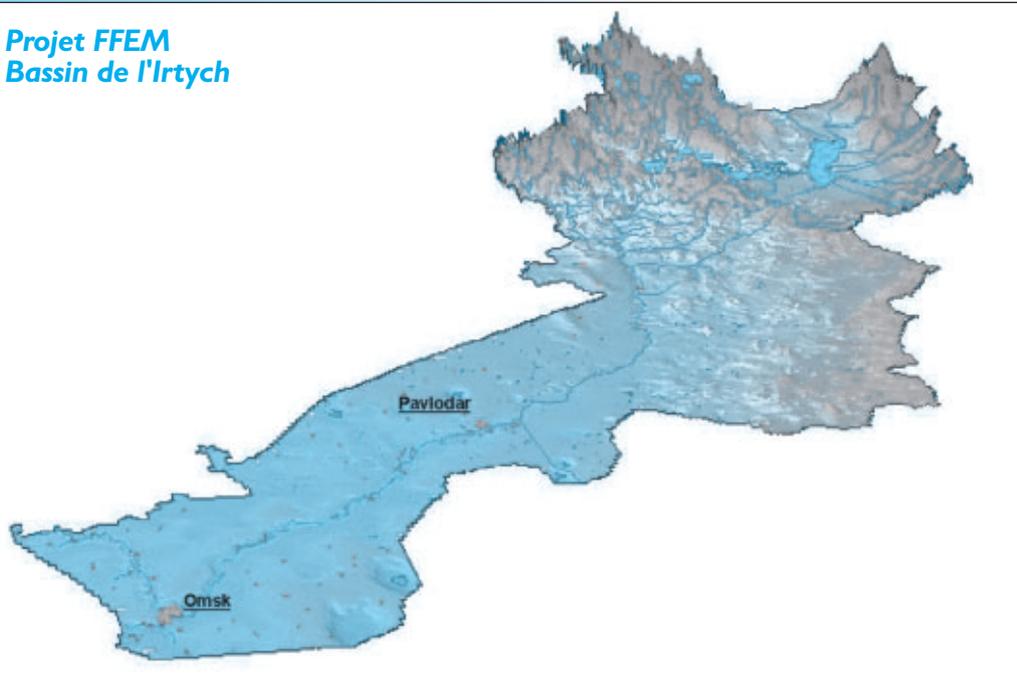
- une base de données alphanumériques ;
- un système d'information géographique pour la valorisation cartographique des données ;
- un serveur Web (développé en français et en russe) pour la diffusion des informations.

#### La modernisation des Institutions

Les actions d'appui institutionnel prévues dans le projet, ont visé à :

- ❖ connaître les travaux réalisés par la Commission russo-kazakh,
- ❖ faire le point sur les législations de chacun des pays du Bassin de l'Irtych en matière de gestion des eaux,
- ❖ développer des principes modernes de gestion des eaux par bassin,
- ❖ proposer une structure et des actions pour une Commission Internationale spécifique pour la vallée de l'Irtych, susceptible d'intégrer la Chine,
- ❖ analyser les règles de gestion et de fonctionnement des barrages de l'Irtych, afin de mettre en lumière les problèmes posés par ces choix de gestion et d'y trouver des solutions acceptables pour les deux parties.

#### Projet FFEM Bassin de l'Irtych



# OUZBEKISTAN

## AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION DE LA GESTION DE L'EAU

Le 21 juillet 2003, le Cabinet des Ministres de la République d'Ouzbékistan a approuvé le texte portant sur "l'Amélioration de l'Organisation de la Gestion du Secteur de l'Eau en Ouzbékistan". **Dix Administrations de Bassin ont été créées pour la gestion des systèmes d'irrigation et des principaux canaux.**

Les principales tâches de ces nouveaux Organismes de Bassin sont les suivantes :

- ❖ utilisation rationnelle des ressources en eau, basée sur les principes de marché et les technologies modernes ;
- ❖ approvisionnement en eau continu et rapide pour les consommateurs ;

- ❖ fiabilité technique des systèmes d'irrigation et des ouvrages hydrauliques ;
- ❖ gestion rationnelle des ressources en eau par bassin et meilleure efficacité ;
- ❖ meilleur suivi des consommations d'eau.

La mise en place des Administrations de Bassin suppose le transfert des biens, des fonds, des équipements techniques, des personnels et des budgets de l'eau des Directions de l'Agriculture et des oblasts et régions.

**M. Abbas Pulatov**  
SIC ICWC  
Tél. : +998 71 166-50-95  
Fax : +998 71 166-50-97  
info@icwc-ara1.uz



Le dessèchement de la Mer d'Aral

## PROGRAMME "SCIENCE POUR LA PAIX AU PRIARALIE SUD"

La situation écologique désastreuse, causée par la réduction de la Mer d'Aral, est une préoccupation de la population vivant dans la région : des terres salines et des marais salés sont apparus, les transports de sels et de poussières augmentent la désertification.

Le Conseil Scientifique de l'OTAN a apporté une assistance précieuse en finançant le programme "Science pour la Paix" pour la mise en œuvre du projet "Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le Bassin de la Mer d'Aral et la recharge des nappes dans le Priaralie Sud".

Les principaux objectifs du projet étaient :

- l'élaboration du Schéma d'Aménagement du Priaralie Sud ;
- la mise en place d'un Système d'Aide à la Décision, incluant un SIG et un ensemble de modèles, pour la réhabilitation des zones humides dans le delta de l'Amou-Daria.

L'étude sur le terrain de tous les plans d'eau du point de vue hydraulique, biologique et chimique a été réalisée.

Un modèle a permis de simuler les débits et le régime des flux entrants et sortants des plans d'eau. Il a été mis en application pour le réservoir Sudochie en construction afin de maintenir un profil écologique durable du delta indépendant des variations de débit.

Un programme de formation a été organisé :

- sur le SIG et la modélisation pour 24 personnes à Tachkent, Ouzbékistan ;
- sur la gestion des zones humides pour 4 personnes à Montpellier, France ;
- sur le modèle MIKE-11 pour 5 personnes à Anvers, Belgique.

Grâce à des experts des Pays-Bas, de France et du Danemark, une analyse multicritère des projets écologiques dans des conditions hydrologiques complexes a permis de préparer un système d'aide à la décision pour cette région.

**M. Ferdinand Beglov**  
SIC ICWC  
Tél. : +998 71 166 50 95  
Fax : +998 71 166 50 97  
iskander@icwc-ara1.uz

# VALLÉE DU FERGANA :

## UN PROJET PILOTE DES RÉFORMES POSSIBLES EN ASIE CENTRALE

Ce projet a été initié en 2002 avec les objectifs suivants :

- proposer différentes solutions pour l'amélioration de la gestion de l'eau et montrer les chemins vers une gestion intégrée des ressources ;

- montrer les réelles possibilités d'accroissement de la productivité des eaux et des terres.

La Vallée de Fergana a été choisie comme zone pilote. Cette Vallée est une ancienne oasis dans laquelle l'agriculture irriguée et la civilisation datent de plusieurs millénaires.

Les activités du projet concernent les trois provinces de la Vallée : Fergana (Ouzbékistan), Osh (République Kirghize) et Sogd (Tadjikistan), où 10 fermes pilotes ont été étudiées.

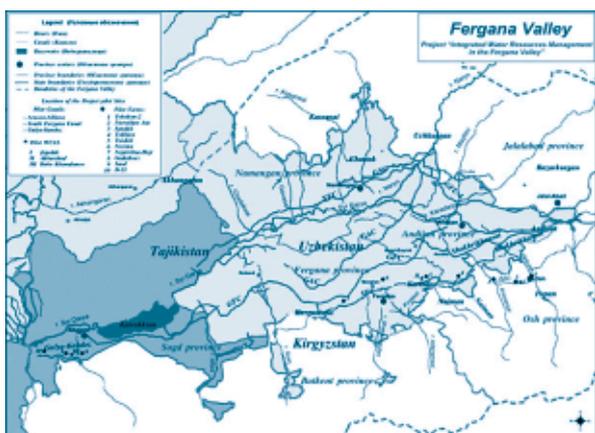
L'Institut International de Gestion de l'Eau (IWMI) et le Centre d'Information Scientifique de la Commission de Co-ordination Inter-État pour l'Eau (SIC ICWC) sont les principales Agences d'exécution du projet, financé par l'Agence Suisse de Développement et de Coopération (SDC).

Les principaux résultats attendus au terme de trois années (avant avril 2005) sont les suivants :

- ◆ une gestion intégrée des ressources en eau dans la Vallée de Fergana,
- ◆ un nouveau cadre institutionnel avec la participation de tous les acteurs,

- ◆ le développement d'Associations d'Usagers,
- ◆ la formation des personnels responsables de la gestion de l'eau dans les différents Organismes, la création d'un réseau de communication pour tous les participants et le développement d'un système d'information et d'un ensemble de modèles,
- ◆ un prototype de base juridique pour la réglementation de la gestion de l'eau dans des zones pilotes,
- ◆ des mesures pour assurer un approvisionnement en eau équitable et durable,
- ◆ des propositions concrètes et des recommandations pour les décideurs, permettant de dupliquer les résultats du projet.

**Dr. Vadim I. Sokolov**  
SIC ICWC/ GWP CACENA  
vadim@icwc-ara1.uz





# AMÉRIQUE LATINE

## CEPAL

### PUBLICATION DU RAPPORT DU IV<sup>ÈME</sup> ATELIER DES GESTIONNAIRES D'ORGANISMES DE BASSIN

Le quatrième atelier des Gestionnaires d'Organismes de Bassin d'Amérique Latine et des Caraïbes a été organisé conjointement par la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL) et le Comité Technique Consultatif pour l'Amérique du Sud (SAM-TAC) du "Global Water Partnership" (GWP). Il s'est déroulé au siège de la CEPAL (Santiago du Chili), les 22 et 23 avril 2002. L'objectif principal était de réunir des experts de la gestion intégrée des eaux afin de se mettre d'accord sur des mécanismes de coopération qui permettraient d'appuyer les processus orientés vers l'organisation des bassins dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Le rapport, qui vient d'être publié, contient un résumé des débats, les conclusions et les accords, le programme, la liste des participants et quelques présentations faites pendant l'atelier. Il comprend également des annexes sur certains thèmes, tel le Programme Associé du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et du GWP, la proposition de la CEPAL d'étudier la possibilité de créer un centre logistique d'appui aux initiatives de gestion intégrée de bassins dans les pays de la région, et les comptes rendus des ateliers de travail déjà organisés en 1996 au Brésil, 1997 au Chili et 1998 en Argentine.

*Axel Dourojeanni  
et Andrei Jouravlev  
Division des Ressources  
Naturelles et Infrastructures  
Commission Economique  
pour l'Amérique Latine  
et les Caraïbes (CEPAL)  
ajouravl@eclac.cl*

## PEROU

### LA VISION DE BASSIN DANS L'INGÉNIERIE CIVILE

Le Bassin hydrographique draine naturellement toutes les eaux qui coulent entre ses limites.

Le trinôme Bassin-Eau-Vie est essentiel, mais il peut être profondément modifié par des phénomènes naturels et surtout par l'action de l'homme.

L'ingénieur des travaux publics doit étudier soigneusement si ses projets s'intègrent dans la dynamique naturelle des bassins ou s'ils altèrent sérieusement cette dynamique, et il doit prendre les mesures nécessaires de correction et de restauration dans un délai raisonnable, en harmonie avec les conditions naturelles. S'il n'agit pas ainsi, des situations irréversibles et désastreuses peuvent surgir dans un délai plus ou moins long.

Avant de réaliser un ouvrage hydraulique ou n'importe quel autre type d'équipement, l'ingénieur doit bien évaluer les conséquences, et non réduire le problème à un travail exclusif de conception structurelle ou hydraulique. S'il est certain que l'eau est fondamentale pour la

vie, l'ingénieur doit porter une attention particulière à tous les facteurs qui rendent cette eau disponible pour les écosystèmes qu'elle alimente, les populations d'être vivants qu'elle transporte ou qui en bénéficient.

Souvent divers facteurs influent sur l'équilibre naturel, et doivent donc être pris en compte et analysés. L'évaluation d'un projet ne doit pas se limiter aux seuls aspects immédiats de la conception technique des ouvrages.

Chaque projet comporte un risque. L'ingénieur doit apprendre, petit à petit, que l'ingénierie ne se réduit pas seulement à un travail d'équations qui n'est qu'une interprétation de la réalité. Il doit connaître, mais aussi contrôler les critères, les enrichir par l'observation de la nature, par la réflexion, l'échange d'idées et une étude permanente des apports des autres disciplines et avoir tout ceci à l'esprit lorsqu'il prend une décision.

*Dr. Ignacio Benavent  
IRAGER  
ibenaven@udep.edu.pe*

## PANAMA

### DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PARTICIPATION DES CITOYENS

C'est l'Autorité Nationale de l'Environnement (ANAM), dirigée par Ricardo Anguizola, qui met en application la Loi Générale de l'Environnement

au Panama. Cette loi organise le Système Inter-Institutionnel de l'Environnement, qui fixe les mécanismes de coordination entre les institutions pu-

bliques, afin d'harmoniser les politiques, d'éviter les conflits et les lacunes de compétences et atteindre, avec cohérence et efficacité, les objectifs et buts de la loi.

Celle-ci organise aussi la Commission Consultative Nationale de l'Environnement ainsi que des Commissions Consultatives Régionales, Provinciales et Locales de l'Environnement, avec la participation de la Société Civile pour analyser les thèmes environnementaux et faire des observations, recommandations et propositions à l'Administration de l'Environnement.

Le Territoire du Panama est divisé en neuf Provinces, 74 Communes ou Municipalités, 588 Départements et 5 Régions Administratives et possède 13 Zones Ecologiques.

Dans la Province de Chiriquí, le Bureau de l'Environnement développe des programmes

environnementaux communautaires et scolaires en accord avec le Gouverneur Miguel A. Fanovich et l'Autorité Régionale de l'Environnement, sous la direction de l'Ingénieur Venero Marquinez.

Le Bureau de l'Environnement a initié la création de groupes communautaires de protection de l'environnement et des brigades scolaires de l'environnement composées d'étudiants de tous les niveaux scolaires et universitaires. L'École Supérieure de Biotechnologie participe activement à ce programme éducatif sur l'environnement et appuie également des projets tels que la protection écologique et environnementale du Rio Piedra, situé sur la commune de Boquerón.

*Eduardo Castro  
Expert en évaluation des impacts sur l'environnement  
mail:ecastro\_4@hotmail.com*



# BRÉSIL

## MIEUX GÉRER L'EAU POUR UN BRÉSIL MEILLEUR

La gestion des ressources en eau a pris son essor au Brésil avec la promulgation de la Loi du 8 janvier 1997. Cette Loi institue la Politique Nationale sur les Ressources en Eau et crée le Système National de Gestion des Ressources en Eau. Cette Loi, amplement discutée par les divers courants démocratiques de la société brésilienne, présente les principes fondamentaux de la démocratisation de la gestion des eaux, de la participation active de la société et la décentralisation des prises de décision.

La Politique Nationale de l'Eau vise à l'intégration sociale, politique et institutionnelle de l'ensemble des forces vives du Brésil, valorisant l'engagement de la société dans la formulation et l'exécution des politiques publiques.

La participation sociale au processus de prise de décisions sur la gestion des eaux dans notre pays sera le tonique de notre politique, prenant en considération la dimension du territoire brésilien et sa riche et large diversité sociale, environnementale et culturelle.

L'effort de gérer les eaux pour un Brésil meilleur ne doit pas se restreindre à l'action unilatérale du gouvernement. Pour atteindre ce but il est nécessaire de renforcer la communication avec la société. Pour ce faire, la représentativité du Conseil National des Eaux a été améliorée, en doublant pratiquement le nombre de ses membres, passant de vingt-neuf à cinquante-sept. Des actions ont été initiées pour consolider les Comités des Bassins Hydrographiques, qui sont des organismes collégiaux formés par des représentants des pouvoirs publics,

de la société civile organisée et du secteur productif. Les comités sont légitimes pour arbitrer des conflits de première instance et promouvoir le débat sur les thèmes liés à l'eau, tout en se basant sur le Système National de Gestion des Ressources en Eau.

L'accès à l'eau est un droit humain fondamental, il est vital pour la subsistance des populations. Une quantité d'eau minimale et suffisante doit donc être garantie pour satisfaire ces besoins fondamentaux, conformément à l'Agenda 21, au travers d'un ensemble d'interventions intégrées entre le gouvernement et la société civile organisée.

Dans le cadre de cet effort conjoint, viennent s'ajouter des actions d'éducation environnementale et sanitaire, des actions de restauration des ressources en eau et des forêts, la lutte contre les pertes en eau et contre la désertification, la préservation des eaux souterraines, l'amélioration de l'assainissement et finalement l'adoption de mesures à faible coût qui favorisent l'accès à l'eau potable.

Les idées principales de ces initiatives politiques coïncident avec l'engagement du gouvernement de promouvoir un nouveau modèle de développement écologique durable, juste et économique, dont la participation et le contrôle social sont les principes fondamentaux pour la gestion partagée des eaux et pour l'expansion de la citoyenneté. Savoir gérer les eaux est un défi majeur pour tenir ces engagements.

**João Bosco Senra**  
Secrétaire des Ressources en Eau  
[iedamar-leticia.mendes@mma.gov.br](mailto:iedamar-leticia.mendes@mma.gov.br)

## ORGANISATION DE LA RECHERCHE SUR LES RESSOURCES EN EAU

Depuis la loi fédérale de 1997, de nombreuses études ont été réalisées et des organismes constitués, principalement des Comités de Bassin, où doivent être prises la plupart des décisions sur l'utilisation des ressources en eau.

Cependant, de nombreuses recherches sont nécessaires dans beaucoup de domaines de connaissance scientifique : biologie aquatique – le pays rencontre, en ce moment, un problème d'invasion d'organismes exotiques, amenés par les grands bateaux - ; la réutilisation de l'eau dans plusieurs secteurs de production, l'aménagement des rivières intermittentes ; la participation de la société aux décisions ; mieux connaître les aquifères et l'intégration de leur gestion dans celle des eaux superficielles ; la définition de la valeur sociale de l'eau et comment considérer ce paramètre dans la politique publique ; etc.

L'organisation de la recherche sur les ressources en eau est envisagée pour obtenir des résultats définis comme prioritaires pour la gestion de l'eau. Deux instances ont été créées qui doivent travailler ensemble : le **Fond Sectoriel des Ressources en Eau, au sein du Ministère des Sciences et Technologies, et la Chambre Technique des Sciences et Technologies au sein du Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH) :**

► **Le Fond Sectoriel des Ressources en Eau (CT-Hydro)** a son budget payé par le secteur hydroélectrique en compensation des inondations provoquées par les lâchers de réservoirs. Le CT-Hydro a été créé au mois de juillet 2000 et

son budget est d'environ 7.000.000 US\$ par an.

Le CT-Hydro suit les règles établies par un Comité de Gestion, composé de trois représentants du Ministère des Sciences et Technologies, d'un représentant du Ministère des Mines et de l'Énergie, de deux représentants du Ministère de l'Environnement - un de l'Agence Nationale de l'Eau et l'autre du Secrétariat des Ressources en Eau -, d'un représentant de la communauté scientifique concernée et d'un représentant des usagers de l'eau.

Jusqu'à présent, ce Comité a retenu plusieurs projets, principalement sur la gestion, la définition de nouveaux instruments d'aménagement et des programmes de formation.

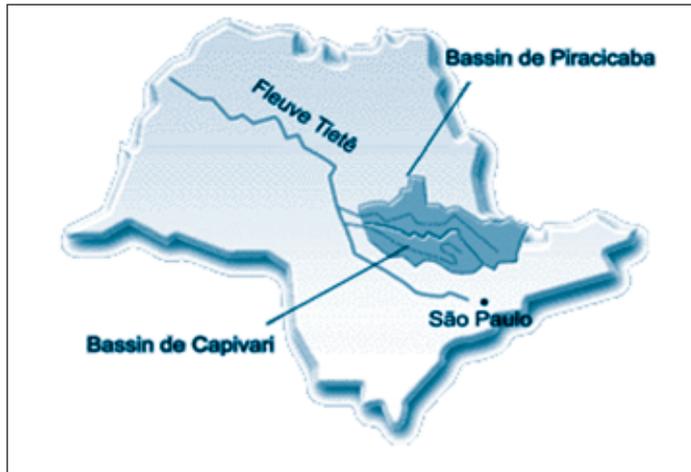
► **La Chambre Technique des Sciences et Technologies** a été créée en 1999 et doit élaborer des directives générales pour la formation technique et pour le développement scientifique et technologique.

Elle a organisé des réunions régionales avec la communauté académique du pays, les organismes d'état et les usagers de l'eau et prépare la création d'une banque des informations sur le développement scientifique.

La prochaine étape portera sur la définition de priorités et l'élaboration de directives qui seront débattues par le Conseil National des Ressources Hydriques avant d'être présentées au Comité de Gestion du CT-Hydro, afin d'orienter l'utilisation des ressources financières du Fond Sectoriel des Ressources en Eau.

**Maria Manuela M. A Moreira**  
Secrétaire des Ressources en Eau  
Ministère de l'Environnement  
[manuela.moreira@bol.com.br](mailto:manuela.moreira@bol.com.br)





**L'**Assemblée Générale du Consortium Fédéral des bassins des fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiá (PCJ) s'est tenue au Piracicaba le 31 mars 2003, en présence du Ministre de l'Environnement, Mme Marina Silva, du Secrétaire National des Ressources Hydriques, João Bosco Senra, du Directeur - Président de l'Agence Nationale des Eaux (Agência Nacional de Águas) (ANA), Jerson Kelman, du représentant de la Direction Générale des Ouvrages Hydrauliques et de la Qualité des Eaux, du Ministère de l'Environnement d'Espagne, Fernando Octavio de Toledo y Ubieto, entre autres autorités.

La Ministre de l'Environnement a félicité l'Organisme de Bassin pour la mise en œuvre du Système de Gestion des Ressources en Eau. Elle a annoncé que des efforts seront faits pour garantir les moyens d'agir grâce à de nouvelles taxes sur l'utilisation de l'eau des bassins du pays.

**L'une des attributions du Consortium PCJ, qui comprend les États de Minas Gerais et São Paulo, est la fixation des taux des taxes sur les "fleuves fédéraux",** comme sont appelés le Jaguari et le Piracicaba. Les sommes collectées seront remises à l'Agence Nationale des Eaux (Agência Nacional de Águas - ANA), qui devra reverser ces ressources aux bassins qui les ont générés, en s'appuyant sur les indications du Comité des Bassins pour leur répartition. Les techniciens et les Autorités locales attendent que l'instauration des taxes au niveau de la Fédération, qui doit être introduite par décret, vienne accélérer l'approbation de la loi, qui les officialisera aussi dans l'État de São Paulo.

### Taxes sur l'utilisation des eaux

Le projet de Loi qui autoriserait la taxation de l'utilisation des eaux dans l'État de São Paulo est, en effet, en attente d'approbation par l'Assemblée Législative. Les Comités de Bassin veulent que 100% des sommes collectées soient reversées aux bassins d'origine, alors que le Gouvernement de l'État de São Paulo veut constituer un fond avec 30% de la collecte pour ensuite le distribuer aux 21 Comités de l'État de São Paulo.

Le Consortium PCJ, le Comité PCJ et la Fédération des Industries de l'État de São Paulo (FIESP) sont en train de mobiliser les membres d'autres Comités pour que, lors d'une audience avec le Gouverneur et les Députés de l'État, ils puissent arriver à un accord sur l'approbation des taxes au niveau de l'État.

Le Consortium Piracicaba-Capivari-Jundiá, grâce à son programme d'investissement dans le Bassin du fleuve Jaguari, a été classé parmi les trois premiers projets pour le Prix International "Resource Award" 2002. Le programme du consortium PCJ porte sur le développement de l'éducation environnementale pour le "reboisement et la lutte contre les pertes des eaux", avec une taxe de 0.01 R\$ par mètre cube d'eau consommé dans les villes de Holambra, Jaguariúna et Pedreira.

La cérémonie de la remise du Prix a eu lieu en mars dans la ville de Zurich, Suisse. Le prix de 15.000 US\$ a été reçu par le Maire d'Itatiba et le Président du Consortium PCJ, José Robert Fumach, qui était accompagné par le Secrétaire des Ressources Hydriques du

Ministère de l'Environnement, João Bosco Senra, et du Secrétaire exécutif du Consortium PCJ, Francisco Carlos Lahóz.

### 55% des eaux usées des bassins PCJ seront traitées en 2004

Une enquête, menée par l'équipe du Consortium PCJ auprès des services d'eau et d'assainissement des 62 villes des bassins des fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiá, s'avère être encourageante quant au traitement des eaux usées domestiques, considérées comme l'agent polluant principal des eaux de la région. Si le programme des travaux des services d'hygiène est mené à bien à la fin de l'année prochaine, 55% des eaux usées domestiques de la région seront traitées. Selon cette enquête, menée en juin, **seulement 24% des eaux usées urbaines font actuellement l'objet d'un traitement.**

Les stations d'épuration prévues pour la ville de Campinas contribueront le plus à la dépollution des fleuves de la région. Actuellement, la ville de Campinas traite seulement 10% de ses eaux usées et devra augmenter ce taux de traitement à 70% d'ici la fin de 2004. Les travaux ont déjà commencé pour certaines de ces stations de traitement des eaux usées et vont augmenter de 35% leur capacité de traitement qui atteindra les 70% prévus en décembre 2004 avec l'entrée en fonctionnement de celle du fleuve Anhumas.

### Session de formation sur la Gestion des Ressources en Eau

Pour la commémoration de l'Année Internationale sur l'Eau, le Consortium PCJ a offert un cours de formation sur "la gestion des ressources en eau" aux techniciens des administrations publiques, des entreprises privées, des services d'hygiène, des membres des Comités de Bassin, d'ONG, etc.

Cette session permet l'accès aux informations de base sur "la gestion des ressources en eau, ses concepts et instruments". Un autre sujet traité sera "le système de gestion des bassins PCJ".

L'objectif principal de ce cours est de donner accès aux subventions/informations/reseignements nécessaires, afin que les participants puissent agir de manière plus productive dans la gestion des ressources en eau.

### Le prix "Action pour l'eau"

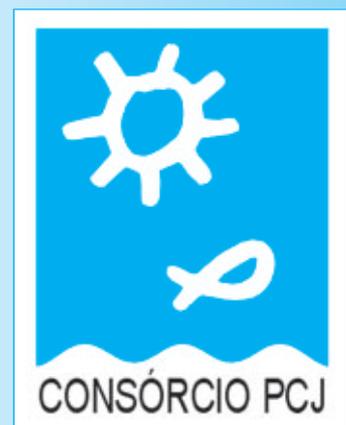
Le Consortium Piracicaba-Capivari-Jundiá a créé, dans les années 2000, le prix "Action pour l'eau" afin de motiver les actions environnementales les plus diverses dans le but de rétablir et de préserver les sources de la région. Ce prix est décerné tous les ans aux agences, aux compagnies et aux organismes publics et de la société civile.

Cette année 2004, le prix "Action pour l'eau" récompensera les travaux et projets du secteur, qui ont contribué à l'amélioration de la qualité des eaux de la région PCJ par le traitement des eaux usées et des effluents.

Au delà des activités liées directement à la qualité de l'eau, ces travaux peuvent également donner des informations sur les actions environnementales développées par les participants dans les secteurs de l'éducation environnementale, le reboisement, la lutte contre les pertes, la réutilisation des eaux et l'élimination des déchets solides qui ont des impacts sur la qualité de l'eau, lesquelles seront considérées dans l'évaluation finale des travaux.

**CONSORTIUM PCJ**  
José Roberto FUMACH  
Président  
Francisco Carlos C. LAHÓZ  
Secrétaire Exécutif  
Dalto Favero BROCHI  
Coordination des Projets  
Fax : +55 19 3461 7758  
agua@agua.org.br

[www.agua.org.br](http://www.agua.org.br)



# URUGUAY

## LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES DE L'URUGUAY



La région du Bassin de la Plata, située en Uruguay, possède d'abondantes ressources en eau. C'est un patrimoine de valeur, qui devrait être aménagé de manière stratégique. Pour cette raison, il est indispensable de préserver la qualité de l'eau en imposant des réglementations et des mesures correctives pour minimiser les impacts néfastes, avec la participation de la société.

### Il est nécessaire de développer des indicateurs de la qualité des ressources.

Le Bassin est l'unité territoriale où l'on observe les différentes composantes du système et leur interrelations, de cette façon, procéder à des évaluations écologiques permet de définir des indicateurs de gestion de l'environnement.

**C'est au niveau des bassins et sous-bassins qu'il faut mobiliser une information systématique, cohérente et intégrée à partir de sources différentes.**

Au cours de ces dernières années, la connaissance croissante des impacts de l'action de l'homme sur son environnement a sensibilisé le public, qui exerce une pression sur les Gouvernements et les Agences Internationales.

### Qualité des eaux

L'Uruguay réalise des études sur la qualité des eaux nationales et internationales.

La gestion intersectorielle de l'environnement doit se baser sur des normes et des indicateurs, dont la définition et l'application requièrent une participation active de la société civile.

Dans notre pays, le Décret 253/79, règlement du Code de l'Eau (Loi 14.850/78) a permis d'établir des Normes pour la prévention des pollutions des ressources en eau par le contrôle de la qualité de l'eau, sous la responsabilité de la Direction Nationale de l'Environnement et de la Direction Nationale de l'Hydrographie.

### Objectifs de qualité

Pour définir des Objectifs de Qualité des eaux nationales et avant toute classification des cours d'eau, une étude préliminaire est réalisée pour chaque cas particulier à partir de critères préétablis : le débit (présence ou absence de flux), la fréquence moyenne, la densité de population sur les rives, la présence de réservoirs, la zone d'influence sur les plans d'eau fermés, la préservation des écosystèmes aquatiques. Dans les cas où il existe des conflits d'usage de la ressource, le critère prédominant adopté sera la qualité de l'eau pour l'utilisation la plus exigeante.

### La DNH a classé les cours d'eau et divisé le pays en six bassins.

Ces bassins ont été divisés en sous-bassins pour le suivi hydrologique et de la qualité de l'eau.

#### 1 - Le Bassin du Rio Uruguay

Ce fleuve présente un bon état général, en particulier l'eau du chenal principal, en raison de sa faible minéralisation et la grande capacité d'auto-épuration due à son fort débit. Depuis 17 ans, une étude de la qualité du fleuve a été réalisée conjointement entre l'Uruguay et l'Argentine dans le cadre de la **Commission Administrative du Fleuve Uruguay (CA-RU)**.

#### 2 - Le Bassin du Río de la Plata

qui subit l'influence de l'Océan Atlantique, qui engendre une zone à forte variabilité de la salinité.

**3 - Le Bassin de l'Océan Atlantique** comprend des rivières qui se jettent directement dans l'Océan et la chaîne de lagunes côtières, allant de la lagune de Sauce a Maldonado à la Lagune Merin sur la frontière avec le Brésil. La qualité de l'eau est bonne pour les loisirs et s'accompagne de paysages merveilleux. La ville de Montevideo et le corridor urbain génèrent une forte concentration de pollutions anthropiques.

#### 4 - Le Bassin de la Lagune Merin

La lagune Merin est partagée avec le Brésil, et subit une forte pression engendrée par le développement agricole.

#### 5 - Le Bassin du Rio Negro

Ce fleuve, qui traverse l'Uruguay, a été aménagé pour la production d'énergie électrique. Ceci a modifié ses caractéristiques car il comporte trois grands réservoirs. Actuellement, il y a un conflit d'utilisation de l'eau avec le secteur agricole (riz) et la production forestière.

**6 - Le Bassin du Rio Santa Lucía** a une grande importance stratégique car il est utilisé pour l'alimentation en eau de la région métropolitaine de Montevideo. Plus de la moitié de la population de l'Uruguay utilise cette source d'eau douce qui est fortement polluée par des eaux usées urbaines et industrielles, auxquelles il faut ajouter les déchets solides urbains, dont la gestion n'est pas réglementée.

*Eduardo Andrés Daniel Szttern danielasz@intendencias.gub.uy*

## LE COMITÉ DE GESTION DU FLEUVE URUGUAY

Le Bassin du Fleuve Uruguay occupe une superficie de 380.000 km<sup>2</sup>. Son débit est de l'ordre de 4.500 m<sup>3</sup>/s. La population des deux rives, Argentine et Uruguayenne, s'élève à plus de 750.000 d'habitants. C'est une région riche par sa production agricole et l'élevage. Le Fleuve, long de 1.750 Km, traverse les territoires du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay. **Le "Traité des Limites" signé par l'Argentine et l'Uruguay le 26 février 1975 établit le "Statut International du Fleuve Uruguay"**.

Le Comité de Gestion du Fleuve Uruguay (CARU) est un Organisme International, créé par

les deux États pour institutionnaliser un système de gestion globale du Fleuve partagé.

Parmi les tâches prioritaires du Comité, il y a **l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Environnement du Fleuve**. L'objectif général du Plan est d'encourager, par un effort combiné, la protection des ressources en eau et de conserver le milieu naturel, tout en satisfaisant les demandes croissantes pour le développement durable de la région.

Il propose une participation du public et des entités privées des deux pays, principaux exécuteurs de nombreuses

activités et acteurs sociaux de la participation active dans l'exécution du Plan. Il prévoit aussi la mise en œuvre d'un **Système de Volontariat**, regroupant des gens intéressés à collaborer pour exécuter des tâches multiples dans chacune des régions du Plan.

La recherche de l'information par des consultations auprès des diverses municipalités concernées par le Fleuve et la réalisation d'ateliers spécifiques ont permis de définir **7 Domaines Thématiques Stratégiques** : pollution côtière, ressources piscicoles, loisirs et tourisme, affectation des régions côtières, écologie, renforcement institu-

tionnel et information sur l'environnement.

**Les Programmes de contrôle et de surveillance du CARU**, conjointement avec ceux des Municipalités, ont permis de caractériser le cours d'eau et de détecter les points critiques. Ils constituent l'une des bases du plan et permettront d'évaluer les tendances de la qualité de la ressource et l'efficacité des actions entreprises.

*Ing. Alejandro Rojas  
Secrétaire Technique  
Commission d'Administration  
du Rio Uruguay  
caru@netgate.com uy*

# ÉQUATEUR

## CRÉATION DU CONSEIL DE BASSIN DU PAUTE

La vision d'une gestion intégrée des ressources naturelles par bassin hydrographique, malgré de nombreux efforts, n'avait pas encore jusqu'ici pu être mise en pratique. **La création du Conseil de Bassin du Paute le 5 juin 2002, conformément au Décret d'Application, marque donc le début d'une nouvelle forme innovatrice de gestion intégrée des eaux et de développement en Equateur.** Ce bassin hydrologique est le plus important du Pays et fournit plus de 40% de l'énergie consommée en Equateur.

*La "Gestion Intégrée de la Ressource en Eau est un ensemble de politiques, de normes, d'activités opérationnelles, administratives, financières et de contrôle, accompagné de toutes les stratégies liées, qui doivent être mises en œuvre par les acteurs impliqués dans le Bassin pour assurer la disponibilité de l'eau et des autres ressources connexes, en appliquant les principes du développement durable, tout en conciliant les actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau."*

**Ce concept de gestion intégrée d'un territoire se fonde sur la médiation des conflits entre les usagers.** Sa mise en pratique dans un pays comme l'Equateur, avec des caractéristiques telles que faible gouvernance, faible couverture de services de base, instabilité économique, diversité culturelle, ethnique et surtout une réalité sociale très complexe, marquée par l'émigration, le chômage, le sous-emploi, peut s'avérer une tâche très difficile à accomplir.

Il est important d'indiquer que, ces dernières années, de nouvelles approches de gestion de l'environnement étaient en gestation dans la région concernée, et ont permis de créer une culture différente du reste du pays, et une forte identité des habitants pour la protection du milieu, sa gestion et surtout sa valorisation. Cuenca est ainsi l'unique ville de l'Equateur qui traite ses eaux usées, avec un indice de couverture proche de 100% ; l'unique parc national, dont la gestion a été concédée, est également situé dans cette région ; l'une des rares décharges sanitaires avec un per-

mis environnemental y est opérationnelle ; et c'est ainsi que **le premier Conseil de Bassin hydrographique, se trouve dans le Bassin du Paute.** Ces faits, montrent une forme différente de conception de la gestion de l'environnement et s'ajoute au travail des scientifiques qui, d'une manière soutenue, ont impliqué les Universités de la région dans la recherche, la formation et l'éducation de techniciens, professionnels et de politiciens sur la gestion des ressources naturelles : parmi les propositions qu'ils ont élaborées, se trouve celle de la gestion de bassins par **la gestion intégrée des eaux.**

L'ensemble de ces facteurs a généré un processus dont l'un des résultats les plus importants a été la création du Conseil de Bassin du Paute.

Actuellement, le Conseil de Bassin du Paute compte sur l'aide d'un projet, financé par l'Union Européenne, pour mettre en œuvre ses outils de gestion. L'objectif de ce projet, d'une durée de 4 ans pour un montant total de

14.000.000 €, 11.000.000 € de l'UE et 3.000.000 € du Gouvernement Équatorien, est de doter le Conseil d'un système de mesure de la quantité et de la qualité de l'eau du Bassin, de créer un système de paiement pour services environnementaux, de créer des systèmes de formation à la gestion intégrée du pays, de formation et d'éducation sur l'environnement, des programmes pour le développement d'activités agricoles, de santé et de développement en général, toutes ces activités étant la base du fonctionnement du Conseil, qui légitime ainsi son existence.

**Pablo Lloret**  
GWP SAMTAC  
Equateur  
Fax : 5937 866 323  
plloret@hotmail.com

# MEXIQUE

## RÉFORMER LA LOI SUR LES EAUX NATIONALES

Le Mexique est actuellement en pleine période de changement. Le Président de la République, Vicente Fox, partage l'opinion des législateurs des divers partis représentés au Congrès de l'Union, **qu'il est nécessaire de réviser, et dans ce cas précis, d'actualiser, de moderniser et d'enrichir le cadre juridique qui régit les Eaux Nationales du Mexique,** et de passer à une nouvelle Loi sur l'Eau, qui donne priorité à la décentralisation des attributions et des décisions, et à une intervention plus décisive des usagers et des organismes de la société civile. Cependant, il y a encore des discussions sur la stratégie à adopter pour atteindre ces objectifs et arriver à un consensus.

Le 5 juin 2003, le Président a reçu un Décret du Congrès qui "amende, ajoute et annule diverses dispositions de la Loi sur les Eaux Nationales", afin de la promulguer au Journal

Officiel de la Fédération. Le Décret prévoit notamment la transformation de l'actuelle Commission Nationale de l'Eau "Comisión Nacional del Agua (CNA)", Organisme décentralisé du Secrétariat de l'Environnement et des Ressources Naturelles, en un "Organisme décentralisé" doté d'une personnalité juridique et d'un patrimoine propres.

Les réformes approuvées par le Congrès impliquent aussi **la transformation des Directions Régionales actuelles de la CNA en vrais Organismes de Bassin.** La gestion intégrée des ressources en eau serait déclarée d'utilité publique pour cause de sécurité nationale. **Les Conseils de Bassin, actuellement en fonction, acquièrent une plus grande importance,** comme organismes collégiaux, avec une participation mixte et vraiment représentative, et comme entités de coordination, de concertation,

d'appui et de conseil entre la CNA et les nouveaux "Organismes de Bassin", afin de formuler et mettre en œuvre des programmes et actions pour une meilleure gestion des eaux et la réalisation des infrastructures hydrauliques.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2003, le Président Fox a renvoyé le Décret original au Congrès avec **dix-sept observations, portant sur la mise en conformité des réformes avec l'article 27 de la Constitution Mexicaine,** qui fixe le cadre légal régissant l'Administration Publique Fédérale afin que soient résolus les problèmes juridiques et fiscaux posés par l'autonomie accordée à la CNA, qui diminue les attributions et les compétences du Gouvernement central en ce qui concerne notamment l'autorisation, la prolongation ou la révocation des concessions de droits d'eau et la fiscalité qui s'y rattache.

Un important changement est en cours dans la gestion des ressources en eau au Mexique. Le débat va continuer dans les prochains mois jusqu'à l'obtention d'un consensus final.

**Guillermo Chávez Zárate**  
Directeur des Conseils de Bassin  
Comisión Nacional del Agua  
guillermo.chavez@cna.gob.mx

**www.riob.org**  
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



**sur le WEB**  
**www.riob.org**

# MEXIQUE

## "COMISIÓN NACIONAL DEL AGUA - CNA"

**Au** titre de 2003, la coopération franco-mexicaine, co-financée par le Ministère français des Affaires Étrangères et la "CNA", a porté sur les actions suivantes :

### PLANIFICATION

Pour améliorer les instruments de planification mexicains, il est nécessaire d'élaborer une méthodologie à la fois conceptuelle et opérationnelle, au niveau national comme au niveau des **deux bassins pilotes de la Vallée de Mexico et du Yucatan**.

L'assistance française a porté sur l'analyse des documents de planification prévus par les Autorités mexicaines, l'élaboration de propositions pour leur amélioration à partir de l'expérience française (la méthodologie appliquée dans les SDA-GE et SAGE français), en soulignant les succès et corrigeant les faiblesses et en tenant compte des spécificités du contexte mexicain.

Deux bassins pilotes servent de cadre à l'élaboration de Schémas Directeurs de Bassin expérimentaux en conformité avec les recommandations du Programme Hydrologique National (2001-2006) : le Bassin de la Vallée de Mexico jumelé avec celui de Seine-Normandie (bassins "Urbains"), d'une part, et le Bassin du Rio Panuco jumelé avec l'Agence Loire-Bretagne (bassins "Agricoles"), d'autre part.

### APPLICATION DU PRINCIPE "UTILISATEUR-PAYEUR"

Aucune politique de gestion intégrée des ressources en eau ne peut être vraiment efficace sans mobilisation de financements durables. La participation financière des usagers est fondamentale, sur la base de l'application du principe "utilisateur-payeur".

L'assistance a porté sur l'analyse des réussites et des échecs de l'actuel système mexicain de recouvrement des taxes, principes de base et application, et l'élaboration de propositions pour améliorer l'organisation du système en tenant compte de l'expérience française et celles d'autres pays.

## LANCEMENT DES PREMIERS CENTRES D'INFORMATION PREMIERS PAS VERS LA CRÉATION DU RÉSEAU MEXICAIN

**Avec la décentralisation de la gestion des ressources en eau, les "Conseils de Bassin" créés au Mexique ont très vite ressenti le besoin d'accéder à l'information leur permettant de prendre les décisions appropriées.**

Afin de répondre à cette demande, la "GCC" ("Gerencia de los Consejos de Cuenca"-unité de la "CNA" chargée de coordonner la mise en place des "Conseils de Bassins"), étudie depuis plus de 2 ans la possibilité de **développer des centres d'information dans chaque bassin dénommés "CICA" (Centros de Información y Consulta sobre el Agua).**

Pour ce faire, diverses missions d'information et d'expertise, menées entre 2000 et 2002 par l'Office International de l'Eau et les Agences françaises de l'Eau avaient déjà permis d'apporter une assistance technique à la définition des références organisationnelles et techniques nécessaires au développement cohérent des premiers "CICA" pilotes.

Ces missions se sont poursuivies en 2003 grâce au "Programme d'appui au Mexique dans le secteur de l'Eau" cofinancé par le Ministère français des Affaires Étrangères.

Dès le début de l'année 2003, les propositions de la GCC relatives aux projets "CICA" et "RMIA" ont connus un accueil très positif aussi bien au niveau local que national :

- validation par la "CNA" du projet conceptuel ;
- premières réunions de coordination, en interne au sein de la "CNA", et inter-institutionnelles avec l'IN-EGI, le SEMARNAT et l'IMTA, en vue de la préparation de protocoles de coopération entre eux ;
- inscription des concepts "CICA" et "RMIA" dans la nouvelle Loi sur l'eau adoptée par le Parlement (voir encart ci-contre) ;
- **adoption à l'unanimité par les Comités de Bassin du Yucatan et de la vallée de Mexico (bassin comprenant la ville de Mexico), des projets techniques et financiers**

**proposés pour le lancement des "CICA" pilotes.**

Le Gouverneur du Quintana Roo a d'ores et déjà affecté un ingénieur à plein temps pour contribuer au développement du "CICA" du Yucatan.

**L'année 2003 a donc été une période charnière de passage de la conception vers l'étude détaillée et la mise en œuvre pratique et effective des "CICA" et du "RMIA".**

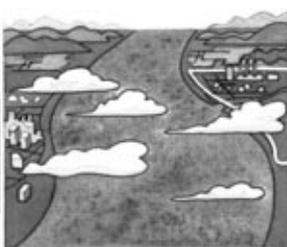
Elle a permis également :

- ❖ la mise en place de premiers groupes de travail du "RMIA" ;
- ❖ l'organisation d'une unité de coordination des "CICA" au niveau de la GCC ;
- ❖ la mobilisation des financements et du personnel pour les deux premiers "CICA" ;
- ❖ la formation des responsables des deux "CICA" pilotes et du "RMIA" lors d'un voyage d'étude en France afin d'analyser l'expérience française en gestion des données et informations sur l'eau ;

Inicio - Microsoft Internet Explorer  
Ejército Edición Afijichage Favoris Outils ?  
Adresse [http://www.aquacoop.org/IMX\\_CICA/](http://www.aquacoop.org/IMX_CICA/)

 **Centro de Información y Consulta sobre el Agua** 

Un concepto moderno y eficaz para reunir y difundir la información sobre el agua

**Proyecto Conceptual en apoyo a la consolidación y autonomía de gestión técnica y administrativa de los Consejos de Cuenca.**

Internet

## PLAN ET DE CONSULTATION SUR L'EAU - "CICA", PLAN D'INFORMATION SUR L'EAU - "RMIA".

- ❖ l'organisation technique et le lancement de activités des deux premiers "CICA";
- ❖ la promotion des premiers résultats auprès des autres Comités de Bassin.

Chaque "CICA" doit en effet jouer le rôle :

- de banque de données sur les ressources en eau de son Bassin ;
- de centre de documentation et d'information réunissant l'ensemble des documents disponibles sur les eaux souterraines et superficielles du Bassin ;

- de pôle d'éducation et de sensibilisation des usagers de l'eau et de la population locale ;

Il est en outre prévu que tous les "CICA" adoptent des référentiels et des méthodes communes de travail, rendus cohérents au niveau fédéral, pour alimenter le "RMIA".



- \* développer des outils techniques et managériaux et les supports de formation correspondants ;
- \* rédiger les conventions de partenariats avec l'ensemble des producteurs pertinents d'information et de documentation (universités, associations, entreprises privées, écoles, ...) ;
- \* écrire une Charte de fonctionnement des "CICA" pour un management dynamique.

La mise en place rapide des "CICA" a été réclamée par les représentants des Conseils de Bassin et de Nappes Souterraines lors de leur 2<sup>ème</sup> Réunion Nationale qui s'est tenue à Mexico DC fin octobre 2003.

### LA RÉFORME DE LA LOI FÉDÉRALE DES EAUX

La réforme de la Loi sur les Eaux Nationales est maintenant adoptée par les deux Assemblées et en attente de la signature du Président de la République.

Suivant cette réforme, la CNA se transforme en un organisme décentralisé, structure gouvernementale, bénéficiant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

Cette réforme confère au projet "CICA"/"RMIA" un caractère officiel dans son article 15 : "La programmation hydrologique nationale et des bassins s'appuiera sur un Réseau et un Système National de Données et d'Informations sur l'Eau ("RMIA") dont la "CNA" est responsable et sur des Centres d'Information et de Consultation sur l'Eau ("CICA"), de caractère régional, dont la création sera appuyée par la Commission et par les Organismes de Bassin"

Pour tendre vers ces objectifs, la coopération "CNA"/OIEau a d'ores et déjà permis :

- ❖ la préparation d'un plan d'actions court terme ;
- ❖ la préparation d'une ébauche de site Web ;
- ❖ l'élaboration d'une maquette pour la gestion "on line" des informations sur les organismes acteurs de la gestion des ressources en eau au niveau de chaque bassin ;

L'expertise apportée a conduit en 2003 à :

- \* définir l'architecture et les spécifications du système de gestion et de traitement de l'information (annuaires, données, ouvrages, articles, études, etc. existants sous forme papier ou électronique à l'échelle du bassin) ;

[www.riob.org](http://www.riob.org)  
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



sur le WEB  
[www.riob.org](http://www.riob.org)



## CONSEIL DE L'EUROPE

### GESTION DES BASSINS DES LACS ET RIVIÈRES TRANSFRONTIÈRES OHRID, 13-15 OCTOBRE 2003

La Commission de l'Environnement, de l'Agriculture et des Questions Territoriales de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a organisé un colloque sur "la gestion des bassins de lacs et rivières transfrontaliers" à Ohrid en Macédoine, du 13 au 15 octobre 2003.

Dans le cadre de l'Année Internationale de l'Eau Douce, la Commission avait déjà décidé de préparer un rapport sur la nécessité d'un soutien européen à la protection et à la préservation des lacs de Dojran, Prespa et Ohrid, dont le rapporteur est M. Latchezar Toshev (Bulgarie).

Lors de sa réunion à Erevan en juin 2002, la Commission avait déjà entendu une présentation des problèmes que pose la coopération transfrontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à propos du Bassin du lac Sevan. La question des bassins versants et des lacs transfrontières peut, en effet, servir de fondement et d'opportunité à une coopération renouvelée entre les États-Membres aux niveaux national, régional et local.

Ce colloque d'Ohrid a été l'occasion de mettre en parallèle la situation locale, notamment les problèmes rencontrés dans la gestion des trois lacs mentionnés, le concept de Gestion Intégrée et Transfrontière des Ressources en Eau par Bassin, tout en explorant les perspectives de coopération pour le développement de la stabilité régionale.

Le rapport de M. Toshev intégrera les conclusions du colloque d'Ohrid sur les enjeux de Gestion des bassins versants et des lacs transfrontières, en termes de bonne gouvernance, de développement durable, d'implication des collectivités locales et/ou territoriales et de prévention et résolution des conflits. Il sera présenté au cours du premier semestre 2004 et servira de recommandation au Comité des Ministres des États Membres du Conseil de l'Europe et les organisations internationales compétentes.

*Marine Trevisan  
Secrétariat de l'APCE  
Fax : +33 3 88 41 27 17  
marine.trevisan@coe.int*

## A L'WEST, DU NOUVEAU !

La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) relève d'une approche inédite de la gestion de l'eau, notamment en raison de l'importance accordée aux aspects économiques, tant pour l'analyse des usages de l'eau, que pour le choix des mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

La mise en œuvre de cette démarche innovante nécessite la maîtrise par l'ensemble des acteurs de concepts, de méthodes et de notions économiques souvent complexes.

**Le guide méthodologique "WATECO" élaboré pour la Directive-Cadre, s'il constitue à cet égard un outil d'accompagnement indispensable, doit être approprié par tous les acteurs, alors même qu'ils disposent d'une connaissance de l'économie très variable.** Un travail de vulgarisation et de diffusion doit donc être réalisé : c'est le projet "WEST" (Water Economic Training), confié par la Commission Européenne (DG Env) à l'OIEau.

**Le projet "WEST" a pour objet le développement d'outils de formation spécifiques,** qui tiennent compte de cette diversité d'acquis pour apporter à chaque acteur les éléments nécessaires à l'exercice de sa mission (étude économique, définition de programme, décision, etc.). Pour assurer cette bonne adéquation entre outils de formation et utilisateurs, trois groupes cibles

ont été distingués :

- **les décideurs,** qui arrêteront les orientations de gestion de l'eau dans les districts et utiliseront donc les travaux économiques comme outils d'aide à la décision ;
- **les professionnels de l'eau,** qui élaboreront les documents opérationnels (plan de gestion notamment) et s'appuieront pour cela au besoin sur des experts extérieurs. Ils devront donc assurer un rôle d'interface entre décideurs et experts ;
- **les économistes,** auxquels seront confiées les études à mener dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Leur connaissance tant de la gestion de l'eau en général et de la DCE en particulier que de la place accordée à l'économie dans ce processus sera ici déterminante.

**Les produits développés sont adaptés à chaque groupe et accordent une large place aux études de cas.**

Ce projet lancé fin 2002 s'est achevé en octobre 2003. La Commission Européenne assurera dans les prochains mois une large diffusion des outils ainsi créés afin d'en permettre l'utilisation la plus large possible et d'assurer une pratique homogène au sein de l'Union Européenne.

360  
"Power-Points"  
en ligne !

## "IWRM.NET"

### POUR FAIRE LE TOUR DE LA RECHERCHE SUR L'EAU EN EUROPE

**Le projet "IWRM.Net" va consister à faire un recensement exhaustif des programmes de recherche sur l'eau financés et organisés par les États-Membres et candidats, afin d'obtenir une image aussi fidèle que possible des efforts consentis en dehors des crédits européens, pour améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ("IWRM").**

A partir de ce recensement et de l'analyse des programmes en cours, un atelier de réflexion rassemblera une cinquantaine de gestionnaires de ces programmes, afin d'examiner les conditions d'échanges, voire de mutualisation, qui pourraient être développées entre eux ; ces passerelles, à définir, pourraient bénéficier du soutien du 6<sup>e</sup> Programme Cadre de Recherche et de Développement Européen (ERA-

Net), dispositif mis en œuvre pour soutenir la création d'un Espace Européen de la Recherche.

Le projet est piloté par le Réseau International des Organismes de Bassin et sa mise en œuvre opérationnelle est assurée par le STP.

Ce projet, d'une durée de 9 mois, est financé par la Commission Européenne - DG Recherche.



# RHIN

## "UN RÉSEAU RHÉNAN", POUR UNE MEILLEURE GESTION PARTICIPATIVE DU FLEUVE



Le bassin du Rhin présente une grande diversité naturelle, climatique, géographique et culturelle ; **la région rhénane est l'une des régions les plus peuplées et les plus industrialisées d'Europe.**

Ces activités intensives, tant industrielles qu'agricoles, ne sont pas sans conséquences sur les écosystèmes des zones alluviales, la pollution des nappes phréatiques et des eaux du Rhin et de ses affluents, ou l'aggravation des crues.

Il existe sur l'ensemble du bassin rhénan un savoir local riche et varié dans le domaine de la gestion de l'eau, ainsi qu'un grand nombre d'initiatives des citoyens, des associations, du secteur privé, du secteur public, des communes et des organisations transfrontalières.

Ces pratiques locales sont particulièrement importantes dans l'optique de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, qui impulse une nouvelle implication du public le plus en amont possible dans la gestion de l'eau, avec une vraie participation des citoyens.

**"Le Réseau Rhénan" a pour objectif d'identifier et de développer les pratiques locales de gestion participative de la ressource en eau, de renforcer la coopération européenne de proximité à l'échelle du bassin versant, et de diffuser les connaissances de terrain ainsi acquises.**

Les actions menées dans le cadre du projet s'appuieront sur **6 études de cas** réels, et autant de groupes d'acteurs locaux, le long du Rhin ; dans

chaque cas, les pratiques de participation seront évaluées et comparées, puis diffusées pour promouvoir les meilleures :

- 1 revitalisation du haut Rhin (F, D, CH),
- 2 développement de la Dreisam à Feiburg (D),
- 3 protection de sources au Luxembourg (L),
- 4 classement des zones humides du delta (NL),
- 5 renaturalisation des berges à Karlsruhe (D),
- 6 prévention des crues dans le bassin Moselle / Saar (F, D).

Au delà des études de cas, **des actions d'information et de sensibilisation du public seront organisées à l'échelle du bassin :**

- ateliers locaux d'informations sur la participation active de la société civile à la gestion de l'eau (Main, haut Rhin, Moselle / Saar, delta du Rhin) ;
- organisation d'un concours poétique "Rivières d'images, fleuves de mots" dans les écoles du haut Rhin et de Moselle / Saar, avec une exposition itinérante ;
- organisation d'une "Journée de baignade" dans le Rhin, pour redonner l'envie de la rivière à la population ;
- organisation du "Neckar festival", réunissant une centaine d'événements sur l'ensemble du bassin du Neckar.

Les connaissances acquises sur les différentes pratiques de participation seront ensuite discutées avec le public dans le cadre d'ateliers d'échanges thématiques, afin de préparer **"un guide opérationnel de la participation"** à destination des acteurs de la gestion de l'eau.

Les résultats obtenus seront présentés et discutés lors d'un séminaire de restitution ; ils feront ensuite l'objet d'une large diffusion.

L'évaluation des pratiques de gestion participative et la rédaction du guide opérationnel permettront de capitaliser les meilleures pratiques, avant d'en assurer largement la diffusion vers les acteurs de l'eau.

Les partenaires du projet sont :

- ❖ **Naturlandstiftung Saar (D), Contractant principal,**
- ❖ **Solidarité Eau Europe (F), coordinateur,**
- ❖ Ministère de la Culture du Land de la Saar (D),

- ❖ Ministère de l'Environnement du Land de Baden-Wurtemberg (D),
- ❖ Ecologic (D),
- ❖ Bundesverband der Bürgerinitiativen Umweltschutz – AK Wasser (D),
- ❖ Regiowasser (D),
- ❖ Bureau de l'Environnement de la ville de Karlsruhe (D),
- ❖ Fondation Hellef pour la Nature (L),
- ❖ Stichting Reinwater (NL),
- ❖ European Rivers Network (F),
- ❖ Agglomération de Saarguemines (F),
- ❖ Office International de l'Eau (F).

Le projet se dotera d'un mécanisme permanent qui permettra à de nouveaux partenaires suisses, français, allemands et néerlandais de se joindre à ses travaux.

Le budget global du projet s'élève à 3,600 M€, financé à hauteur de 50 % par le programme européen INTERREG IIIb Nord West Européen (NWE).

## "WFD-COMMUNITY"

### FORMATION À DISTANCE ET TRAVAIL COLLABORATIF

Le projet expérimental **"WFD-Community"** vise la **formation à distance de jeunes cadres d'organismes de bassin européens** ; le principe de base du dispositif est la création **d'une communauté de praticiens**, qui échangent sur les différentes facettes de leurs activités et ainsi se forment mutuellement, sous la direction d'enseignants et avec le soutien de tuteurs.

**Le sujet de la formation est la mise en œuvre de la Directive - Cadre Européenne sur l'Eau ("WFD").**

Les travaux se feront essentiellement à distance, grâce à un outil informatique facilitant

des échanges structurés, la capitalisation des connaissances, le travail collaboratif, etc, ainsi que des interventions d'experts à distance (web-conférences).

Ce projet de 36 mois mobilisera les membres du Réseau International des Organismes de Bassin, la Fondation de l'Eau de Gdansk en Pologne, Hydrocontrol en Italie, l'Agence Nationale de l'Eau de Roumanie, et l'Université Polytechnique de Bucarest et l'OIEau.

Il bénéficie du soutien du programme européen "Leonardo da Vinci".

# ESPAGNE

## SYSTÈME INTÉGRÉ D'INFORMATION DU BASSIN DU TAGE

La Confédération Hydrographique du Tage a célébré son cinquantième anniversaire cette année en donnant une impulsion importante à la modernisation d'un système d'information géographique et des autres données intéressantes pour la gestion des usages, des aménagements et des droits sur l'eau. Le système a été conçu comme un ensemble vivant et dynamique qui s'accroîtra avec l'intégration de nouvelles données et applications et s'améliorera avec la mise à jour de celles qui existent déjà.

L'ossature du système est la couverture de 29.903 cours d'eau, utilisant "la couche des fleuves" de la cartographie numérique officielle à l'échelle 1/25.000 de l'Institut Géographique National (planimétrie, altimétrie et modèle numérique du terrain). Cette cartographie couvre les fleuves du bassin sur une longueur totale de 63.000 km, ainsi que les rives, barrages réservoirs, municipalités, provinces, commu-

nautés autonomes, noyaux de population et altimétrie, avec des courbes de niveau tous les 10 mètres.

A ces données géographiques sont associées d'autres bases de données dont l'organisme peut disposer, telles les données sur la population et les habitations de l'Institut National des Statistiques (INE) par noyau de population et par municipalité, ou de population et demandes par ville, obtenues pour l'élaboration du Plan Hydrologique du Bassin du Tage.

Le système a également inclus d'autres données provenant de travaux réalisés antérieurement par la Confédération dans ses limites géographiques (bassins, zones hydrographiques (14), sous-bassins hydrographiques (77) et sous-zones (216), zones naturelles (ZEAPAS, LIC, zones sensibles ou de protection spéciale) et réseaux de contrôle : stations de mesures, météorologiques, réseaux SAIH (Système Auto-

matique d'Information Hydrologique), SAICA (Système Automatique d'Information sur la Qualité de l'Eau), ICA (Information sur la Qualité de l'Eau) réseau sur la qualité des eaux potables et réseau piscicole. Les aménagements sur les ressources en eau superficielle, les points d'eau souterraine et les autorisations de rejets ont été également introduits afin de les géoréférencer.

Le système permet de voir toute l'information sur une trame de fond composée de photos du sol en couleur, géoréférencées à l'échelle 1/10.000 avec des pixels de 1 et 0,8 mètres, et de visualiser d'autres cartographies disponibles des lits des fleuves principaux à l'échelle 1/2.000. D'autres couvertures SIG sont créées avec les lignes d'inondation pour des périodes distinctes de retour basées sur les études de délimitation du domaine public hydraulique et sur les normes d'exploitation des différents barrages.

Le système est disponible sur l'Intranet de la Confédération sur un serveur géré par la base de données Oracle 8i, à laquelle on peut accéder avec des applications Arc View, Mapinfo et Geomedia, qui facilitent les différents types de consultations, les unes de caractère hydrologique – depuis le calcul de la surface d'un bassin en un point donné à une série d'apports- et d'autres propres aux bases de données.

**Francisco Javier Flores Montoya**  
Chef du Bureau de Planification Hydrologique  
Confédération Hydrographique du Tage  
Ministère de l'Environnement  
francisco.flores@chtajo.es

# FRANCE

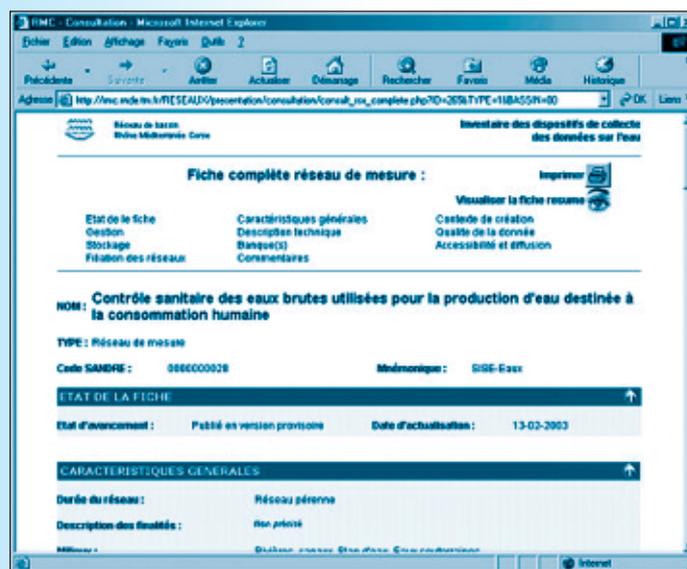
## SANDRE

## LE CATALOGUE DES "SOURCES" DE DONNÉES SUR L'EAU

Par "sources" de données sur l'eau, il faut entendre tous les "dispositifs de collecte", réseaux de surveillance, enquêtes, réseaux d'auto-surveillance et tous les autres dispositifs permanents administratifs ou techniques. La connaissance de ces dispositifs de collecte constitue un élément déterminant pour la mise en œuvre d'un véritable **Système d'Information sur l'Eau** sur le territoire français.

L'Office International de l'eau, avec l'appui du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) s'est chargé au sein du **Secrétariat d'Administration Nationale des Données sur l'Eau (SANDRE)** de constituer une base de données de l'ensemble des fiches descriptives des dispositifs de collecte en France.

**Le SANDRE, dont les missions concernent la standardisation des données**



du domaine de l'eau et la mise en œuvre de référentiels nationaux (cartographiques et thématiques), a ainsi établi une fiche descriptive type (métadonnées) détaillant les acteurs, les données produites, les banques où

elles sont conservées et leur mise à disposition.

Le SANDRE a réalisé un outil informatique fondé sur Internet qui garantit au public un accès simple à ce catalogue, et offre aussi un espace sécurisé dédié à la saisie, la modifica-

tion et la validation des fiches par les différents producteurs de données.

En s'appuyant sur Internet, l'organisation de l'animation de ce système a été établie à deux niveaux : **au sein de chaque bassin** pour les dispositifs qui en relèvent, et **au niveau national**. Un système sophistiqué de synchronisation permet la consultation des mêmes fiches depuis les deux niveaux.

Le premier site sur ces fiches descriptives est celui déployé dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, accessible à l'adresse :

<http://rmc.rnde.tm.fr>



La 20<sup>ème</sup> Conférence Régionale Européenne de la Commission Internationale de l'Irrigation et du Drainage (CIID) s'est réunie à Montpellier France en septembre 2003.

La branche française de la CIID, l'**Association Française pour l'Etude de l'Irrigation et du Drainage (AFEID)** a organisé la réflexion sur le thème : "irrigation et gestion concertée des conflits dans la région euro - méditerranéenne".

Avec les changements climatiques perceptibles dans la région, les conflits se multiplient autour de l'affectation des ressources en eau et des exemples ont été donnés en Espagne, Macédoine, Algérie, et en Russie.

Des stratégies pour essayer d'éviter les conflits ont été présentées sur le Canal de Gignac en France, en Algérie, en Ukraine, sur l'Amou Daria, en Macédoine et en Erythrée.

Mais ce sont les outils qui ont retenu l'attention des groupes de travail. D'abord les aides pour rendre possible la négociation, et développer les systèmes d'information. Puis les outils institutionnels techniques et économiques.

L'Office International de l'eau et la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas Rhône Languedoc ont animé la session consacrée à l'organisation de la gestion de l'eau comme outil de résolution des conflits.

Des études de cas en France ont été présentées :

- 1 le conflit pour le captage de l'eau d'irrigation en Beauce ;
- 2 l'affectation des ressources du barrage de Serre Ponçons dans la plaine de la Durance ;
- 3 les Programmes de Gestion d'Etiage PGE dans les bassins des affluents de la Garonne ;
- 4 dans ce secteur, le cas du bassin de l'Aveyron ;
- 5 les conflits multisectoriels pour l'eau dans le bassin de l'Orb.

Il ressort de l'analyse des cas présentés que :

- ◆ l'information et sa diffusion la plus large facilitent grandement une véritable négociation sur les conflits et les enjeux associés ; cette information doit être transparente et établie par des professionnels ;

- ◆ la crédibilité des négociations et des compromis obtenus suppose l'assurance de leur mise en œuvre rapide, cette crédibilité nécessite un opérateur fiable intervenant dès le stade des négociations et pour la gestion ultérieure des affectations d'usage.

Autrement dit, si l'information doit être assurée, et d'une manière professionnelle, rien ne vaut un opérateur organisé pour résoudre les conflits.

Chacun s'est attaché à démontrer l'importance d'une "organisation" responsable, présente, et active sur le terrain. Ce peut être une grande entreprise nationale, une association d'irrigants, le représentant de l'État, une institution de bassin, ou une compagnie régionale d'aménagement, mais, dans tous les cas, "quelqu'un" institué légitimement pour gérer la crise, qui doit arbitrer autant qu'animer et coordonner et doit assurer le contrôle rigoureux des prélèvements.

Toutes les parties prenantes ne peuvent rien sans une animation assurée de façon experte, professionnelle : elle doit être active, transparente,

accessible, égale pour tous, compréhensible par le plus grand nombre.

Pour économiser l'eau, les intervenants ont souligné la nécessité de trouver des mesures incitatives, mais à l'incitation par le prix, ils préfèrent une limitation en volume (quotas d'eau), assortie à des tarifs incitatifs progressifs et à des contrôles rigoureux des prélèvements... En tout cas, certainement pas un marché des droits d'eau !

Les intérêts écologiques en jeu ne sont plus absents des préoccupations : la reconstitution de la qualité des eaux des rivières, de la faune et de la flore aquatique motivent plus d'un intervenant.

**Association Française pour l'Etude des Irrigations et du Drainage (AFEID)**  
 Fax : +33 4 67 04 37 85  
 afeid@cemegref.fr

<http://afeid.montpellier.cemagref.fr>

## WWW.SITESAGE.ORG

### LES "SAGE" ONT LEUR SITE



Initiés en application de la Loi sur l'eau de 1992, il y a maintenant en France environ **100 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, à divers états d'avancement, dont 10 en phase de mise en oeuvre début 2003.

Afin d'informer les animateurs des SAGE et leurs partenaires

(élus et autres membres des Commissions Locales de l'Eau, services de l'État, Agences de l'eau, etc.), un site Internet dédié a été ouvert par l'Office International de l'Eau en Août 2002.

Depuis l'ouverture en juin 2002, **le site a déjà reçu plus de 110.000 visiteurs.**

Ce site fournit divers types d'informations et de services :

- les fiches de présentation des SAGE : ces documents, établis sur un format unique, présentent les principales caractéristiques de chaque SAGE : enjeux, objectifs, aspects institutionnels et administratifs (composition de la CLE, présidence, etc.), avancement, études et actions engagées, etc. Les documents locaux transmis par les animateurs sont mis à disposition sur le site, tels que les projets de SAGE, des notes de synthèse. Ce service est rendu à tous les animateurs qui en font la demande,
- l'état d'avancement des SAGE est présenté sous forme de carte nationale et par bassin, et de tableaux synthétiques,

- divers documents de référence sont mis à disposition et téléchargeables : législation et réglementation en vigueur, SDAGE des 6 bassins, guides méthodologiques, guides cartographiques accompagnés des pictogrammes, etc.,
- les utilisateurs ont accès à des informations pratiques, telles que les événements à venir, des liens vers des sites internet, etc.

Sa dimension d'échange constituant une caractéristique forte, le site propose un forum dont la régulation et l'animation sont assurées par l'OIEau.

La mise en place d'une **lettre d'information électronique** permet à tout utilisateur abonné d'être au courant des dernières actualités du site.

<http://www.sitesage.org>

Dans l'Est de la France, le Doubs, principal affluent de la Saône, s'écoule successivement sur les territoires Français et Suisse sur près de 90 kilomètres dont une quarantaine le long de la frontière Franco-Helvétique.

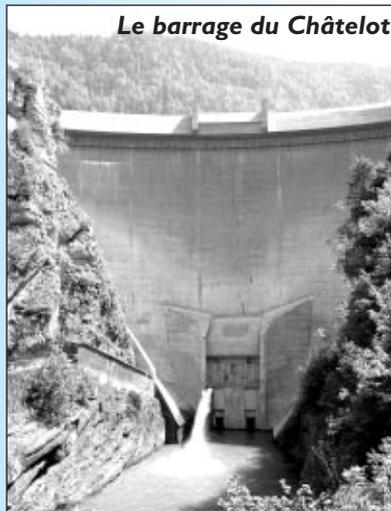
Son parcours, parfaitement préservé, est marqué par une alternance de canyons et de bassins qui témoignent d'une richesse écologique et d'un potentiel salmonicole rare mais très influencé sur 26 km dans la partie frontalière par la présence d'une chaîne de 3 ouvrages hydroélectriques fonctionnant par éclusées, laissant 9 km de tronçons dits "court circuits". L'impact de ces aménagements conditionne la qualité de fonctionnement du cours d'eau vis à vis des autres usages.

La construction de ces barrages date de la fin du 19<sup>ème</sup> et du début du 20<sup>ème</sup> siècle à l'exception du plus important "le Châtelot" (16.000.000 m<sup>3</sup>) réalisé en 1953.

La fin des concessions est prévue entre 2024 et 2032, ces aménagements étant gérés respectivement par des sociétés française, Suisse ou Franco-Suisse.

### Des négociations déjà anciennes

Cette chaîne d'ouvrages et ses modalités d'exploitation ont amené depuis plus de 30 ans les



différents acteurs concernés, Suisses et Français, à rechercher des solutions partielles d'amélioration du patrimoine biologique tout en garantissant la production d'énergie (augmentation du débit réservé passant 50 l/s à 250 l/s en 1969, protocole visant à atténuer l'effet des éclusées en 1998).

### L'accord pour l'amélioration des écosystèmes

La poursuite de ces efforts a conduit la Société des Forces Motrices du Châtelot à réaliser une étude plus poussée concluant que le débit optimal, tant

du point de vue du fonctionnement des milieux aquatiques que des contraintes techniques et économiques, correspondait à un débit de 2m<sup>3</sup>/s soit le 1/10<sup>ème</sup> du module interannuel.

Les partenaires Français sollicités pour le financement à parité du projet technique (aménagements Franco-Suisse), qui consiste à mettre en place une turbine au fil de l'eau au pied du barrage, ont souhaité voir s'élargir la démarche à toute la chaîne d'ouvrages.

L'ensemble des partenaires Helvétiques et Français a donc examiné la faisabilité d'un projet global commun et s'est engagé au travers d'un accord cadre à le réaliser, à le financer, à mener un suivi scientifique pointu avant et après travaux, qui permettra de quantifier les améliorations observées sur le milieu et superviser l'ensemble du projet par un comité de pilotage. L'ensemble du projet est évalué à 3.925.000 Euros.

Les différents partenaires de cet accord sont : la Préfecture de la Région Franche Comté, le Conseil Régional de Franche Comté, le Conseil Général du Doubs, la Commission Mixte Franco-Suisse du Doubs, les Sociétés des Forces Motrices du Châtelot et de la Goule ainsi qu'Electricité de France pour l'aménagement du Refrain, le

Conseil Supérieur de la Pêche, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, l'Association Franco-Suisse de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique du Doubs et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse.

**L'exemplarité de ce dossier a conduit l'Agence de l'Eau à le retenir comme l'un des 35 défis de son 8<sup>ème</sup> programme, ce qui lui permet de mobiliser des financements spécifiques.**

Très schématiquement, les solutions retenues consistent à mettre en place une turbine en continu de 2m<sup>3</sup>/s au pied du barrage du Châtelot (ouvrage amont) ainsi qu'adapter une turbine existante à l'usine intermédiaire du Refrain pour assurer un débit continu de 3m<sup>3</sup>/s.

Globalement, les travaux prévus en 2004/2005 permettront d'assurer le 1/10<sup>ème</sup> du module interannuel ou le débit entrant dans la chaîne d'ouvrage lorsque celui-ci sera inférieur au débit réservé.

Le projet améliorera donc nettement les conditions de vie dans le milieu sur environ 90% des 26 km fortement perturbés par les éclusées en multipliant le débit plancher par 8 sur 16 km et par 5.5 sur 7 km.

Cet accord s'inscrit dans le cadre proposé par le RIOB pour la gestion des bassins transfrontaliers.

## ARTOIS-PICARDIE LE PARLEMENT DE L'EAU DES JEUNES

"De l'eau pour le futur" était le thème pour 2003 de la journée mondiale de l'eau.

Réfléchir aujourd'hui, pour l'eau de demain, l'occasion était trop belle... l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a choisi cette année de créer le **Parlement de l'Eau des Jeunes**.

La création de cette nouvelle instance au sein de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représente une étape supplémentaire dans la politique d'éducation à l'environnement menée depuis toujours sur le bassin Artois-Picardie.

Composé de jeunes élèves de 5<sup>ème</sup> et des représentants des signataires de la charte "l'écocitoyen de l'eau", le Parlement de l'Eau des Jeunes, abordera

le thème de l'eau au travers de visites, d'études de documents, et de réflexions sur des thèmes d'actualité, ..., sous l'égide du comité de Bassin.

Le bassin Artois-Picardie se situant au sein du district international de l'Escaut, des échanges entre la Belgique et les Pays-Bas seront également organisés.

A l'heure où l'écocitoyenneté résonne dans tous les esprits, et où la Directive-Cadre sur l'Eau exige l'implication du public dans la gestion de l'eau, il est naturel qu'aujourd'hui, l'Agence de l'Eau réponde mieux à cette attente.

Agence de l'Eau  
Artois-Picardie  
Fax : 03 27 99 90 15

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## CERTIFICATION ISO 9001 POUR LES ACTIVITÉS REDEVANCES

L'Agence de l'Eau vient d'obtenir la certification, selon la norme internationale ISO 9001 / 2000 pour l'ensemble des activités **redevances**.

Cette certification, délivrée par l'AFAQ, concerne les activités de l'Agence de l'Eau concourant à la liquidation, l'émission et la perception des redevances ou au versement des primes pour épuration, au siège ou en délégations régionales.

La certification constitue, pour l'Agence de l'Eau, la reconnaissance d'un formidable travail collectif.

Ce vaste chantier, lancé en 2000, aura duré deux années et mobilisé les quelques 120 personnes concernées par le

métier de la redevance au sein de l'Agence de l'Eau. Ce travail aura largement contribué à instaurer au sein de l'établissement une démarche "**d'amélioration continue**", objectif central du système qualité.

Respect de la réglementation, gestion financière rigoureuse, collecte et mise à disposition de données valorisables pour d'autres usages, acceptabilité et qualité du service public, valorisation des fonctions redevance au sein de l'établissement constituent les axes ayant fondé l'engagement de l'Agence de l'Eau dans la démarche de mise sous assurance qualité de l'ensemble de ses activités "redevances".

## UN COMITÉ DE BASSIN POUR LA CORSE

La "loi Corse" du 22 janvier 2002 a conduit à la constitution d'un Comité de Bassin spécifique à l'île et à la recomposition de l'actuel Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse en Comité de Bassin Rhône-Méditerranée. Le nouveau Comité de Bassin Corse s'est installé dans ses fonctions le 10 octobre dernier à Ajaccio, sous la présidence de Jean Baggioni, président du Conseil exécutif de Corse. Désormais il y a donc sept Comités de bassin sur le territoire métropolitain français.

### La composition du Comité de Bassin

L'Assemblée de Corse, par délibération du 17 avril 2003, a défini la composition du Comité de Bassin Corse qui comprend 36 membres regroupés en plusieurs collèges :

- ❖ un collège des collectivités territoriales et locales de 14 membres,
- ❖ un collège des usagers et personnes compétentes de 14 membres,
- ❖ un collège des représentants des milieux socio-professionnels et personnes qualifiées de 8 membres.

Il n'y a pas, comme dans les autres Comités de Bassin, de collège spécifique de représentants de l'État : le préfet de Corse ainsi que trois membres désignés par lui siègent dans le collège des personnes qualifiées et des socio-professionnels.

Le président du Conseil exécutif de Corse est de droit président du Comité de Bassin.

Les membres du Comité de Bassin sont désignés pour six ans.

### La première séance du Comité de Bassin :

Le Comité de Bassin Corse s'est réuni pour la première fois le 10 octobre 2003, au cours d'une séance inaugurale qui a permis :

- ➔ d'une part, de procéder à son installation : définition de son règlement intérieur et de son mode de fonctionnement, élection des vices-présidents et de deux administrateurs représentant la Corse au Conseil d'Administration de l'Agence ;
- ➔ et, d'autre part, de démarquer concrètement le travail par l'examen de deux dos-

siers : le "débat national sur la politique de l'eau" et la "mise en oeuvre de la Directive-Cadre et du SDAGE en Corse".

Le Comité de Bassin Corse aura à se réunir avant la fin de l'année puisqu'il lui revient de donner un avis conforme sur les taux des redevances à appliquer en 2004 sur le Bassin Corse. Il conviendra alors également de fixer le calendrier 2004 dont on sait déjà qu'il sera fortement rythmé par la mise en place de la Directive-Cadre sur l'Eau.

### Les conséquences de ces changements sur le fonctionnement de l'Agence RM&C :

Pour l'Agence de l'Eau, les changements institutionnels occasionnés par la création du Comité de Bassin Corse se sont traduits par :

- ➔ la mise en place d'un fonctionnement institutionnel nouveau où l'Agence et les deux Comités de Bassin maintiennent la cohérence indispensable à l'équilibre des entités,

➔ l'adaptation du Conseil d'Administration de l'Agence composé dorénavant de 37 administrateurs dont 22 élus et usagers du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, 2 élus et usagers du Comité de Bassin Corse, 12 représentants de l'État, dont le Préfet de Corse, un administrateur représentant le personnel de l'Agence et le Président nommé par l'État,

➔ la modification du nom de l'Agence qui devient l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse.

L'Agence a saisi cette opportunité pour repenser son identité visuelle, un nouveau logo a donc été défini et vient d'être présenté officiellement au public.

Jean FAURE-BRAC  
Chargé de Mission Relations Extérieures  
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse  
Tél. : 04 72 71 28 65  
Fax : 04 72 71 26 01  
jean.faurebrac@eurmc.fr

<http://www.eaurmc.fr>

## SEINE-NORMANDIE

### VIII<sup>ÈME</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2003-2006



Le Comité de Bassin Seine-Normandie a créé **six commissions géographiques**. Il a dans le même temps adopté le principe d'instaurer un **Conseil Scientifique**.

Le VIII<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la période 2003-2006 a été approuvé. Ce programme s'inscrit dans un processus à long terme de la mise en oeuvre des objectifs de résultat de la Directive-Cadre européenne sur l'eau :

**"retrouver le bon état écologique des eaux du bassin"**.

### Un programme de reconquête des milieux aquatiques

L'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin ont considéré ce VIII<sup>ème</sup> Programme comme le premier Programme de mise en oeuvre de la Directive-Cadre. Elaboré avec l'ensemble des acteurs locaux du bassin, ce Programme, sur les quatre années 2003-2006, développe des moyens adaptés

pour répondre aux objectifs européens, notamment de bon état écologique.

### Une politique étroitement liée aux territoires et privilégiant la prévention

Les priorités d'action définies pour chaque sous-bassin ont complété fin 2003 les principes généraux définis dans le Programme après concertation avec les commissions géographiques. Organisées par sous-bassin, ces commissions impliquent largement les acteurs locaux et assureront l'élaboration et le suivi de ces priorités d'actions territoriales. Le Comité de Bassin s'appuiera sur elles pour organiser la concertation et la participation du public prévues par l'article 14 de la Directive-Cadre européenne sur l'eau. Ce Programme utilise des outils contractuels déjà connus par l'Agence et renforce les aides aux acteurs qui les utilisent : SAGE, contrats ruraux, contrats de bassins, ZAR, etc.

### La mise en place d'outils d'évaluation performants

L'Agence poursuit son effort d'évaluation des impacts de son action sur le milieu. Dans le courant du VIII<sup>ème</sup> Programme, sera progressivement déployé, à partir des plus récents résultats de recherche, un outil de modélisation sur l'ensemble du bassin permettant à l'Agence d'anticiper les effets des opérations qu'elle soutient financièrement, non plus individuellement mais dans leurs effets globaux.

### Des aides renouvelées, plus incitatives et répondant à nos engagements communautaires

Le VIII<sup>ème</sup> Programme comporte, bien entendu, un effort particulier dans le domaine de l'assainissement des collectivités locales, en liaison avec la mise en oeuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU).

Les aides aux industriels et aux agriculteurs sont poursuivies, entre autres dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PM-POA-2) pour les éleveurs.

### Des redevances mieux réparties

- ❖ **La contribution de l'usager domestique est sensiblement allégée** : avec 18 % de baisse du coefficient dit "de collecte", qui permet d'apporter des aides aux réseaux d'assainissement.
- ❖ **La contribution des irrigants est rééquilibrée en hausse par rapport à celle des autres usagers.**

Agence de l'Eau Seine-Normandie  
Fax : 01.41.20.16.89

<http://www.aesn.fr>

## JUMELAGES PRÉ-ADHÉSIONS : UN RAPPEL DU CONTEXTE

Le processus de jumelage consiste à mettre à la disposition des pays d'Europe Centrale et Orientale, adhérents et candidats à l'Union Européenne, l'ensemble de connaissances juridiques, techniques et administratives leur permettant d'intégrer dans leur droit national les acquis communautaires déjà appliqués par l'ensemble des 15 États-Membres actuels.

Le renforcement institutionnel, sous cette forme de jumelage entre administrations de l'Europe de l'Ouest avec leurs homologues de l'Est, constitue l'une des priorités du programme PHARE de la Commission Européenne.

Cette coopération globale pluriannuelle vise à doter chaque pays adhérent et candidat d'une organisation efficace et opérationnelle, lui permettant de s'acquitter de ses futures obligations communautaires.

Une convention est ainsi passée entre un de ces Pays et l'État-Membre retenu pour chaque jumelage; elle détermine les résultats attendus, les responsabilités de chaque partie, les moyens à mettre en œuvre et leur coût.

Lorsque plusieurs États-Membres sont concernés, l'un d'eux assume la responsabilité de chef de projet et signe la convention au nom des autres.

Les modalités de coopération suivantes sont prévues pour chaque jumelage :

- des détachements à plein temps de longue durée de fonctionnaires des États-Membres dans les Pays candidats, en qualité de Conseillers Pré-Adhésion",
- des missions de courte durée, effectuées dans les Pays concernés par des spécialistes de chaque Directive,
- des stages dans les administrations et organismes compétents des États-Membres, organisés pour les experts des Pays adhérents et candidats, partici-

pant à la phase de transposition,

- des formations des personnels qui devront faire fonctionner, dans leurs Pays respectifs, les nouveaux systèmes, en particulier des formations de formateurs.

La Commission Européenne a établi une nouvelle procédure, appelée "Twinning Light", qui permet de développer des opérations de jumelage sur une durée plus courte et sans obligation de détachement d'expert à long terme.

## SLOVÉNIE

### Comment mieux évaluer la qualité des eaux

Avec en toile de fond l'intégration à l'Union Européenne et l'application de la Directive-Cadre sur l'eau, un projet de jumelage Phare a été mené de janvier à juillet 2003 entre la France et la Slovénie. L'Office International de l'Eau est intervenu pour la préparation et la mise en œuvre de ce jumelage, en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable. En Slovénie, sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Aménagement du Territoire, la nouvelle Agence de l'Environnement slovène a été le principal bénéficiaire du projet qui portait sur les outils d'évaluation de la qualité de l'eau.

Ce jumelage comportait 5 domaines d'activité :

- 1 analyse des besoins slovènes et présentation de l'expérience française en matière d'évaluation de la qualité de l'eau,
- 2 diagnostic et proposition d'amélioration des réseaux de surveillance des eaux souterraines et de surface,
- 3 mise à disposition d'outils pour l'évaluation de la qualité des eaux,
- 4 travaux sur le bassin pilote Kamniska Bistrica,
- 5 travaux complémentaires pour préparer le calcul des émissions intégrées.

### Des acteurs diversifiés

Après sélection par les experts slovènes des logiciels d'évaluation de la qualité des eaux qui leur paraissaient le plus appropriés, les travaux de mise à disposition, d'installation et d'adaptation de ces logiciels au contexte et données slovènes ont été réalisés au cours de dix missions, menées par des experts notamment de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Si la mise en place du logiciel **Nopolu** développé par la société Beture-Cerac a été le fil conducteur des travaux, le **logiciel Norber**, développé

par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et le **SEQ-Eau** (produit Inter-Agences), ont également été très appréciés par les experts slovènes.

Ce jumelage incluait également la présentation de l'état d'avancement des travaux menés actuellement en France pour la mise en place de la Directive-Cadre, notamment sur les aspects de délimitation et de caractérisation des masses d'eau.

### Un bilan positif

Bien que mené dans des délais très courts, ce projet a été l'occasion de fournir des outils concrets de diagnostic et d'ai-

de à la prise de décision sur les aspects de qualité des eaux au niveau national ou à l'échelle de bassin. Les experts français ayant participé à ce jumelage ont pour leur part souligné l'intérêt de tels jumelages sur des sujets correspondant à leurs préoccupations actuelles. Les travaux d'application de la Directive-Cadre sur l'eau menés dans les États membres et les pays adhérents et candidats facilitent ces échanges, les experts de l'Est et de l'Ouest ayant à faire face aux mêmes enjeux.

## "NORBER", VERSION INTERNATIONALE : UN LOGICIEL D'ÉVALUATION DES REJETS

"NORBER" (Norme d'Objectif de Rejets et Bilan d'Épuration en Rivière) est un outil de calcul développé sous EXCEL par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permettant de simuler l'impact de rejets ponctuels sur la qualité d'un cours d'eau.

A partir de la saisie des caractéristiques du milieu récepteur, qualité des eaux, débit et objectif de qualité à atteindre, l'outil fournit automatiquement le flux acceptable pour répondre à un objectif exprimé en classe de qualité comme en concentration.

Dans le cas d'une agglomération considérée comme le rejet principal, il est tout à fait possible de **simuler les modifications de la qualité des eaux pour différents types de rejets, selon différentes performances d'épuration**, avec la prise en compte des effets de l'auto-épuration sur un linéaire qui peut aller jusqu'à 50 km.

"NORBER" permet aussi de dimensionner et de positionner un réseau de surveillance par rapport à un changement prévisible de classe de qualité.

La production de graphiques et schémas, facilement compréhensibles et présentant les différentes options possibles, offre aux décideurs et techniciens les éléments nécessaires à la prise de décisions pragmatiques pour répondre à des objectifs précis.

Le logiciel est maintenant disponible en langue anglaise, mais il est aussi doté d'une nouvelle fonctionnalité qui permet d'ajouter toute nouvelle langue d'utilisation (traduction d'une liste d'intitulés dans une feuille "dictionnaire" Excel), grace à laquelle les utilisateurs des différents pays peuvent obtenir une version en langue nationale facilitant l'utilisation du logiciel au sein de leurs institutions.

# BULGARIE

## MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

La nouvelle Loi sur l'Eau Bulgare, entrée en vigueur le 28 janvier 2000, transpose dans le droit national les obligations importantes de la Directive Cadre sur l'Eau : gestion de bassin, gestion intégrée de l'eau, principes "pollueur-payeur", etc. L'eau devient une ressource nationale et les usagers doivent payer des redevances pour son utilisation ou pour le rejet d'eaux usées.

Conformément à la Loi sur l'Eau, **4 Districts de Bassin ont été créés dans notre pays - les districts du Danube, de la Mer Noire, de la Mer Egée Est et Ouest.**

**Quatre Directions de Bassin sont les nouvelles Autorités compétentes**, chargées de la collecte de l'information et de la création de bases de données, du monitoring de l'eau, de la gestion des eaux, des relations publiques et de la diffusion de l'information. Une Réglementation spécifique, portant sur les compétences, l'organisation et la structure des Directions de Bassin, a été officiellement promulguée en janvier 2002.

**Un Conseil de Bassin a été créé également pour chaque District de Bassin pour aider les Directions de Bassin** et contribuer à la gestion commune et équilibrée des eaux au bénéfice de la population, de la santé humaine, de la préservation des habitats aquatiques naturels et des plans d'eau, et au développement durable. Il s'agit donc d'une étape très positive vers des pratiques de gestion durable des eaux par la participation de toutes les parties intéressées, y compris le grand public.

Avec quatorze Réglementations de transposition des Directives européennes dans le domaine de l'eau, la législation bulgare est donc maintenant harmonisée avec celle de l'Union Européenne.

Maintenant le défi est de renforcer la capacité des institutions nationales et régionales, impliquées dans la gestion de l'eau, afin d'appliquer de façon efficace la nouvelle législation. Dans ce but, deux premiers Jumelages pré-adhésion ont été réalisés :

- un premier Jumelage entre la France et la Bulgarie pour la création des Autorités de Bassin,
- un deuxième Jumelage sur le renforcement institutionnel au niveau national et régional pour la mise en œuvre des Directives sur l'eau potable, l'eau piscicole et conchylicole, les eaux de baignade et sur les substances dangereuses.

Deux Programmes Nationaux ont été élaborés, l'un pour l'application des obligations de la Directive 76/464/CEE sur les substances dangereuses et l'autre pour la mise en œuvre de la Directive 91/271/CEE sur le traitement des eaux usées urbaines, et ont été présentés à la Commission Européenne en mars 2003.

La Bulgarie est aussi en train de développer un nouveau Programme National pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau, qui comprend :

- ◆ un jumelage pour le renforcement institutionnel des Autorités de Bassin dans le Bassin du Danube ;



- ◆ un appui au Ministère de l'Environnement et de l'Eau et à la Direction du Bassin de la Mer Noire par l'Agence Danoise de Protection de l'Environnement et de Coopération pour l'Environnement en Europe Orientale ;
- ◆ un projet pilote sur l'évaluation du risque écologique et sanitaire dans la région du Danube Inférieur - Projet pilote Iskar - afin de tester une approche intégrée et l'évaluation des impacts sur la santé, avec le Ministère Italien de l'Environnement et du Territoire.

L'eau ne respecte pas les limites administratives et politiques. Des efforts de coopération de tous les pays riverains sont nécessaires pour l'utilisation et la protection des eaux transfrontalières. Pour ce faire, la Bulgarie participe activement à des initiatives régionales et à des accords bilatéraux avec d'autres pays dans le domaine de l'eau. L'une des initiatives régionales réussies est la Convention Internationale pour la Protection et l'utilisation durable du Danu-

be (ICPDR) dans laquelle tous les pays du Danube d'Europe de l'Est et du Sud sont activement impliqués. La République de Bulgarie a signé et ratifié cette Convention. Une autre initiative régionale est le groupe de travail DABLAS / Danube-Mer Noire, pour la réhabilitation de la qualité de l'eau du bassin du Danube - Mer Noire. Notre pays participe aussi aux travaux de la Convention pour la protection de la Mer Noire contre la pollution.

La partie sud-est de l'Europe comporte des eaux partagées, les problèmes sont communs et l'état des eaux similaire. L'idée que les eaux partagées offrent des opportunités de coopération n'est pas nouvelle, mais, aujourd'hui, cette idée peut être prouvée en pratique. L'établissement d'institutions pour les eaux transfrontalières aide à minimiser les conflits entre États riverains.

**Galina Balusheva**  
Département de la Protection des Eaux  
Ministère de l'Environnement et de l'Eau  
galia@moew.government.bg

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le projet "jumelage 2001" a pour objet l'application de la Directive-Cadre Européenne. Il est réalisé par un groupement d'États-Membres (Royaume Uni - leader du groupement, Autriche et France) dans lequel il est prévu l'organisation des plans de gestion à l'échelle d'un bassin versant pilote (le Povodi d'Orlice), de la participation du public et du réseau de surveillance et de suivi des milieux aquatiques.

Ce jumelage a démarré officiellement le 6 mai 2002 et prendra fin le 31 janvier 2004.

L'équipe permanente est composée de deux Conseillers Pré-Adhésion : le premier,

M. James Hunt, pour la durée du jumelage et le second, Mme Sylvie Jégo, Agence de l'Eau française Adour-Garonne, pour une durée de 12 mois au Ministère Tchèque de l'Environnement.

Des résultats notables ont été atteints, notamment sur :

- ❖ la production d'un manuel pour l'évaluation des procédures ;
- ❖ la formation aux procédures de préparation d'un plan de gestion du Bassin pilote ;
- ❖ la formation à l'utilisation du système d'aide à la décision ;

- ❖ le développement d'une stratégie de gestion des données à long terme ;
- ❖ le développement de stratégies de gestion des données à moyen terme d'une part et à court terme d'autre part ;
- ❖ une stratégie de consultation des partenaires et de la population - en vue de son application dans la préparation d'un plan de gestion dans le bassin pilote d'Orlice ;
- ❖ l'application pratique de cette stratégie.

D'autres sont en cours de finalisation et concernent notamment :

- les aspects économiques de la Directive-Cadre ;
- une illustration : la caractérisation du Bassin d'Orlice.

Ces activités ont pu être menées à bien grâce à la participation notamment d'experts du Ministère français de l'Écologie et du Développement Durable, des Agences de l'Eau et de l'Office International de l'Eau, d'une part, et, d'autre part, des experts des Ministères Tchèques de l'Agriculture et de l'Environnement, ainsi que du Povodi d'Orlice.

**Sylvie Jégo**  
Conseillère Pré-Adhésion  
Agence de l'Eau Adour-Garonne  
sylvie.jego@eau-adour-garonne.fr

# HONGRIE

## JUMELAGE PRÉ-ADHÉSION

### Amélioration du système de contrôle des pollutions accidentelles de l'eau

Des experts français et hongrois ont travaillé à établir une image précise de la structure de bassins utilisées en Hongrie pour la gestion de l'eau et ont identifié les trois améliorations suivantes pour les applications existantes et futures :

- nécessité de conformité des couches d'information SIG (fleuves, lacs, bassins versants et limites des plans d'eau, ...) avec les prescriptions de la Directive-Cadre ;
- nécessité de relier les bases de données des secteurs de l'eau et de l'environnement et de s'accorder sur l'utilisation d'un système de référence national pour tous les types de données partagées ;

➤ nécessité d'amélioration de la collecte des informations numériques dans les bases de données existantes nécessaires pour élaborer les plans d'urgence de bassin.

**Le volet "Monitoring des eaux superficielles et souterraines" comporte des recommandations pour la surveillance des eaux et le renforcement des capacités des institutions pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre.**

Des éléments de base du monitoring écologique ont été institutionnalisés pour les eaux superficielles.

Le projet, commencé en novembre 2002, s'est terminé fin 2003.

### Appui à l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau

L'objectif global du Jumelage était de rectifier la loi, les règlements et les procédures nationales afin de prendre en compte certains aspects spécifiques de la Directive-Cadre sur l'Eau et d'assurer la capacité institutionnelle nécessaire pour la mise en œuvre des exigences de cette Directive concernant la planification, la réglementation, la rédaction des rapports et l'information.

Le projet a permis au Ministère hongrois de l'Environnement et de l'Eau (MoEW) d'appliquer des procédures réglementaires définies dans la Directive, en développant son système national de contrôle des pollutions accidentelles de l'eau et le système de monitoring des eaux superficielles et souterraines.

Le volet "Pollutions accidentelles de l'eau" a porté sur :

- ⊕ l'introduction du principe "installations sûres",
- ⊕ l'amélioration du système de contrôle des pollutions accidentelles conformément à la DCE,
- ⊕ le transfert de connaissances et de l'expérience opérationnelle pour des réponses rapides et efficaces,
- ⊕ le choix et la bonne utilisation des nouvelles techniques de réponses, cohé-

rentes avec la stratégie hongroise de lutte contre les pollutions accidentelles.

Ce volet a comporté un voyage d'études en France dont l'objectif était de présenter brièvement la formation professionnelle en France afin d'aider les participants à **créer un centre de formation sur les pollutions accidentelles en Hongrie**. Les quatre acteurs du futur projet faisaient partie de la délégation : le Dr Josef Gayer et M. Istvan Kantor, directeurs des centres de formation de VITUKI et d'ABKSZ respectivement (ces deux entités ont été sélectionnées pour héberger les futures sessions de formation en Hongrie), M. Tamás Köszeghy et le Dr Eva Deseö, qui ont initié le projet au Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Ils ont visité trois institutions différentes impliquées dans ce domaine spécifique de l'environnement : le CEDRE à Brest, pour les réponses aux pollutions accidentelles, le CFDE à Paris, pour la formation des inspecteurs de l'environnement et le Centre de formation de l'OIEau à La Souterraine pour la formation des techniciens du secteur de l'eau.

## LES CINQUANTE ANS DE LA GESTION DES EAUX EN HONGRIE

C'est le 1<sup>er</sup> octobre 1953, il y a 50 ans, que l'organisme central de l'administration hydraulique, l'Office National de l'Eau (OVF), a été créé en Hongrie, en même temps que les 12 directions régionales de l'eau, établies sur la base des bassins.

Les directions ont été chargées des tâches d'autorité et de contrôle des eaux.

A l'occasion du cinquantième, le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, dont dépend aujourd'hui l'OVF, a organisé des fêtes dans la ville d'Esztergom, auxquelles ont été invités les ex-ministres et directeurs des cinquante dernières années, dont M. Árpád Göncz, ancien Président de la République, M. Kálmán Rajczi, premier Directeur Général de l'OVF, M. Antal Kovács,

Dr. László Maróthy, Dr. György Schamschula, Kálmán Katona anciens Ministres de l'eau, ainsi évidemment que le Dr. Miklós Persányi, actuel Ministre de l'Environnement et de l'Eau et le Dr. József Váradi, Secrétaire d'État adjoint.

Le Ministre a remis des médailles d'argent commémoratives aux experts, présents à la fête, qui ont travaillé depuis longtemps dans le service national de l'eau.

Le Ministre a inauguré une exposition faite au musée du Danube sur "Les cinquante ans de la gestion des eaux en Hongrie".

*István Boros*  
Office National de l'Eau (OVF)  
Tel: 36-1-225-4495  
Fax: 36-1-212-0775  
boros.istvan@ovf.hu

### "FRANCIART, BUDAPEST 2003"

Dans le cadre de la coopération hungaro-française, une conférence a été organisée à l'Institut Français, le 20 mai 2003 à Budapest, sur la protection des eaux superficielles et sur l'approvisionnement en eau des communes.

Ont été présentés :

- ❖ le traitement des eaux de l'arrondissement de Csepel, Budapest ;
- ❖ l'alimentation en eau potable dans le Département français du Finistère ;
- ❖ le partenariat public/privé par Suez-Ondeo ;
- ❖ les nouveaux aménagements pour la prévention des inondations en Hongrie par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau et l'Office National de l'Eau ;
- ❖ le rôle des Agences françaises de l'Eau.

La conférence a été l'occasion de présenter la coopération Hungaro-Française dans le domaine de la gestion de l'eau, ainsi que le RIOB.

M. Kálmán Papp (Office National de l'Eau) a présenté l'histoire de la coopération bilatérale en se référant aux accords de coopération avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office International de l'Eau (1992). Il a présenté un rapport détaillé sur l'organisation

et les objectifs du RIOB et sur ses réseaux régionaux, notamment le "CEENBO". La coopération hungaro-française est très utile pour les deux parties, offrant la possibilité de poursuivre les consultations aussi bien sur des thèmes techniques que sur la coopération communautaire.

En relation avec la coopération avec le RIOB, M. Gyula Szabó (VITUKI) a fait une présentation d'**Aqu@docINTER**.

*Kálmán Papp*  
Office National de l'Eau de Hongrie  
Tél. : 36-1-225-4495  
Fax : 36-1-212-0775  
kalman.papp@ovf.hu

**www.riob.org**  
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



sur le WEB  
**www.riob.org**

# POLOGNE

## SOUTIEN À LA GESTION DÉCENTRALISÉE ET PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU

### Application décentralisée des Directives européennes

Le projet est mis en œuvre sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Bureau de Gestion de l'Eau (BGE), en partenariat avec les Agences de l'Eau polonaises (RZGW) et la Fondation de l'Eau de Gdansk (GFW). Son financement est assuré par les Ministères français des Affaires Étrangères et de l'Écologie et du Développement Durable et il s'est échelonné de mars 2002 à fin 2003.

Au titre de 2003, les actions suivantes ont été entreprises :

- 1 **poursuite de la coopération entre les RZGW de Pologne, l'OIEau et les Agences de l'Eau de France**, notamment une mission de deux experts de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en mars 2003 sur l'analyse économique pour la mise en application de la Directive-Cadre et une visite de la RZGW de Varsovie à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en juillet,
- 2 **soutien aux collectivités régionales et locales** : l'application des Directives Européennes ne sera effective que si les acteurs régionaux et locaux sont informés et à même de prendre les décisions qui s'imposent dans les do-



maines qui sont de leur responsabilité. A ce titre, un voyage d'études a été organisé en France pendant une semaine en octobre 2003 pour une trentaine de participants provenant des directions de l'environnement des Voïvodie et Régions et des collectivités locales polonaises,

- 3 **méthodologie de développement d'un service d'information en ligne** : une première réunion s'est tenue en novembre 2003 à Limoges pour analyser les possibilités de développer un service de ce type en Pologne.

# UKRAINE

## APPUI JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Durant l'année 1999, dans le cadre du projet TACIS, animé par le groupement OIEau/Verseau, un groupe de travail du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles ukrainien s'est initié à la gestion des ressources en eau par bassin.

Au terme de cette période de formation, ce groupe a engagé la rédaction de textes visant à créer la **Commission de Bassin du BUG du Sud**, Commission ayant un rôle de coordination et de planification pour les actions d'intérêt commun dans le bassin.

Les résultats obtenus sur le bassin du Bug se sont avérés suffisamment prometteurs pour dépasser le stade de l'expérimentation et passer à une réforme d'ampleur nationale. Le Ministère a donc engagé une refonte du cadre législatif et institutionnel en vigueur.

Le projet actuel de coopération, sur financement des Ministères français des Affaires Étrangères et de l'Écologie et du Développement Durable, concerne les 4 points suivants :

- transfert de savoir faire juridique et institutionnel dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant, sur la base de la

Directive-Cadre Européenne de 2000 et de la Loi sur l'Eau française,

- appui à l'élaboration d'un projet de Loi sur l'Eau adapté au contexte ukrainien et international, car le pays comporte **4 grands fleuves transfrontaliers** : **Dniepr, Dniestr, Bug de l'Ouest, Donets**,
- soutien à la création d'une structure exécutive de la Commission du Bassin du Bug du Sud, à partir du Fonds de l'Environnement et préparation de la mise en œuvre dans d'autres bassins dont le Dniepr,
- rédaction des documents préparant cette structure et définissant ses missions et moyens, notamment économiques et financiers, dans un objectif de lutte contre la pollution et de conservation des ressources en eau.

Cette démarche montre la volonté de certains Pays de l'Est de voir leur législation du domaine de l'eau évoluer et se rapprocher de la vision de la gestion intégrée des ressources en eau de l'Union Européenne. **L'Ukraine, avec la Russie, est l'un des plus avancés sur ce terrain.**

## GESTION TRANSFRONTALIÈRE DU BASSIN DU DNIÈPR

Le Bassin du Dniepr s'étend sur trois pays : la Biélorussie, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Ces pays sont signataires de la Convention d'Helsinki du 17 mars 1992. Ils mettent en œuvre une politique cohérente en vue d'atteindre ses objectifs. Pendant les dix dernières années, ces pays ont fortement amélioré leurs relations dans le domaine de la gestion de l'environnement et ont signé des accords bilatéraux pour la protection et l'utilisation des eaux transfrontalières.

La Déclaration des trois Ministres de l'Environnement sur la coopération dans le domaine de l'amélioration de l'écologie du Bassin du Dniepr a été signée le 22 mai 2003 à Kiev et exprime une volonté politique commune de réussir une utilisation durable des ressources naturelles du Bassin, la préservation et le bon fonctionnement des écosystèmes, la prévention, la réduction et la limitation des impacts transfrontaliers. Les Ministres ont déclaré qu'il était nécessaire de développer de nouvelles stratégies, fondées sur des approches multidisciplinaires des écosystèmes et sur des principes de développement durable et de gestion de bassin, ainsi que la création d'un système d'information et de monitoring du bassin transfrontalier.

**Le principal instrument d'une coopération internationale pour assurer la pro-**

**tection et l'utilisation du Bassin du Dniepr doit être une Convention tripartite, qui établira les principes généraux, les objectifs et les obligations des parties et permettra la création de la Conférence des Parties, de la Commission Internationale et du Conseil International du Bassin.**

L'une des tâches les plus importantes, pouvant contribuer à atteindre les objectifs de la Convention d'Helsinki, est l'harmonisation de la législation sur l'environnement des trois pays riverains du Dniepr et son rapprochement avec celle de l'Union Européenne. Pour ce faire, trois groupes d'experts de Biélorussie, de la Fédération de Russie et d'Ukraine ont examiné la concordance de leurs législations sur l'environnement avec la Directive-Cadre, la Directive sur la prévention et la lutte contre la pollution et la Directive relative à la gestion des eaux résiduaires urbaines. La prochaine étape consistera à transposer les dispositions de la législation de l'UE dans la législation nationale des trois pays, conformément au Plan d'Action Stratégique. Ce plan est l'un des résultats les plus importants prévu par le Programme Environnemental du Bassin du Dniepr du PNUD-GEF.

V. Lozanskiy, N. Lozanska, Institut Ukrainien de Recherche Scientifique sur les problèmes environnementaux  
Fax : 380 (57) 702 16 08  
shalex@niiep.kharkov.ua

# ROUMANIE

## RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES : GESTION DE L'EAU ET APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE

### Application de la Directive-Cadre : caractérisation des districts hydrographiques

L'application de la Directive-Cadre fait l'objet de nombreux travaux, au niveau communautaire, comme au niveau de chacun des États-Membres et des Pays Candidats, et **l'un des objectifs prioritaires est la production d'un état des lieux initial des districts hydrographiques en 2004.**

À la suite des ateliers de Varsovie (Pologne), en juillet 2002 sur l'analyse des "pressions et impacts" et de Calimanesti (Roumanie) en novembre 2002 sur la délimitation des "masses d'eau", un séminaire technique s'est tenu les 11 et 12 septembre 2003 à Tulcea, Roumanie.

Il a été organisé conjointement par le Secrétariat du CEENBO et l'OIEau, avec le soutien du Ministère français de l'Écologie et du Développement Durable et celui des Autorités Roumaines.

Directement consacré à l'élaboration de l'état des lieux des districts hydrographiques, cet atelier a rassemblé une trentaine de participants (Bulgarie, Hongrie, Moldavie, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Tchéquie), qui ont pu présenter et débattre de l'avancement de l'application de la Directive dans chacun de leur pays.

Les participants Roumains venaient d'Apele Romane - administration nationale et Directions de l'Eau de Prut, Siret, Arges-Vedea, Buzau, Dobro-

gea-Litoral - et du Système de Gestion de l'Eau de Tulcea, l'Autorité de Conservation de la Biosphère du Delta du Danube et l'Institut National de Recherche sur le Delta du Danube.

Les représentants des Agences de l'Eau françaises (Délégation des Agences à Bruxelles, Agence Rhin-Meuse), de l'OIEau et de l'Université de Liège ont présenté l'expérience française et européenne en la matière : travaux communautaires, guide français pour l'élaboration de l'état initial, étude de cas de la première caractérisation au niveau d'un bassin français, rassemblement et organisation des données nécessaires, utilisation de modèles et de logiciels pour l'évaluation de la qualité de l'eau, spécificités des zones humides.

L'ensemble des communications présentées à l'atelier ont été regroupées sur un CD-ROM pour diffusion. Elles sont également disponibles sur : <http://ceenbo.mobius.ro>

Le 13 septembre, a été consacré à une visite du delta du Danube, l'une des plus importantes zones humides d'Europe.

triques, 10 lacs pour l'étude du colmatage, 155 stations satellite, 6 stations évaporimétriques, 75 stations pour les utilisations de l'eau, 236 forages hydrologiques, 36 stations de suivi de la qualité de l'eau de l'ordre, 6 stations en flux rapide quotidien, 8 sections en flux rapide hebdomadaire, 16 barrages - réservoirs, 109 forages hydrogéologiques et 228 stations d'épuration.

Les stations de surveillance de la qualité de l'eau (de surface et



Le séminaire technique de Tulcea

### Renforcement des compétences

L'arrangement de coopération bilatéral franco-roumain prévoit une analyse de faisabilité d'une **École de Cadres, destinée à l'ensemble des fonctionnaires roumains impliqués dans la gestion des ressources en eau.**

L'application des Directives Européennes (et tout particulièrement de la Directive-Cadre) entraînera des modifications dans l'organisation des services et dans les pratiques qui vont renforcer le besoin de formation.

Les experts ont travaillé avec les objectifs suivants :

- analyser les conséquences des réformes en cours et le rôle dévolu aux différents organismes au niveau régional et local ;
- préciser les différentes fonctions à assumer pour l'application des Directives Européennes et estimer les

effectifs concernés et leur répartition géographique ;

- constituer un groupe de suivi comprenant un responsable de chaque bassin versant et assurer une formation de ce groupe ;
- mettre au point un questionnaire permettant d'évaluer les missions, les compétences nécessaires et les besoins en formation par équipe ;
- exploiter les réponses à ces questionnaires et établir une première grille des besoins de formation ;
- évaluer les ressources de formation existantes et présenter les différentes options pour la création de l'École de Cadres.

*Daniela Radulescu  
Secrétariat du CEENBO  
daniela.radulescu@rowater.ro*

## BASSIN DE L'OLT : LE SYSTÈME DE MONITORING INTÉGRÉ DES EAUX

**L'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, suppose le développement et la modernisation du système national de monitoring intégré des eaux, conformément aux exigences des Directives communautaires.**

Un système d'observation, de mesure et de surveillance standardisé est développé dans le bassin de l'OLT, en s'appuyant sur 101 stations hydrométriques, 101 postes pluviométriques,

10 lacs pour l'étude du colmatage, 155 stations satellite, 6 stations évaporimétriques, 75 stations pour les utilisations de l'eau, 236 forages hydrologiques, 36 stations de suivi de la qualité de l'eau de l'ordre, 6 stations en flux rapide quotidien, 8 sections en flux rapide hebdomadaire, 16 barrages - réservoirs, 109 forages hydrogéologiques et 228 stations d'épuration.

Les stations de surveillance de la qualité de l'eau (de surface et

souterraine) réalisent le suivi de 84.847 indicateurs physico-chimiques, 9.260 indicateurs biologiques, 1.474 indicateurs bactériologiques et 416 indicateurs pour les sédiments, grâce aux 6 laboratoires du Système de Gestion des Eaux.

Sur les 2.363 km de cours d'eau surveillés, la classification s'établit selon une I<sup>ère</sup> catégorie - 1.217 km, une II<sup>ème</sup> catégorie - 678 km, une III<sup>ème</sup> catégorie - 202 km, et une catégorie "dégradée" - 266 km.

En 2002, on a observé dans le bassin hydrographique OLT une baisse de la concentration en produits chimiques toxiques par rapport aux années précédentes, principalement grâce à des activités industrielles plus restreintes mais aussi à l'utilisation de technologies moins polluantes dans quelques entreprises.

*Dr. Ing. Toma Boncan  
Ing. Mihaela Carjan  
Ing. Delia Diaconu  
Direction de l'Eau d'OLT  
Fax : + 40250/738255  
dispecerat@apevl.xnet.ro*

# MÉDITERRANÉE

## UICN

### LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Le Bureau Méditerranéen de l'UICN réalise un ouvrage sur les flux environnementaux, thème renvoyant à la qualité de l'eau et au débit réservé des rivières. Le livre illustrera les concepts, méthodes et pratiques permettant de déterminer les besoins environnementaux des rivières ("Environmental Flow Requirements"). Les études de cas de 10 pays de la région méditerranéenne présenteront ce qui peut être réalisé dans les bassins versants soumis à des pressions à différents niveaux.

Un premier travail s'était concentré sur les débits minimums. Aujourd'hui, le champ de l'évaluation du "EFR" est plus large. De nouvelles méthodes prennent en considération des éléments interconnectés : les flux minimums à différents moments, des flux d'inondations saisonnières ou exceptionnelles, et la modification des flux qui a un impact sur les habitats, la qualité de l'eau, la température, et l'état des nutriments et sédiments... Des évaluations sont nécessaires pour éclairer la prise de décision à tous les niveaux sur la gestion des rivières et des bassins versants.

Les flux environnementaux sont un thème émergent. Ils fournissent un nouvel outil aux gestionnaires de l'eau pour s'engager dans un processus structuré de répartition de l'eau, afin notamment de maintenir les fonc-

tions écologiques des rivières et le potentiel de productivité des zones humides. La nécessité d'une meilleure information et d'outils de gestion pour permettre une telle action a été soulignée dans les dernières résolutions de la Convention de RAMSAR et a été intégrée dans la Directive-Cadre Européenne et les politiques nationales qui encouragent la gestion intégrée des bassins.

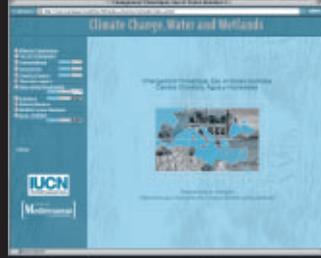
Le Centre de Coopération de l'UICN pour la Méditerranée, situé à Malaga, en Espagne, a débuté son activité en octobre 2001.

Le document "l'essentiel sur les flux environnementaux" préparé par l'Initiative mondiale pour l'eau et la nature de l'UICN, est disponible sur [www.waterandnature.org](http://www.waterandnature.org) (en anglais). Le centre méditerranéen de l'UICN souhaite une collaboration avec les membres du RIOB en région méditerranéenne et voudrait soutenir leur effort à respecter et équilibrer les trois piliers de base : les valeurs économiques, sociales, et environnementales dans la gestion des rivières et des bassins versants.

**Jamie Skinner**  
Directeur,  
Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN  
Fax : ++ 34 9 52 028 145  
[skinnerj@hq.iucn.org](mailto:skinnerj@hq.iucn.org)

<http://iucn.org/places/medoffice/>

## CHANGEMENT CLIMATIQUE, EAU ET ZONES HUMIDES



En 2002-03, le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN a soutenu 8 études de cas de pays différents et 4 études de cas thématiques sur le thème. Ces documents et les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet : [www.iucnmed.org](http://www.iucnmed.org)

## TURQUIE

### GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU PAR BASSIN VERSANT

La gestion de l'eau au niveau des Bassins Versants devient une priorité pour les Autorités turques (Ministère de l'Environnement et Ministère de l'Agriculture notamment).

Parmi les sujets évoqués lors des commissions mixtes franco-turques, il faut signaler :

- ❖ les périmètres de protection pour les captages d'eau pour la consommation humaine,
- ❖ la compatibilité des différents usages de l'eau au niveau d'un bassin versant,
- ❖ la gestion et la conservation de la qualité de l'eau,
- ❖ les aspects législatifs et réglementaires visant une meilleure gestion de l'eau.

A ce titre, avec l'appui des Ministères français des Affaires Étrangères (MAE) et de l'Éco-

logies et du Développement Durable (MEDD), un séminaire sur la gestion intégrée de la ressource en eau a été organisé avec la participation d'experts français (OIEau, Direction de l'Eau du MEDD).

Ce séminaire a vu la participation des différents Ministères turcs (Environnement, Agriculture) ainsi que des différents opérateurs turcs du secteur de l'eau. Son objectif a été, d'une part, de finaliser avec les différents ministères et services concernés un document de stratégie pour une meilleure gestion des ressources en eau et, d'autre part, d'identifier des projets entrant dans cette stratégie nationale et dont le financement pourrait être assuré par l'Union Européenne.

## ITALIE

### L'EAU POUR LA VIE ET LA PAIX

**16 Présidents de Régions, Provinces et 6 Maires ont approuvé, à Bologne les 24 et 25 septembre 2003, "l'Initiative sur l'eau des Autorités Régionales et Locales".**

La manifestation a été organisée par Green Cross, la Région d'Emilie-Romagne et par les villes de Reggio Emilia et de Bologne.

Il a été décidé de doubler les investissements pour des projets de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau, ainsi que le nombre de partenaires locaux capables de sou-

tenir des projets de développement et aussi de réduire la consommation d'eau dans les régions signataires et réinvestir les économies ainsi réalisées dans des projets d'aménagement des ressources en eau du Sud.

Pendant les deux jours de colloque, des Autorités Locales des pays en développement ont présenté leurs besoins, leurs difficultés et leurs solutions, se concentrant sur les technologies appropriées, les expériences, l'implication des collectivités locales et les engagements financiers.

L'Initiative sur l'Eau des Autorités Locales et Régionales a été présentée ensuite.

"Aujourd'hui, de nombreuses autorités institutionnelles et locales sont présentes, venant de toutes les parties du monde, pour montrer leur fort engagement", a déclaré Alexander Likhotal, Président de Green Cross International, "ceci est le premier succès obtenu par cette Conférence. L'année prochaine nous pourrions mesurer les résultats concrets de ces engagements pris aujourd'hui : le nombre de gens qui auront bénéficié de nos

projets en termes d'accès à une eau potable et sûre."

Les engagements pris seront évalués à Saragosse, Espagne, dans un an.

**Dorothy Slepyan**  
Green Cross International:  
+41 22 789 16 62  
**Elio Paccilio**  
Green Cross Italie:  
+39 06 4300 3600

# ALGÉRIE

## APPUI AUX AGENCES DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE - ABH

Depuis 1999, un soutien, sous forme essentiellement de sessions de formation mais aussi d'immersion en Agences de l'Eau françaises, a été apporté aux Agences de Bassin Hydrographique (ABH) algériennes. Différents thèmes ont été abordés, dont, essentiellement, la communication, les banques de données et la planification.

Au titre de 2003, le programme a porté sur :

### Le Monitoring

Les ABH ont déjà collecté de nombreuses données, réalisé des cartes et des documents de synthèse qui leur permettent d'élaborer à court terme des diagnostics de la situation sur les aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau.

Par contre, il est nécessaire que les ABH rassemblent à présent des données plus précises sur la qualité de l'eau, les risques d'inondation et les milieux aquatiques et zones humides, afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation dans le domaine de l'eau.

### Les Schémas Directeurs

La formation spécifique, conduite en 2002, a permis de mettre au point un modèle de plan de travail pour l'élabora-

tion des Schémas des Bassins algériens, et de formaliser des propositions préliminaires pour les grandes orientations et pour certaines parties de la stratégie.

Chacune des ABH, qui dispose de personnels qualifiés pour réaliser son Schéma de Bassin, doit maintenant adopter ce plan de travail pour définir les orientations et surtout la stratégie en fonction du diagnostic de la situation dans son propre bassin.

Leur diagnostic doit être complété dans les domaines de l'eau potable, de la gestion des risques d'inondation et de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides.

En 2003, les Directeurs des ABH ont demandé que des experts français puissent intervenir à nouveau pour apporter une assistance, sur place, aux ABH pour l'élaboration de ces Schémas.

### Cartographie et Systèmes d'Information Géographique

En complément des formations déjà engagées dans le cadre des précédents programmes, il a été prévu deux missions d'une semaine en Algérie d'un expert français spécialiste de la cartographie dans



le domaine de l'eau, afin d'apporter une aide aux ABH dans la réalisation concrète des cartes, élément fondamental des Schémas de Bassin.

### Comités de Bassin

Les Comités de Bassin algériens constituent des instances de concertation entre l'ensemble des acteurs de l'eau (État, élus locaux, usagers), mais cet outil est actuellement sous-utilisé et il importe qu'il soit réactivé, afin que les Comités jouent pleinement leur rôle d'évaluation, discussion et approbation des Schémas.

En prévision des réunions prochaines de ces instances, il a été prévu, en accord avec les directions des ABH, une mission d'experts français en Algérie pour aider à la préparation de

la présentation des Schémas de Bassin et d'une façon plus large à la préparation des réunions des Comités de Bassin.

En outre, deux membres de Comités de Bassin français ont participé aux réunions des Comités de Bassin algériens pour échanger directement leur expérience.

### Séminaire de Direction

Enfin, à l'occasion de "Pollutec 2003" à Paris, un séminaire des Directeurs des ABH algériennes a été organisé pour une deuxième phase de formation sur la communication à partir de rencontres et entretiens avec des journalistes français spécialisés et des responsables de la communication de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'OIEau.

## AGENCE DE BASSIN ALGÉROIS - HODNA - SOUMMAM : LA COOPÉRATION AVEC L'EUROPE SE RENFORCE



Le bassin du Mazafran

L'Algérie a accueilli, du 11 au 14 décembre 2003, le Bureau de Liaison du RIOB à Tipaza, ville historique située à 70 km à l'ouest d'Alger.

La coopération Algéro - Française apporte, pour les années 2002, 2003 et 2004, un appui

technique et institutionnel aux Agences de Bassin algériennes. Ce programme financé par l'Ambassade de France et piloté par l'Office International de l'Eau a été un plus incontestable sur le plan institutionnel et technique plus les ingénieurs des cinq Agences de Bassin Al-

gériennes et a porté notamment cette année sur :

- le renforcement des capacités des Agences de Bassin Hydrographique pour la mise en place de schémas directeurs de bassin,
- des cours aux ingénieurs des Agences et d'autres structures du secteur de l'eau qui ont déjà touché 30 ingénieurs,
- une information sur les méthodes de communication auprès des médias et du grand public pour une meilleure sensibilisation aux politiques de bonne gestion de la ressource en eau en quantité et qualité.

Dans le cadre du Salon Pollutec de Paris, l'ABH de l'Algérois a signé le 4 décembre 2003 une Convention de Jumelage avec l'Agence de l'Eau française Seine-Normandie.

En parallèle, dans le cadre de la coopération Algéro - Belge, l'Agence de Bassin Algérois - Hodna - Soummam a bénéficié d'un financement pour l'étude de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Mazafran.

**L'Agence de Bassin Algérois - Hodna - Soummam a procédé à l'installation de son Comité de Bassin le 24 Mars 2003.**

Mekki Abrouk  
Directeur Général ABH-AHS  
mekki.abrouk@abhahs.com

<http://www.abhahs.com>

# MAROC

## L'AGENCE DU BASSIN DU LOUKKOS : NOUVEAU PARTENAIRE AU SERVICE DE L'EAU

Au Maroc, l'expérience acquise depuis plusieurs décennies en matière de développement des ressources en eau, a mis en évidence la nécessité d'une gestion intégrée concertée et durable, visant une satisfaction optimale et adaptée des besoins diversifiés et en croissance constante.

A cet effet, le Maroc a adopté la Loi 10/1995 sur l'Eau qui a introduit les instruments législatifs, économiques et institutionnels nécessaires à l'instauration d'une telle gestion. Cette nouvelle politique impose de substituer au cadre traditionnel administratif, une gestion intégrée par grand bassin hydrographique qui vise à assurer, d'une part une utilisation rationnelle et planifiée de ce bien rare de la collectivité nationale, et d'autre part sa protection contre la pollution, le gaspillage et la surexploitation.

Pour mener à bien cette politique, **sept Agences de Bassins Hydrauliques ont été créées** et constituent désormais l'espace de concertation régional où les parties concernées et intéressées élaborent de façon participative les décisions relatives à la gestion de l'eau.

L'Agence du Bassin Hydraulique est un établissement public sous tutelle du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Elle est chargée d'assurer entre les différents utilisateurs l'équilibre des ressources et des besoins en eau, de susciter et de faciliter financièrement et techniquement des actions de lutte contre la pollution de l'eau, de gérer et de préserver le domaine public hydraulique et de promouvoir les études et la recherche en partenariat avec les organismes concernés.

**Ses ressources financières proviennent de la perception des redevances sur les prélèvements et la pollution des eaux qui sont appliquées suivant le principe préleveur - payeur, aménageur et dépollueur - aidé.**



Le bassin hydraulique du Loukkos couvre une superficie de 15.000 Km<sup>2</sup>, soit 2% du territoire national. Il regroupe l'ensemble des bassins côtiers limités au Nord par la Mer Méditerranée, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par le bassin du Sebou et à l'Est par le bassin de la Moulouya.

Depuis son démarrage en Mai 2002, l'Agence du Bassin du Loukkos ne cesse de mobiliser ses moyens et ses compétences et concentrer ses efforts afin de s'inscrire dans la nouvelle politique marocaine de l'eau. Son premier Conseil d'Administration s'est tenu le 27 Juin 2003. A cette occasion,

tous les intervenants dans le domaine de l'eau ont examiné et approuvé solidairement les plans, les programmes et les projets de développement des ressources en eau dans le bassin hydraulique du Loukkos.

**Mahfoud Jamal  
Lamarti Narjiss  
Agence du Bassin Hydraulique  
du Loukkos  
Fax : 00 212 39 99 44 42  
Abloukos@iam.net.ma**

# TUNISIE

## CONSERVATION DES EAUX ET DES SOLS

Le problème de la dégradation des terres, phénomène mondial affectant plus de 2 milliards d'hectares, est très ressenti en Tunisie puisqu'il touche environ 50% des terres agricoles du Pays, où 3 millions d'hectares sont touchés par l'érosion. Ceci constitue un obstacle au développement agricole durable qui est le moteur de la croissance économique générale. Pour faire face à cette situation, plusieurs programmes de Conservation des Eaux et des Sols (CES) ont été mis en œuvre.

Les méthodes et approches du CES ont énormément évolué, allant des programmes techniques d'aménagement et de protection des grands bassins versants dans les années 80

jusqu'à la mise en place aujourd'hui de projets intégrés de développement durable avec une meilleure participation des bénéficiaires pour la gestion intégrée des ressources naturelles disponibles.

A cet effet, un programme stratégique a été mis en œuvre durant la période 1990-2002, visant un aménagement adéquat des terres, en cherchant des solutions spécifiques aux différentes régions de la Tunisie.

En particulier, l'implantation en Tunisie de lacs collinaires au sein de zones rurales déshéritées, contribue à l'essor de l'agriculture en permettant, tout en limitant la violence de l'érosion, le développement des zones irriguées,

l'abreuvement du cheptel et l'installation de l'aquaculture ; de même ces lacs participent à la promotion du tourisme.

Néanmoins, ces plans d'eau sont généralement propices à la pullulation de parasites aquatiques susceptible d'engendrer l'apparition chez l'homme de maladies infectieuses, avec le risque majeur de réintroduction du paludisme en Tunisie par le biais de l'anophèle.

Une surveillance stricte et permanente de ces eaux et des mesures appropriées de prévention sont impératives.

**Mohamed BOUFAROUA  
Ministère de l'Agriculture,  
de l'Environnement  
et des Ressources  
Hydrauliques - DG/ACTA  
boufaroua@francite.com**

**www.riob.org**  
Toutes les informations  
sur le RIOB  
sont disponibles



sur le WEB  
**www.riob.org**



## Pour soutenir la création et le développement des Organismes de Bassins dans le Monde

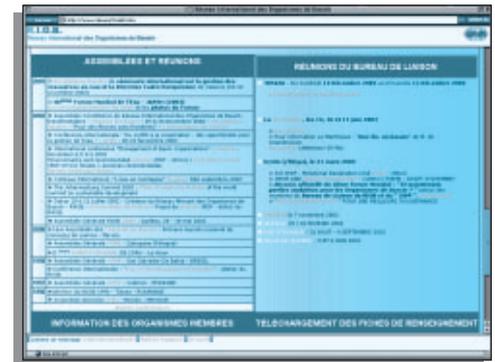
250.000 visites en 2003 !



← **L'actualité et l'Agenda des membres du Réseau**



→ **Les dossiers et résolutions des Grandes Réunions Internationales sur les Bassins**



← **Le Forum de discussion des acteurs de l'eau**

**Le site Internet de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin**

## La lettre du réseau

### Secrétariat :

Office International de l'Eau  
21, rue de Madrid  
75008 PARIS - FRANCE

Tél. : +33 1 44 90 88 60  
Fax : +33 1 40 08 01 45  
Mail : riob2@wanadoo.fr

La "Lettre du Réseau" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau et des Ministères français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et des Affaires Étrangères

Directeur de publication  
C. RUNEL

Rédactrice en chef  
G. SINE

Maquette  
F. RANSONNETTE

Impression  
Autographe - PARIS



Sur le Web :  
<http://www.riob.org>

N° ISSN : 1026-0331

